

Nombres

Publié par

Section de la presse et de l'information
Bureau du Secrétaire général
Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstraße 6
1010 Vienne, Autriche

Rédaction

Sharman Esarey, Ursula Froese

Conception

Ulf Harr, Enrico Bravi

Impression

Ueberreuter

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Rapport annuel
2007

Table des matières

Message du Secrétaire général	
Résumé	
L'OSCE d'un coup d'œil	
Organigramme de l'OSCE	
Rapport du Président en exercice	
Conseil permanent	
Forum pour la coopération en matière de sécurité	
Assemblée parlementaire de l'OSCE	
Opérations de terrain	
Europe du Sud-Est	
Présence en Albanie	
Mission en Bosnie-Herzégovine	
Mission en Croatie	
Mission au Kosovo.....	
Mission au Monténégro.....	
Mission en Serbie	
Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	
Europe orientale	
Bureau de Minsk	
Mission en Moldavie.....	
Coordonnateur des projets en Ukraine	
Caucase du Sud	
Bureau à Bakou	
Mission en Géorgie	
Bureau d'Erevan.....	
Asie centrale.....	
Centre d'Achgabat.....	
Centre d'Astana.....	
Centre à Bichkek	
Centre de Douchanbé	
Coordonnateur des projets en Ouzbékistan.....	
Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux.....	
Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite	
Institutions	
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme	
Haut Commissaire pour les minorités nationales.....	
Représentant pour la liberté des médias	
Secrétariat	
Secrétariat.....	
Bureau du Secrétaire général	
Direction exécutive	

Unité pour les questions stratégiques de police	
Unité d'action contre le terrorisme.....	
Bureau de la Représentante spéciale et Coordonnatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains	
Section pour la parité des sexes.....	
Section de la presse et de l'information	
Services juridiques	
Centre de prévention des conflits.....	
Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE	
Département de l'administration et des finances	
Département des ressources humaines.....	
Bureau du contrôle interne	
Partenariats pour la sécurité et la coopération	
Interaction avec les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE.....	
Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération et avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE	
Annexes	
Acronymes	
Budget de l'OSCE pour 2007, par fonds.....	
Statistiques relatives au personnel.....	
Adresses de contact	

Message du Secrétaire général

Les rapports annuels sont plus que de simples exercices bureaucratiques ou de relations publiques. Ils offrent une occasion de relier entre eux les maillons de notre Organisation composite et de donner des précisions sur ses diverses activités et ses divers programmes.

L'OSCE est une organisation d'une complexité sans pareil : complexité du fait de sa structure décentralisée et de ses mandats ambitieux et en constante expansion, complexité également du fait du très grand nombre d'activités qu'elle entreprend dans 56 pays. Le Rapport annuel 2007 révèle dans une large mesure l'OSCE telle qu'elle est et laisse entrevoir les possibilités futures.

Le Conseil ministériel à Madrid a marqué la fin d'une année difficile mais particulièrement productive. Il a également ouvert de nouvelles perspectives pour notre Organisation, notamment par sa décision sur les futures présidences qui nous offre une transparence sans précédent en ce qui concerne la direction de l'OSCE jusqu'en 2011. Les ministres ont également décidé de renforcer l'engagement de l'Organisation avec l'Afghanistan, un pays partenaire d'importance vitale pour la sécurité de la communauté de l'OSCE. Un travail considérable nous attend.

En 2007, de nombreuses personnalités de haut niveau ont pris la parole devant les représentants des 56 États participants à Vienne. Les intervenants étaient notamment S.M. le Roi Juan Carlos Ier d'Espagne, le Président lituanien, les Premiers Ministres croate et géorgien, la Secrétaire d'État américaine, le Ministre russe des affaires étrangères, le Secrétaire d'État, ainsi que le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la culture kazakhs, les Ministres allemand et portugais des affaires étrangères (en leur qualité de Présidents de l'Union européenne) et de nombreux autres hauts représentants d'États participants et d'organisations internationales.

Ce groupe de différents dirigeants a fourni une vaste gamme de perspectives sur les travaux en cours au sein de l'OSCE et sur les défis qui nous attendent, réaffirmant ainsi le rôle unique de l'Organisation en tant qu'enceinte de dialogue politique dans une Europe élargie. Une telle enceinte est particulièrement importante dans le contexte des divergences persistantes entre États sur l'avenir du régime existant de coopération politico-militaire, des débats sur la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs à la dimension humaine et des discussions sur les moyens de régler les conflits non résolus dans l'espace de l'OSCE.

En 2007, des étapes importantes ont été franchies par les États participants dans leurs efforts visant à utiliser l'Organisation pour faire face de manière novatrice à de nouvelles menaces. À titre d'exemple, une conférence tenue à Vienne sur les partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme a ouvert la voie à l'adoption par les ministres d'une décision sur ce sujet à Madrid.

Les États d'Asie centrale ont préparé le terrain dans la sphère économique et environnementale, avec une conférence à Douchanbé sur le transport en transit dans la région et une manifestation de grande envergure à Tachkent sur la dégradation des terres et la pollution des sols. Et, bien sûr, la Présidence espagnole a également contribué pour beaucoup à faire avancer la réflexion de l'OSCE sur le lien entre environnement et sécurité.

Sous la conduite de la Présidence espagnole, les États participants ont approfondi le dialogue de l'OSCE sur la tolérance et la non-discrimination, notamment dans le cadre d'une conférence de haut niveau tenue à Bucarest suivie d'une manifestation organisée par la Présidence à Cordoue.

Ainsi qu'il est indiqué dans le présent Rapport annuel, le Secrétariat, les institutions et les 19 opérations de terrain de l'OSCE se sont employés tout au long de l'année écoulée à promouvoir une approche globale de la sécurité. Comme toujours, les structures exécutives de l'OSCE ont pour rôle d'aider les États à s'aider eux-mêmes à appliquer les engagements pris à l'égard de l'Organisation dans ses trois dimensions et dans tout son espace géographique.

En 2007, les institutions de l'OSCE ont continué de fournir un appui aux États participants pour l'exécution de leurs engagements relevant de la dimension humaine et les discussions sur de nouveaux engagements concernant en particulier la liberté des médias. Avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a poursuivi son travail essentiel consistant à observer les élections et à fournir aux États un soutien pour la consolidation continue de la bonne gouvernance démocratique. À La Haye, le nouveau Haut Commissaire pour les minorités nationales, Knut Vollebaeck, a entamé son travail sans perdre de temps. Dans l'ensemble, une solide coopération entre les institutions, le Secrétariat et les opérations de terrain de l'OSCE a continué de caractériser notre action en 2007. Cela est vital pour la santé de l'Organisation et pour le succès de l'approche de l'OSCE en matière de sécurité qui transcende les dimensions.

Ainsi, comme nous en avons été chargés dans la *Décision No 5* du Conseil ministériel de 2006, l'Ambassadeur Christian Strohal, Directeur du BIDDH, et moi-même avons rédigé un rapport sur le crime organisé qui a été soumis au Conseil permanent en juillet. C'était la première fois que le Secrétaire général et le Directeur du BIDDH avaient été conjointement chargés de faire rapport aux États participants. L'expérience a été fructueuse pour l'ensemble d'entre eux.

Au niveau administratif, j'ai eu le plaisir cette année d'étendre la budgétisation par programme fondée sur la performance à tous les fonds et de constater des améliorations connexes dans la planification d'ensemble du budget-programme. Les États participants ont reconnu l'importance que revêtent de telles mesures pour le renforcement de l'efficacité de l'OSCE.

Enfin, en 2007, le Secrétariat et le Représentant pour la liberté des médias ont déménagé dans leurs élégants nouveaux locaux situés au No 6 de la Wallnerstrasse, S. M. le Roi Juan Carlos Ier et le Président autrichien Heinz Fischer ayant prononcé des discours lors de l'inauguration en novembre. Ce déménagement a renforcé le moral de l'ensemble du personnel et fourni une excellente occasion de renouveler notre attachement à une organisation qui donne toute sa mesure pour faire face aux défis de l'avenir.

Le Rapport annuel montre donc que l'OSCE représente davantage que la somme de ses éléments et qu'elle est un acteur incontournable pour les consultations, la coopération et le travail en commun entre les 56 États participants.

Les 56 forment une communauté réunie par des intérêts communs et des valeurs partagées qui ont été définies et précisées au cours de 32 années de dialogue constant. Des convictions

partagées en ce qui concerne les valeurs et la sécurité figurent à la base de toutes les entreprises de l'OSCE. Les développer est une tâche exigeante. C'est également une tâche exaltante et qui mérite tous nos efforts.

Marc Perrin de Brichambaut
Secrétaire général

Résumé

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États à travers le dialogue politique autour de valeurs partagées et par des activités concrètes qui changent durablement les choses.

Avec ses 56 États participants en Europe, en Amérique du Nord et en Asie centrale, quelque 3 500 membres du personnel répartis dans 19 opérations de terrain, plusieurs institutions spécialisées et un Secrétariat à Vienne, l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans son espace. L'Organisation est reconnue en tant qu'accord régional au titre de la Charte des Nations Unies.

En 2007, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a pris des mesures concrètes et a organisé une série d'activités thématiques pour renforcer la sécurité dans l'ensemble de ses États participants et partenaires pour la coopération. Dans le même temps, l'OSCE a rempli son rôle de forum prééminent de dialogue en traitant de sujets politiques controversés en vue de parvenir à un consensus ou de remédier de façon constructive à des différends.

L'OSCE : enceinte de dialogue, plate-forme d'action

Promotion du dialogue. L'Organisation a renforcé son rôle d'enceinte de dialogue, que le sujet soit ou non controversé. Les États participants ont débattu de plusieurs questions, notamment des normes en matière d'observation des élections, du statut juridique de l'Organisation et des plans américains relatifs à un système de défense anti-missiles balistiques en Europe. En outre, avec le soutien logistique de l'OSCE, la Fédération de Russie a convoqué à Vienne en juin une *Conférence extraordinaire des États Parties au Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe*, Traité dont elle est signataire.

Recherche d'un consensus politique. Marquant l'aboutissement des travaux de l'année, la Réunion du Conseil ministériel à Madrid est parvenue à un consensus sur un certain nombre de questions difficiles et a défini l'orientation future de l'Organisation. Une solution y a été trouvée à la question des futures présidences de 2009 à 2011, apportant à l'OSCE une plus grande continuité, en choisissant la Grèce, le Kazakhstan et la Lituanie pour présider l'Organisation. Le Kazakhstan deviendra le premier État d'Asie centrale et le premier ex-État soviétique à la présider. Un certain nombre d'autres décisions clefs ont été prises sur des thèmes tels que l'environnement et la sécurité, la tolérance et les questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui représente la dimension militaire.

Intensification de la coopération avec les partenaires. Lors de la Réunion du Conseil ministériel à Madrid, les Ministres sont également convenus de renforcer l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, partenaire pour la coopération, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'intensification de l'action de l'OSCE visant à sécuriser et à gérer les frontières entre les États participants de l'OSCE d'Asie centrale et l'Afghanistan, à former la police et à soutenir la lutte contre le trafic de drogue. Ils ont également établi un fonds de partenariat et approuvé une *Déclaration sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération*. Israël, partenaire pour la coopération, a accueilli le *Séminaire méditerranéen* annuel pour la première fois depuis 1996. Ce Séminaire, le treizième, a réuni 34 États

participants et six partenaires pour la coopération, notamment l'Égypte, la Jordanie et Israël, partenaires méditerranéens. La Conférence annuelle avec les partenaires asiatiques pour la coopération, à laquelle 21 États participants, cinq partenaires asiatiques pour la coopération et Israël ont pris part, était accueillie pour la première fois par la Mongolie.

Problèmes pratiques clefs. L'OSCE a mis les pleins feux sur un certain nombre de questions politiques urgentes. Une conférence sur les *partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme*, tenue à Vienne, débouché sur un engagement du Conseil ministériel à impliquer activement le secteur des affaires et la société civile dans la lutte contre le terrorisme. La Conférence était une initiative conjointe de la Fédération de Russie et des États-Unis et elle a bénéficié d'un concours financier de l'Espagne et des États-Unis. Autre exemple, la *Conférence de la Présidence de l'OSCE sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans* a examiné les causes du comportement discriminatoire et s'est concentrée sur l'élaboration de solutions.

Grands projets menés à bien. L'OSCE a prêté son concours à l'Ukraine pour débarrasser le site de stockage de munitions de Novobohdanivka de ses engins non explosés. Elle a équipé le Ministère des situations d'urgence de matériel de détection et de sécurité et formé le personnel à l'élimination des munitions en toute sécurité.

En Arménie, l'OSCE a procédé au recyclage de 872 tonnes de *mélange*, composant particulièrement toxique et volatile du propergol, en 4 972 tonnes d'engrais qui ont été épandus sur 1 243 hectares de terres en septembre. Le projet a été financé par l'Allemagne, le Canada, les États-Unis et la Finlande.

Renforcement de la confiance. Le *Programme de relèvement économique* administré par l'OSCE, financé grâce à 21 donateurs internationaux à concurrence de 8 millions d'euros et conçu dans le but de renforcer la confiance dans la zone du conflit géorgio-ossète, a achevé plusieurs conduites d'eau potable, réparé le bassin principal de retenue de Tskhinvali, construit une nouvelle école mixte et une clinique et rénové plusieurs établissements scolaires.

L'OSCE s'est employée par des visites, des négociations et un certain nombre de contacts politiques de haut niveau à faire tomber les barrières qui continuent de diviser les communautés dans les zones de conflit. Elle s'est efforcée de négocier des solutions non seulement au conflit géorgio-ossète, mais également en ce qui concerne la région transnistrienne sécessionniste de Moldavie et le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie ou conflit du Haut-Karabakh. Au cours de la Réunion du Conseil ministériel à Madrid, les Ministres ont adopté une déclaration sur ce conflit. Le Ministre russe des affaires étrangères Sergey Lavrov, son homologue français Bernard Kouchner et le Sous-Secrétaire d'État américain Nicholas Burns ont officiellement présenté un ensemble de *Principes de base pour le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh* aux Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères pour transmission aux Présidents arménien et azerbaïdjanais.

Renforcement de la sécurité dans toutes ses dimensions

Partant du principe que la sécurité touche à de nombreux aspects de nos vies et de la façon dont nous sommes gouvernés, l'OSCE traite d'une vaste gamme de questions qu'elle

regroupe traditionnellement dans trois domaines ou dimensions. L'Organisation gère une multitude de programmes dans chaque dimension.

Un bref échantillonnage du travail accompli pendant l'année est présenté ci-dessous :

Activités liées à la dimension policito-militaire. L'OSCE s'est concentrée sur la lutte contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites ainsi que sur le stockage sûr des munitions conventionnelles, à la fois en fixant des normes et en s'attaquant à des projets concrets. Elle a tenu une séance spéciale du Forum pour la coopération en matière de sécurité consacrée à la *lutte contre le trafic illicite d'ALPC par voie aérienne*. Elle a également lancé deux projets conjoints avec le Programme des Nations Unies pour le développement, dont l'un portait sur le *renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des stocks et de la sécurité des armes légères et de petit calibre* en Biélorussie ainsi qu'un *Programme de démilitarisation* au Monténégro. Elle a par ailleurs poursuivi ses efforts visant à renforcer la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité et a tenu une séance spéciale consacrée à ces mesures.

L'OSCE a continué de coopérer avec les États participants pour les aider à mieux sécuriser et gérer leurs frontières. Elle a prêté son concours aux autorités tadjikes pour l'élaboration d'un certain nombre de grands projets visant à renforcer les frontières du pays. Elle a également procédé à une évaluation approfondie relative aux frontières au Kirghizistan et assuré la formation des agents chargés de la sécurité aux frontières dans toute la région.

L'Organisation s'est employée à promouvoir la réforme de la police dans la région tout entière. Elle a organisé des stages de formation, des ateliers et des échanges internationaux pour les policiers et formateurs de police d'un certain nombre de pays d'Europe du Sud-Est, du Caucase du Sud et d'Asie centrale. Elle a soutenu une approche de la police qui renforce la confiance en promouvant les partenariats entre la police et le public par le biais de la police de proximité. Elle a organisé un programme régional de formation d'une durée de quatre mois à l'intention de policiers maîtres-chiens ouzbeks, kirghizes et turkmènes.

Activités liées à la dimension économique et environnementale. L'OSCE s'est employée à aider les États participants à moderniser leurs économies et à offrir des débouchés économiques à leurs citoyens. En Ukraine, elle a soutenu l'expansion d'un projet qui devrait attirer quelque 140 millions d'euros d'investissements et créer plus de 2 000 emplois en 2007-2008. En Bosnie-Herzégovine, 200 personnes ont trouvé un emploi et 50 entreprises ont été créées à la suite de neuf bourses pour l'emploi et de 26 séminaires sur l'entrepreneuriat. En Biélorussie, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, en Ukraine et au Turkménistan, l'OSCE a dispensé des formations à l'intention de groupes d'entrepreneurs. En Géorgie et au Tadjikistan, elle a financé des centres de documentation, de formation et de soutien pour les petites et moyennes entreprises ou leur a apporté son assistance. Au Turkménistan, elle a organisé des conférences sur les marchés financiers et engagé des experts pour étudier le concept du tourisme communautaire.

On recense quelque 180 cours d'eau transfrontières dans la région de l'OSCE ; l'Organisation s'est employée à promouvoir la coopération en vue de renforcer leur développement, leur sécurité et leur stabilité. En coopération avec des partenaires, l'OSCE a travaillé sur des projets concernant le bassin de la Sava, la Koura et l'Araxe, les rivières Chu et Talas, la Prypiat et le Dniestr. À Madrid, les Ministres se sont mis d'accord sur une

décision relative à la gestion de l'eau, les États participants ayant pour la première fois atteint un consensus dans ce domaine.

Activités liées à la dimension humaine. L'OSCE est la principale organisation à promouvoir des élections démocratiques dans la région. Rien qu'en 2007, elle a déployé plus de 3 000 observateurs de 49 États participants pour observer ou évaluer 17 élections en Europe et en Asie centrale. Dans le prolongement des recommandations formulées dans ses rapports sur les élections, l'OSCE a fourni des avis juridiques et une assistance technique aux États participants en vue d'améliorer leurs cadres électoraux. En Albanie, elle a lancé un projet de grande ampleur visant à aider le Gouvernement à moderniser son système d'état civil et d'adresses.

L'OSCE a suivi de façon plus systématique la situation des défenseurs des droits de l'homme dans la région et a recensé les sujets de préoccupation. Elle a publié un rapport donnant un aperçu des menaces et des attaques dont sont victimes les personnes qui s'emploient à promouvoir les droits de l'homme dans la région de l'OSCE tout entière.

L'Organisation a également prêté son concours à des États participants pour l'élaboration d'une approche globale de la traite des êtres humains, de la prévention à la réinsertion des victimes, faisant intervenir les trois dimensions. Elle a procédé à des évaluations des besoins et aidé les États participants à mettre en place des mécanismes nationaux d'orientation pour les cas de traite. À la Conférence ministérielle, les Ministres ont adopté une décision sur la *lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail*.

L'OSCE d'un coup d'œil

Comment fonctionne l'OSCE ?

L'OSCE est présidée annuellement et à tour de rôle par l'un de ses États participants. En 2007, l'Espagne détenait la Présidence. Avec la Belgique (2006) et la Finlande (2008), elle constitue la Troïka de l'OSCE. Cet organe assure la continuité des activités de l'Organisation et conseille le Président en exercice. Ce dernier peut également nommer des représentants personnels ou spéciaux pour traiter de questions ou de situations spécifiques.

Des sommets de chefs d'État ou de gouvernement se tiennent régulièrement. Entre les sommets, les Ministres des affaires étrangères des États participants se réunissent une fois par an en tant que Conseil ministériel pour passer en revue les activités de l'OSCE et lui fournir des avis et des orientations. Une fois par an, le *Forum économique et environnemental* se réunit pour débattre de questions économiques et environnementales déterminées. La *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* et la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* portent sur des questions clefs ayant trait respectivement aux dimensions politico-militaire et humaine.

Le Conseil permanent est le principal organe permanent pour les consultations et la prise de décisions sur le plan politique. Composé des représentants permanents des États participants auprès de l'OSCE, il se réunit chaque semaine à Vienne pour examiner toutes les questions pertinentes et prendre les décisions appropriées. Le Forum pour la coopération en matière de sécurité supervise les activités menées dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE. Il se réunit également chaque semaine à la Hofburg à Vienne.

Les 56 États participants de l'OSCE jouissent tous d'un statut égal. Les décisions sont prises par consensus et sont contraignantes politiquement mais pas juridiquement.

Le Secrétariat de l'OSCE est situé à Vienne. Il est dirigé par le Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaut (France), qui a été nommé en juin 2005 pour un mandat de trois ans. En sa qualité de chef de l'administration, l'Ambassadeur Perrin de Brichambaut gère les structures et les opérations de l'OSCE et apporte son concours à la Présidence de l'Organisation.

Pour aider les États participants à se conformer à ses principes et engagements, l'OSCE englobe les institutions spécialisées suivantes : le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (établi en 1990 en tant que Bureau des élections libres) basé à Varsovie (Pologne) ; le Haut Commissaire pour les minorités nationales (1992) basé à La Haye (Pays-Bas) et le Représentant pour la liberté des médias (1997) basé à Vienne. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE (1991) basée à Copenhague, organe parlementaire autonome de l'Organisation, se compose de 320 parlementaires des parlements nationaux des États participants.

L'OSCE collabore avec des États en dehors de son espace, en particulier avec six partenaires méditerranéens et cinq partenaires asiatiques pour la coopération. Elle coopère étroitement avec d'autres organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

L'OSCE dispose de 19 opérations de terrain dans 17 États. Un peu plus de 70 % de son budget de 2007, d'un montant de 168 millions d'euros, ont été attribués aux opérations de terrain, 18 % au Secrétariat et 11 % à ses institutions.

Historique

L'origine de l'OSCE remonte au début des années 70, lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a réuni deux années durant à Helsinki et Genève des représentants des pays orientaux et occidentaux, qui sont parvenus à un accord sur l'*Acte final d'Helsinki*, signé le 1er août 1975. Ce document comprenait un certain nombre d'engagements clefs sur des questions politico-militaires, économique-environnementales et de droits de l'homme et a également établi les principes fondamentaux régissant le comportement des États à l'égard de leurs ressortissants et les uns envers les autres.

À la fin de la Guerre froide, la CSCE a assumé un nouveau rôle en gérant le changement historique survenu en Europe et en répondant à de nouveaux défis en matière de sécurité. Cela l'a conduit à mettre en place des institutions et des capacités opérationnelles permanentes, dont un Secrétariat, un Bureau des élections libres et un Centre de prévention des conflits. D'importants accords portant sur des mesures de confiance et de sécurité dans le domaine militaire ont été signés en 1990, 1992, 1994 et 1999 (*Documents de Vienne*). Les États participants de la CSCE appartenant à l'OTAN ou au Pacte de Varsovie ont conclu un accord capital en matière de maîtrise des armements, le *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe*, en 1990 et l'ont mis à jour en 1999. Un autre accord lié à la CSCE, le *Traité sur le régime « Ciel ouvert »*, a été signé en 1992. Au début des années 90, les travaux de la Conférence sont devenus plus structurés, les réunions se tenaient plus régulièrement et des opérations de terrain furent créées. Reconnaissant que la CSCE n'était plus simplement une conférence, les États participants sont convenus au Sommet de Budapest de 1994 d'en changer l'appellation en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Les problèmes complexes de sécurité au XXI^e siècle, tels que la lutte contre le terrorisme et contre la traite des êtres humains, font souvent intervenir les trois dimensions de la sécurité, rendant l'approche globale de l'OSCE plus efficace que jamais auparavant. Le règlement des conflits de longue durée dans l'ex-Union soviétique et l'ancrage de la stabilité dans les Balkans continuent d'être une priorité de l'Organisation. Le *Document sur les armes légères et de petit calibre* (2000) et le *Document sur les stocks de munitions conventionnelles* (2003) figurent parmi les importants accords de maîtrise des armements conclus par les États participants au XXI^e siècle.

Organigramme de l'OSCE

Sommet

Réunion périodique des chefs d'État ou de gouvernement de l'OSCE

Conseil ministériel

Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères
(sauf les années où a lieu un sommet)

Conseil permanent

Organe permanent chargé des consultations et de la prise de décisions sur le plan politique
(réunion hebdomadaire à Vienne)

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Organe permanent chargé de la maîtrise des armements et des MDCS
(réunion hebdomadaire à Vienne)

Président en exercice

Espagne

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Copenhague

Troïka (2007)

Belgique, Espagne, Finlande

Secrétaire général

Secrétariat

Vienne

Bureau de Prague

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Varsovie

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Vienne

Haut Commissaire pour les minorités nationales

La Haye

Représentants personnels du Président en exercice

Groupe de planification de haut niveau

Planification d'une force de maintien de la paix de l'OSCE pour le Haut-Karabakh

Opérations de terrain de l'OSCE

Europe du Sud-Est

Présence en Albanie

Mission en Bosnie-Herzégovine

Mission en Croatie
Mission au Kosovo
Mission au Monténégro
Mission en Serbie
Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Europe orientale

Bureau de Minsk
Mission en Moldavie
Coordonnateur des projets en Ukraine

Caucase du Sud

Bureau de Bakou
Mission en Géorgie
Bureau d'Erevan

Asie centrale

Centre d'Achgabat
Centre d'Astana
Centre de Bichkek
Centre de Douchanbé
Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

Assistance de l'OSCE à la mise en œuvre d'accords bilatéraux

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Organes liés à l'OSCE

Groupe consultatif commun

Chargé de promouvoir la mise en œuvre du Traité FCE, se réunit régulièrement à Vienne

Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert »

Chargée de promouvoir la mise en œuvre du Traité sur le régime « Ciel ouvert », se réunit régulièrement à Vienne

Cour de conciliation et d'arbitrage

Genève

_____ Rapport hiérarchique

Rapport de la Présidence en exercice

Conseil ministériel de Madrid

- *Décision No 1 : Prorogation du mandat du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias*
 - *Décision No 2 : Nomination du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales*
 - *Décision No 3 : Questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité*
 - *Décision No 4 : Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*
 - *Décision No 5 : Partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme*
 - *Décision No 6 : Protection des infrastructures énergétiques vitales contre les attaques terroristes*
 - *Décision No 7 : Suite à donner au quinzième Forum économique et environnemental : gestion de l'eau*
 - *Décision No 8 : Lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail*
 - *Décision No 9 : Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur l'Internet*
 - *Décision No 10 : Tolérance et non discrimination : promotion du respect et de la compréhension mutuels*
 - *Décision No 11 : Présidences de l'OSCE en 2009, 2010 et 2011*
 - *Décision No 12 : Dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE*
-
- *Déclaration ministérielle sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération*
 - *Déclaration ministérielle sur le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie*
 - *Déclaration ministérielle sur le soutien à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies*
 - *Déclaration de Madrid sur l'environnement et la sécurité*

Rapport de la Présidence en exercice

« Lorsque j'ai pris mes fonctions de Président en exercice le 1er janvier, j'étais déterminé à mettre en avant l'importance stratégique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour relever les complexes défis auxquels nous faisons face aujourd'hui. L'OSCE a pour but de faire de l'Europe un espace de paix, de sécurité, de liberté et de coopération ; nous avons cette année, en coopération avec les États participants, avancé dans notre travail commun en vue d'atteindre cet objectif.

Je suis fermement convaincu que le rôle de l'OSCE en tant qu'enceinte de dialogue pour les 56 États participants revêt la plus grande importance pour surmonter nos divergences de vues et réaliser notre sécurité commune. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour que toutes les questions sensibles soient évoquées et refusé avec constance de négliger des combats, qu'un consensus soit en définitive possible ou non. Nous avons été à l'origine de l'introduction de la nouvelle structure en trois comités du Conseil permanent, qui a aidé à orienter et à centrer les débats. Nous avons également traité de questions contemporaines en constante évolution telles que le terrorisme et les menaces à la sécurité globale, la dégradation environnementale et l'intolérance à l'égard des musulmans.

Le lecteur trouvera ci-après un compte-rendu détaillé de ce que nous avons accompli. Nos travaux se sont conclus par la Réunion du Conseil ministériel à Madrid, où, réalisation la plus importante, nous avons rétabli la nature véritablement politique de l'Organisation. Contre toute attente, nous avons trouvé une solution à la question des futures présidences de l'OSCE de 2009 à 2011, assurant une plus grande continuité pour l'Organisation. Nous avons également convenu ensemble d'un engagement avec l'Afghanistan, l'un de nos partenaires pour la coopération, ouvrant la voie à de nouvelles possibilités d'actions concrètes de l'Organisation. Nous avons publié une *Déclaration sur l'environnement et la sécurité* dans laquelle l'importance du lien entre ces deux questions a été soulignée et nous avons, pour la première fois, adopté une *Décision ministérielle sur les questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité* ».

2007

Miguel Angel Moratinos
Président en exercice

Résultats du Conseil ministériel de Madrid

La Présidence espagnole a décidé en début d'année que la réunion du Conseil ministériel devait redevenir l'occasion annuelle de donner des orientations politiques au travail de l'Organisation et de le faire mieux connaître.

Pour ce faire, elle a opéré trois choix novateurs. Premièrement, elle a adopté à la réunion une approche originale, transparente et axée sur le long terme de la prise de décisions. Au début de l'année, elle a interrogé les délégations pour savoir quelles questions politiques devaient selon elles être examinées au niveau ministériel. Ensuite, elle a rédigé un document de réflexion intitulé *La route vers Madrid*, dans lequel ces questions étaient exposées de façon détaillée. À l'issue de consultations supplémentaires avec les délégations, la Présidence a présenté deux autres documents de réflexion rendant publiques des informations détaillées sur l'évolution de la situation concernant la recherche d'un consensus sur ces questions. La nouvelle structure en trois comités du Conseil permanent s'est avérée constituer un excellent outil consultatif dans le cadre de ce processus.

Deuxièmement, elle a institué un déjeuner ministériel de travail sur plusieurs thèmes d'intérêt politique. Les 56 Ministres ou leurs représentants ont débattu en particulier de façon claire et constructive du statut futur du Kosovo. Une majorité des États participants a qualifié cette innovation de moment fort de la réunion.

Troisièmement, la Présidence a demandé instamment que les États participants examinent les questions les plus controversées du jour plutôt que de les esquiver. Un débat animé s'en est ensuivi sur un certain nombre de sujets. Le dialogue a confirmé la Présidence dans sa conviction que l'OSCE représentait la meilleure plate-forme de débat et de recherche d'un consensus en Europe et au-delà. Dans un certain nombre de domaines clefs, le Conseil ministériel a également obtenu des résultats concrets, dont certains sont présentés ci-après.

Présidences en 2009, 2010 et 2011

La Présidence a réussi un coup diplomatique en réglant le problème des futures présidences qui avait affligé l'Organisation pendant de nombreux mois. À la Réunion ministérielle de Bruxelles en 2006, une décision sur la candidature du Kazakhstan à la présidence de l'Organisation en 2009 avait été reportée jusqu'à Madrid. L'OSCE étant gérée par une Troïka qui se compose des présidences précédente, actuelle et future, une solution à ce problème était indispensable pour assurer la continuité au sein de l'Organisation.

« Un résultat positif concernant notre candidature à la Présidence en 2009 pourrait avoir un effet multiplicateur sur la modernisation de notre pays et de la région dans son ensemble. Cela encouragerait d'autres États d'Asie centrale à progresser vers la libéralisation et une ouverture accrue de leurs systèmes politiques et économiques ».

– Extrait de l'allocation du Ministre kazakh des affaires étrangères, Marat Tazhin, devant le Conseil permanent le 30 avril

Dans le cadre du « compromis espagnol », le Kazakhstan deviendra le premier État d'Asie centrale et le premier ex-État soviétique à présider l'Organisation.

Les Ministres ont approuvé en bloc les présidences pour 2009, 2010 et 2011. La Grèce, le Kazakhstan et la Lituanie présideront successivement l'Organisation après la Finlande en 2008. La Présidence a remercié les trois pays pour la souplesse dont ils ont fait preuve afin de parvenir à un accord et les a félicités pour leurs futurs rôles.

Engagement avec l'Afghanistan

Le Conseil ministériel a approuvé la *Décision No 4* relative au renforcement de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, partenaire pour la coopération, en mettant un accent particulier sur l'intensification de l'action de l'OSCE visant à aider à sécuriser et à gérer les frontières entre les États participants de l'OSCE d'Asie centrale et l'Afghanistan, à former la police et à soutenir la lutte contre le trafic de drogue. La *Décision* fait suite à la demande d'assistance dans ces domaines adressée par l'Afghanistan à l'OSCE en septembre.

Cette décision souligne non seulement la conviction de la Présidence que la sécurité de l'Afghanistan est d'importance cruciale pour la région de l'OSCE, mais ouvre également de nouvelles possibilités pour des activités de l'Organisation.

Bien qu'il y ait eu à la Réunion du Conseil ministériel une certaine inquiétude que l'OSCE risquait de dépasser ses ressources restreintes, un équilibre délicat a été réalisé dans la décision finale entre la limitation des engagements actuels et la possibilité, par d'éventuelles décisions futures, d'élargir la gamme des activités, si cela était souhaité.

En novembre, l'OSCE a lancé un projet visant à former la police afghane chargée de la lutte anti-drogue.

Environnement

Une autre réalisation majeure de la Réunion ministérielle – elle-même manifestation neutre en carbone – a consisté en un certain nombre de décisions importantes relatives à la sécurité environnementale.

Avec la *Déclaration de Madrid sur l'environnement et la sécurité*, les Ministres ont franchi une étape décisive dans le placement du lien entre sécurité et environnement, que l'OSCE a affirmé depuis l'Acte final d'Helsinki, au premier plan de ses activités programmatiques.

Les Ministres ont noté que la dégradation environnementale pouvait déclencher des pressions migratoires et contribuer au conflit. Le changement climatique pouvait exacerber les problèmes environnementaux. La coopération environnementale et la promotion de l'alerte précoce, d'un autre côté, pouvaient aider à diminuer les tensions. L'OSCE a la possibilité d'élargir et d'approfondir sa coopération dans ce domaine avec d'autres organisations internationales concernées.

Le fait que l'OSCE s'intéresse à l'un des thèmes les plus préoccupants inscrits à l'ordre du jour mondial, à savoir le changement climatique, en particulier compte tenu de son approche novatrice, ouvre un nouveau domaine prometteur pour l'action future de l'Organisation.

Les Ministres se sont également mis d'accord sur une décision *relative à la gestion de l'eau*, les États participants ayant pour la première fois atteint un consensus sur la question. Dans la *Décision No 7*, les Ministres ont appelé à une coopération accrue entre l'OSCE et la

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et encouragé les États participants à envisager la ratification des instruments juridiques internationaux pertinents en vigueur.

Décisions sur la lutte contre le terrorisme

Les Ministres ont mis au point un ensemble novateur et global de mesures de lutte contre le terrorisme, répondant ainsi à une autre des priorités de la Présidence. Ils ont publié une déclaration en soutien à la *Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies* et ont approuvé deux décisions.

La *Décision No 5* porte sur les partenariats public-privé, une nouvelle approche dans la lutte contre le terrorisme. Les Ministres y ont chargé le Secrétaire général et les institutions de l'OSCE de continuer à promouvoir l'implication du secteur privé dans des activités appropriées de lutte contre le terrorisme, de coordonner une conférence de suivi sur les partenariats à Vienne en 2008 et d'inviter les États participants et les partenaires pour la coopération à échanger des informations et des meilleures pratiques dans ce domaine.

La *Décision No 6* traite de la protection des infrastructures énergétiques vitales contre les attaques terroristes. Les Ministres ont engagé les États participants à œuvrer individuellement et en coopération pour garantir une protection adéquate de ces infrastructures. Ils ont demandé au Secrétaire général d'examiner les possibilités d'une coopération avec les organisations internationales pertinentes, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Décisions sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'exploitation des enfants, la tolérance et la non-discrimination

Les Ministres ont approuvé trois décisions destinées à défendre les droits fondamentaux de l'homme, dont une sur la *lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail* et une autre axée sur la *lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur l'Internet*.

La *Décision sur la lutte contre la traite* est la première décision d'un Conseil ministériel de l'OSCE à se préoccuper de la traite à des fins d'exploitation par le travail en tant que thème distinct. Les États participants y sont invités à adopter des mesures pour lutter contre ce type de traite, telles que la fourniture d'une assistance aux victimes, l'amélioration des procédures pour leur identification et la garantie de sanctions efficaces à l'encontre de ceux qui facilitent la traite à des fins d'exploitation par le travail, notamment les employeurs exploitateurs.

La deuxième décision recommande aux États participants, s'ils ne l'ont pas encore fait, de prendre une série de mesures pour combattre ce crime, telles que le renforcement de la collecte de données et de la recherche en la matière ou la mise en place de permanences téléphoniques pour le signalement des mauvais traitements envers les enfants, y compris sous la forme d'exploitation sexuelle. La *Décision* engage l'OSCE à approfondir son action dans ce domaine en aidant les États à satisfaire à ces engagements. L'Unité pour les questions stratégiques de police de l'Organisation mettra également en place un forum d'experts ainsi qu'un site Web et organisera un atelier en ligne en 2008 pour traiter de cette question.

Dans la *Décision No 10 sur la tolérance et la non-discrimination : promotion du respect et de la compréhension mutuels*, le Conseil ministériel reconnaît la spécificité des différentes

formes d'intolérance, y compris à l'encontre des apatrides, tout en étant en même temps conscient qu'il importe d'adopter une approche globale. La *Décision* encourage, entre autres mesures, la promotion dans les États participants des programmes d'enseignement qui sensibilisent davantage les jeunes à la valeur du respect et de la compréhension mutuels. Les Ministres ont également déclaré que l'OSCE devrait envisager de tenir de futures conférences au niveau politique, éventuellement à intervalles réguliers, avec des réunions de mise en œuvre en 2008. Ils ont par ailleurs décidé d'envisager une contribution appropriée de l'OSCE à la phase de mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations. Dans cette décision, les Ministres ont pris note des *Principes directeurs de Tolède sur l'enseignement des religions et des convictions dans les écoles publiques*, qui ont été présentés en marge de la Réunion du Conseil ministériel de Madrid.

Déclaration sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération

Dans cette déclaration, les Ministres ont réaffirmé l'interdépendance entre la sécurité de l'espace de l'OSCE et celle des partenaires pour la coopération et encouragé des efforts supplémentaires pour renforcer les liens entre les partenaires pour la coopération et les États participants.

Importance du dialogue

Qu'il ne soit pas possible de parvenir à un accord sur tous les thèmes est dans la nature même d'un débat sain. Cela n'était pas moins vrai à la Réunion du Conseil ministériel que dans le cadre d'autres importantes réunions politiques. Plusieurs thèmes ont suscité de véhéments désaccords. La Présidence espagnole ayant insisté considérablement sur le rétablissement d'un échange de vues ouvert, ces désaccords devraient être considérés comme une réaffirmation de l'attachement de l'OSCE au dialogue et souligner la valeur de l'Organisation en tant que forum à cet effet. La Présidence a été encouragée par le fait qu'elle a été en mesure de faire en sorte que toutes ces négociations se poursuivent jusqu'à la fin de la réunion. Sur certaines questions, les États participants sont arrivés très près d'un accord.

Déclaration ministérielle.

La Présidence s'est activement employée à élaborer la première déclaration ministérielle politique générale depuis 2002, mais malheureusement, comme beaucoup s'y attendaient, le Conseil n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus en raison des désaccords entre États participants sur un certain nombre de questions clés. Le Conseil a examiné la question des conflits gelés dans la région. Il a publié une déclaration sur le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie ou conflit du Haut-Karabakh, mais n'a pas été en mesure de s'accorder sur des déclarations relatives à la Moldavie ou à la Géorgie.

Statut juridique de l'OSCE.

Le statut juridique de l'OSCE, qui fait partie des travaux qui se poursuivent au sein de l'Organisation en vue de renforcer son efficacité, a également figuré au premier rang des questions sur lesquelles un consensus n'a pu être atteint. Le débat est resté polarisé entre ceux qui estimaient qu'une charte ou qu'un statut de l'OSCE étaient nécessaires et ceux pour lesquels ce n'était pas le cas. La Présidence regrette que cela signifie que le remarquable travail réalisé par l'Ambassadrice des Pays-Bas, Ida van Veldhuizen-Rothenbuecher et le

Groupe des juristes en négociant une convention qui expose de façon détaillée les privilèges et immunités des membres du personnel de l'OSCE n'a pas reçu la reconnaissance qu'il méritait. Néanmoins, en annexant la Convention à la Déclaration ministérielle du Président en exercice, la continuité de leur travail a été assurée.

Projets de décisions.

Un consensus n'a pas non plus été trouvé en ce qui concerne des projets de décisions sur les défenseurs des droits de l'homme et la participation effective, ainsi que sur la question de l'observation des élections.

La Présidence estime que le débat sur ces questions devra se poursuivre à l'avenir, à condition qu'il ne soit pas porté atteinte aux engagements existants.

Un projet de déclaration ministérielle sur le 75ème anniversaire de l'Holodomor de 1932-1933 en Ukraine n'a pas non plus fait l'objet d'un consensus. Toutefois, 32 États participants de l'OSCE ont soutenu une déclaration distincte sur cette question.

La Présidence à l'œuvre

La Présidence s'est employée à renforcer l'efficacité de l'Organisation comme stipulé lors de la Réunion du Conseil ministériel en 2006. Elle a établi trois rapports devant servir de base de réflexion dans lesquels elle a évalué les progrès accomplis au cours de l'année et formulé des suggestions pour des améliorations supplémentaires.

Le rapport *Food-for-Thought on the Review of the Implementation of Ministerial Council 2006 Decision on the Improvement of the Consultative Process* (Document de réflexion sur l'examen de la mise en œuvre de la décision du Conseil ministériel de 2006 relative à l'amélioration du processus consultatif) a consisté en une évaluation des performances de la nouvelle structure des trois comités du Conseil permanent.

Dans *Food-For-Thought on the Participation of NGOs in OSCE Events* (Document de réflexion sur la participation des ONG aux activités de l'OSCE), la Présidence a comparé la pratique de l'OSCE à celles de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Elle y a émis des suggestions visant à préciser davantage les règles régissant la participation des ONG tout en conservant l'esprit d'ouverture à leur participation, comme consigné dans les documents pertinents de l'Organisation.

Et enfin, dans *Food-For-Thought on Implementation of Existing Commitments* (Document de réflexion sur la mise en œuvre des engagements existants), la Présidence a analysé l'examen de la mise en œuvre des engagements convenus par les États participants, comme suggéré dans le Rapport du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme intitulé *Common Responsibility : Commitments and Implementation* (Responsabilité commune : engagements et mise en œuvre).

Faire face aux crises politiques

La Présidence en exercice doit être vigilante et réagir aux crises politiques qui surviennent durant son mandat.

Ukraine. Début avril, le Président en exercice a publié une déclaration invitant toutes les parties en Ukraine à trouver une solution rapide à une crise politique qui a éclaté après que le Président eut dissous le Parlement et appelé à des élections anticipées. Le Premier Ministre s'y est opposé. Plusieurs membres du Parlement ont demandé à la Cour constitutionnelle d'examiner la légalité du décret. Lorsque, deux semaines plus tard, des manifestants perturbèrent le déroulement des audiences du tribunal à Kiev, le Président en exercice, qui suivait les événements de près, exprima sa préoccupation.

Les deux membres du Gouvernement sont certes parvenus à un accord sur des élections anticipées le 4 mai, mais des tensions persistaient à la fin du mois. Le 5 juillet, le Président en exercice s'est entretenu avec le Président, le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères ukrainiens, leur demandant instamment de faire en sorte que maturité politique et responsabilité prévalent au cours de la période précédant les élections législatives du 30 septembre. Il a aussi déclaré que l'Ukraine ne pouvait se permettre de retarder davantage les réformes constitutionnelles et économiques.

Sur invitation de l'Ukraine, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE a observé les élections et estimé qu'elles s'étaient déroulées pour l'essentiel conformément aux normes et aux engagements internationaux.

Albanie. En réponse à une demande des partis politiques albanais, le Président en exercice a envoyé sur place l'Ambassadeur Jose Pons, Directeur général pour l'Europe et l'Amérique du Nord du Ministère espagnol des affaires étrangères, afin d'aider à trouver un compromis qui permettrait aux élections locales de se dérouler en temps voulu.

Avec le concours de l'OSCE, les parties sont parvenues à un accord et les élections ont eu lieu le 18 février. Le Président en exercice a insisté sur le rôle de la Commission électorale centrale albanaise dans le bon déroulement du processus électoral. Il a invité les institutions et les partis politiques albanais à poursuivre leur coopération dans le cadre de la réforme électorale et leur a demandé de mettre en œuvre les recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE « afin de faire en sorte que l'Albanie se dote d'un système électoral entièrement fiable ».

Mise à profit de la volonté politique

Croatie. À l'initiative du Président en exercice, l'OSCE a décidé en décembre de fermer sa Mission en Croatie au terme de 11 années, estimant que la Croatie avait résolu de façon satisfaisante la plupart des questions énoncées dans le vaste mandat sur la base duquel la Mission travaillait.

« Notre coopération avec l'OSCE a été particulièrement importante pour la mise en place des institutions, le règlement des problèmes liés à la transition et la consolidation de la démocratie. L'OSCE a joué un rôle déterminant dans le relèvement d'après-conflit dans notre région... »

– Extrait de l'allocation du Premier Ministre croate, Ivo Sanader, devant le Conseil permanent le 10 juillet.

L'OSCE a également décidé de maintenir une présence dans le pays avec un bureau à Zagreb afin de régler les questions en suspens relatives aux procès pour crimes de guerre et les aspects résiduels de la mise en œuvre des programmes d'aide au logement.

« La coopération fructueuse entre la Mission et le Gouvernement croate et les efforts et la motivation du Gouvernement pour s'acquitter de ses engagements constituent un réel et véritable succès et je tiens à féliciter la Croatie pour ce résultat », a déclaré l'Ambassadeur Jorge Fuentes, chef de la Mission en Croatie.

Kosovo. Le Conseil permanent, qui décide en décembre de proroger ou non les mandats de ses opérations de terrain pour une année supplémentaire, s'est prononcé en faveur d'une prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo d'un mois seulement, jusqu'à la fin de janvier.

À la fin de cette période et, par la suite, à la fin de chaque mois, le mandat sera prorogé pour un mois supplémentaire à moins qu'un État participant n'adresse une objection par écrit au Président du Conseil permanent.

Si le mandat se termine, la Mission entamera sans tarder la procédure de clôture de ses activités. Dans le même temps, des négociations débiteront sur les modalités d'une éventuelle poursuite de l'engagement de l'OSCE au Kosovo.

Cette décision a fait l'objet de trois déclarations officielles. L'Union européenne (UE) et un certain nombre d'autres délégations ont exprimé leur ferme appui à la poursuite de l'engagement de l'OSCE au Kosovo. Elles ont déclaré qu'elles s'étaient prononcées sans réserve en faveur de la prorogation du mandat pour toute une année et qu'elles avaient approuvé la *Décision* uniquement dans le but d'éviter l'expiration du mandat le 1er janvier 2008. Les États-Unis partageaient l'avis de l'UE. Ils ont également déclaré regretter que deux États participants aient insisté en faveur d'un renouvellement de mandat de mois en mois mettant en péril une opération qui est le défenseur le plus énergique des populations minoritaires au Kosovo. Quant à la Serbie, elle a déclaré que le nom complet et correct de la Mission devrait être « Mission de l'OSCE au Kosovo, République de Serbie ».

« Je suis fermement convaincu que nous partageons tous le même objectif dans les Balkans occidentaux : parvenir pour le statut futur du Kosovo à une solution qui promeut la consolidation des valeurs et des institutions démocratiques, une solution qui promeut la transformation économique des Balkans occidentaux et l'architecture de sécurité de l'ensemble de l'Europe ».

– Extrait de l'allocution prononcée par le Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremic, devant le Conseil permanent le 17 juillet

Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton

Le Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton est chargé d'aider les Parties – la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la République de Croatie et la République de Serbie – à satisfaire aux dispositions de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, telles que les inspections réciproques des avoirs militaires.

En 2007, les Parties ont procédé à 20 inspections au total, qui ont été menées chacune avec le soutien d'assistants de l'OSCE. Une fois de plus, les activités se sont déroulées sans problème dans un climat de confiance, d'ouverture et de transparence.

Toutes les Parties à l'Accord ont poursuivi la restructuration et la réorganisation de leurs forces armées. De ce fait, des armements limités par l'Accord ont continué d'être volontairement détruits, même après la fin de la période de réduction.

D'autres réductions par toutes les Parties sont attendues à l'avenir. Depuis la mise en œuvre de l'Accord jusqu'à la fin de 2007, les Parties ont réduit de près de 8 900 pièces le nombre de leurs armes lourdes.

Cette année, le Représentant personnel a été en mesure de prêter son concours aux Parties pour la consolidation de plusieurs changements importants. Une étape décisive dans le cadre du transfert des droits des entités de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska à l'État de Bosnie-Herzégovine a consisté en l'établissement d'une agence de vérification unique au niveau de l'État en avril.

À la suite de l'adhésion du Monténégro à l'Accord en qualité de Partie indépendante en janvier, le Représentant personnel a apporté son assistance au Monténégro et à la République de Serbie dans le cadre de la négociation d'un accord bilatéral sur les principes et procédures d'application de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, qui a été signé le 6 juillet. À la demande des Parties, le Bureau du Représentant a, par la suite, rédigé un amendement formel à l'Accord reflétant la répartition des dotations au titre de l'Article IV entre les deux Parties. Le document a été adressé aux Parties pour examen, en vue de sa signature ultérieure au niveau gouvernemental et de sa ratification interne.

Dans le souci d'harmoniser l'échange d'informations, de documents et de notifications, les Parties sont convenues d'adopter un logiciel commun en anglais qui leur est fourni par l'OSCE. Le processus d'intégration est quasiment achevé.

Israël. Les États participants de l'OSCE et ses partenaires méditerranéens pour la coopération se sont réunis à Tel Aviv les 18 et 19 décembre pour discuter de la lutte contre l'intolérance et de la promotion du respect mutuel.

Encouragé par le Président en exercice, Israël a, pour la première fois depuis 1996, accueilli le treizième *Séminaire méditerranéen* auquel ont pris part 34 États participants et six partenaires pour la coopération, dont l'Égypte, la Jordanie et Israël, partenaires méditerranéens.

Le *Séminaire* a examiné les engagements de l'OSCE relatifs à la tolérance ainsi que les outils et mécanismes de l'OSCE pour aider à leur mise en œuvre. Parmi les autres thèmes abordés ont notamment figuré la promotion du respect de la diversité culturelle et religieuse et la facilitation du dialogue, la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, des migrants et d'autres groupes, ainsi que le rôle des femmes, des éducateurs et des médias dans la lutte contre la violence.

Engagement avec l'Asie centrale

Les préoccupations en matière de sécurité convergeant avec la mondialisation, la Présidence espagnole était résolue à accroître encore le niveau d'engagement de ses États participants d'Asie centrale dans les activités de l'OSCE. La Présidence est convaincue qu'une participation active des États d'Asie centrale est importante pour renforcer la sécurité de la région et du reste de l'OSCE.

Le Président en exercice s'est rendu dans les États participants d'Asie centrale du 10 au 14 avril. Il y a rencontré de hauts représentants au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. Le message qu'il leur a adressé a porté sur l'intensification du dialogue et le développement des liens et des activités.

Le Président en exercice s'est déclaré satisfait du travail accompli. Outre les décisions du Conseil ministériel sur l'Afghanistan voisin et sur la future présidence confiée à l'État d'Asie centrale qu'est le Kazakhstan, la Présidence a obtenu des résultats substantiels dans un certain nombre de domaines dans divers pays.

Le Tadjikistan, qui a célébré cette année le dixième anniversaire de l'Accord de paix qui a mis fin à la guerre civile s'est employé à continuer de consolider la stabilité. Une équipe spéciale OSCE-Tadjikistan s'est réunie à Douchanbé le 27 mars pour évaluer les besoins et les priorités du Tadjikistan ainsi que les activités de l'OSCE. Qualifiée d'« historique » et de « particulièrement constructive » par le Ministère des affaires étrangères, l'Équipe spéciale a recensé un certain nombre de possibilités pour une coopération accrue, notamment dans le domaine de la gestion et de la sécurité des frontières. Les 23 et 24 octobre, le Tadjikistan a accueilli à Douchanbé un séminaire de l'OSCE sur le transport en transit à travers l'Asie centrale.

L'Ouzbékistan a également apporté une importante contribution à l'OSCE cette année en accueillant en octobre une conférence à Tachkent sur la façon dont les technologies à faible coût pouvaient être utilisées pour améliorer la gestion de l'eau et des terres en Asie centrale. Les participants y ont notamment examiné les questions suivantes : irrigation, traitement et dessalement de l'eau, compromis idéal entre production d'électricité et gestion de l'eau, renforcement de la sécurité des barrages et de la prévention des inondations, sécurité environnementale et développement durable dans le bassin de la mer d'Aral.

Conflits de longue durée

Le Président en exercice s'est employé à faire tomber les barrières qui continuent de diviser les communautés dans les zones de conflit, mais il a reconnu au début de son mandat que rien ne pouvait remplacer la volonté politique des parties concernées. La Présidence a insisté sur la nécessité de préparer le terrain pour la paix future en œuvrant dès maintenant à surmonter la méfiance et à édifier des plates-formes pour la paix.

Le Président en exercice a assumé cette responsabilité principale de son mandat en rendant visite à toutes les parties à ces conflits de longue durée et en ayant avec elles une série d'entretiens et de consultations visant à réduire la tension dans ces régions et à instaurer un climat plus propice à la recherche d'une solution. Les opérations de terrain concernées ainsi que le Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie, Andrzej Kasprzyk, l'Envoyé spécial Josep Borrell, le

Représentant personnel Miomir Zuzul et l'Ambassadeur Pons du Ministère espagnol des affaires étrangères lui ont apporté leur concours.

Moldavie. Peu de temps après avoir assumé ses nouvelles responsabilités à l'OSCE, la Présidence a entamé son travail par le conflit entourant la région transnistrienne sécessionniste de la Moldavie. Trois réunions des médiateurs – OSCE, Fédération de Russie, Ukraine – et des observateurs – Union européenne et États-Unis – ont eu lieu en 2007, dont deux à Madrid les 25 janvier et 25 mai et une à Vienne le 30 mars.

En avril, le Président en exercice a demandé à l'Ambassadeur Pons de se rendre en Moldavie pour s'y entretenir avec les deux parties. Il s'est lui-même rendu en Moldavie les 7 et 8 octobre. Au cours d'entretiens avec le Président moldave Vladimir Voronin et d'autres hauts fonctionnaires, il a loué leurs efforts de réforme interne. Il s'est également entretenu avec les dirigeants de la région transnistrienne à Tiraspol auprès desquels il a insisté sur la nécessité de garantir la libre circulation des biens, des services et des personnes de part et d'autre du Dniestr/Nistru.

Plus tard au cours de ce même mois, les médiateurs et observateurs ont déclaré que, selon eux, la visite du Président en exercice avait augmenté les chances de relancer les négociations avec les parties avant la Réunion du Conseil ministériel de Madrid et une réunion informelle avec les négociateurs, médiateurs et observateurs des parties a eu lieu à Odessa. Les médiateurs et les observateurs ont loué la Moldavie pour son action visant à résoudre des problèmes communs dans le domaine socio-économique ainsi que pour avoir prolongé jusqu'à la fin de 2008 le régime d'enregistrement des entreprises transnistriennes. Ils ont également salué la décision des dirigeants transnistriens de supprimer les taxes sur certaines marchandises traversant la rivière.

Conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie ou conflit du Haut-Karabakh.

Tout au long de l'année, le Président en exercice et son Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, ont apporté leur soutien à l'action des coprésidents français, russe et américain du Groupe de Minsk de l'OSCE en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Le Président en exercice s'est entretenu à trois reprises avec les coprésidents à Madrid et plusieurs fois avec les Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères.

Le Président en exercice s'est rendu en Azerbaïdjan et en Arménie les 4 et 5 juin. Il a rencontré des hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile dans les deux pays. Il a déclaré que les intenses efforts de médiation des coprésidents avaient rapproché l'Arménie et l'Azerbaïdjan d'un accord-cadre pour un règlement pacifique.

Le 8 novembre, les coprésidents ont informé le Conseil permanent que l'année électorale 2008 promettait d'être une année de travail intense avec les deux parties en vue de finaliser les principes de base d'un règlement du conflit du Haut-Karabakh. À Madrid, les coprésidents ont rencontré le Président en exercice le 14 novembre. Au cours de la Réunion du Conseil ministériel à Madrid, les Ministres ont adopté une déclaration sur le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie (conflit du Haut-Karabakh). Le Ministre russe des affaires étrangères Sergey Lavrov, son homologue français Bernard Kouchner et le Sous-Secrétaire d'État américain Nicholas Burns ont officiellement présenté aux Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères un ensemble de *Principes de base pour le*

règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh pour transmission aux Présidents arménien et azerbaïdjanais.

Groupe de planification de haut niveau

Le Groupe de planification de haut niveau (GPHN), qui se compose d'experts militaires, a été créé lors du Sommet de Budapest en 1994 en vue d'élaborer des plans opérationnels pour une éventuelle opération de maintien de la paix dans la zone touchée par le conflit dont est saisie la Conférence de Minsk. La Présidence espagnole a nommé le colonel Santiago Rodriguez Santafe des Forces armées espagnoles chef du GPHN. Il a pris ses fonctions le 1er janvier.

Compte tenu de l'incertitude entourant le processus de négociation en cours, le GPHN s'est concentré cette année sur l'élaboration de stratégies, conformément à une nouvelle directive publiée par le Président en exercice en début d'année. Le Groupe a actualisé ses plans visant à étoffer ses effectifs en cas d'urgence. À deux reprises, des membres du GPHN ont participé à des activités d'observation de la ligne de contact.

Le GPHN a organisé des réunions d'information à l'intention d'un certain nombre de délégations, entretenu des contacts avec d'autres organismes internationaux, dont le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et participé à des cours de formation ainsi qu'à des conférences internationales.

Conflit géorgio-ossète. Pendant une bonne partie de l'année, la tension était élevée dans la zone du conflit géorgio-ossète. Le Président en exercice a tenté de calmer le jeu par un dialogue positif. À Madrid, le 13 janvier, le Représentant spécial de l'Union européenne, l'Ambassadeur Peter Semneby, a évoqué avec la Présidence la stratégie de l'UE dans le cadre de ce conflit. Le Vice-Premier ministre et le Ministre géorgiens chargés du règlement des conflits se sont entretenus avec le Président en exercice à Madrid, les 6 et 16 mars. La Présidence en exercice a participé à la réunion informelle de la Commission mixte de contrôle tenue à Istanbul les 23 et 24 mars. Le Président en exercice a rencontré le Ministre géorgien des affaires étrangères à Bruxelles le 15 mai et le 3 septembre.

Après la découverte d'un missile guidé non explosé dans le Sud-Est de la zone du conflit en août, ce qui a encore exacerbé les tensions, le Président en exercice s'est entretenu au téléphone avec les Ministres géorgien et russe des affaires étrangères et leur a offert l'assistance de l'OSCE pour enquêter sur cet incident.

« La seule voie vers la paix dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud est celle que nous voyons pour tous les Géorgiens : nous devons tenir notre promesse de liberté individuelle, de débouchés économiques, de qualité de vie et de sécurité humaine. Cette approche reflète, je crois, l'esprit dans lequel l'OSCE a été créée ».

– Extrait de l'allocution prononcée par le Ministre géorgien des affaires étrangères, Gela Bezhuashvili, devant le Conseil permanent le 14 juin.

Du 20 au 24 août, le Représentant personnel du Président en exercice, Miomir Zuzul, a tenu des entretiens à Tbilissi et Moscou sur l'incident. Le Président en exercice s'est rendu en Géorgie les 3 et 4 septembre, informant le Président Mikheil Saakashvili des conclusions du

rapport du Représentant personnel sur l'incident. Il a clairement indiqué que les tensions n'étaient dans l'intérêt de personne et qu'elles auraient des répercussions dans toute la région. Il a déclaré que l'OSCE ferait tout ce qui était en son pouvoir pour favoriser un climat de compréhension entre la Géorgie et la Russie.

Dans le prolongement de la mission du Représentant personnel, la Présidence a proposé une approche inscrite dans une perspective d'avenir mettant l'accent sur les mesures de prévention et de confiance. Parmi ces mesures, le Président en exercice a soutenu la proposition visant à accroître le nombre d'observateurs au sein de la Mission de l'OSCE afin de mieux surveiller la zone du conflit géorgio-ossète. Le Comité directeur du *Programme de relèvement économique* mené par l'OSCE dans la zone du conflit géorgio-ossète et dans les zones adjacentes a tenu des réunions très fructueuses à Vienne et en Géorgie. Une série de projets ont été exécutés dans le cadre du *Programme*.

À travers les dimensions : réalisations thématiques

Dimension politico-militaire

La Présidence espagnole a fait de la dimension politico-militaire une de ses priorités.

Forum pour la coopération en matière de sécurité. La Réunion du Conseil ministériel tenue à Madrid a adopté la *Décision No 3 sur les questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité*, première décision globale de ce type sur le Forum et autre succès à mettre à l'actif de la Ministérielle. Cette décision servira de base aux activités du Forum en 2008. L'Espagne, qui en assume la Présidence pendant la première session de l'année, espère que cette décision permettra au Forum de renforcer son rôle en tant qu'un des organes décisionnels de l'Organisation.

Dans cette décision, les États participants ont réaffirmé qu'ils veilleraient à la cohérence, à l'interdépendance et à la complémentarité de leurs initiatives au sein du Forum visant à promouvoir la maîtrise des armements, le désarmement et le renforcement de la confiance et de la sécurité, ainsi que la coopération en matière de sécurité et la prévention des conflits.

Le Conseil ministériel a également rappelé une décision prise en 2001 dans laquelle le Forum était chargé d'examiner les aspects des nouveaux défis pour la sécurité qui relevaient de son mandat et de mettre à jour ses activités en conséquence.

Le Conseil ministériel a exprimé son souhait de continuer d'aller de l'avant en s'appuyant sur la *Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIème siècle*, le *Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre*, le *Document sur les stocks de munitions conventionnelles*, le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* et les décisions en la matière adoptées par le Forum.

Les Ministres se sont déclarés conscients des risques pour la sécurité et la sûreté posés par la présence de stocks de munitions conventionnelles, d'explosifs et d'artifices, y compris de propergol liquide, excédentaires et/ou en attente de destruction dans certains États participants et ont affirmé la volonté de continuer à leur fournir une assistance pour leur destruction ou la modernisation de leurs procédures de gestion et de sécurité des stocks. Cette

volonté était également manifeste au cours de l'activité parallèle présidée par la Présidence danoise du Forum en marge du Conseil ministériel.

Les Ministres ont par ailleurs exprimé leur détermination à continuer de renforcer la mise en œuvre des mesures existantes de confiance et de sécurité dans le cadre du *Document de Vienne 1999* en tenant compte de la nature changeante des menaces pour la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE et à continuer de renforcer la mise en œuvre du *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*.

Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. Cette année, la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* s'est penchée sur les défis dans cette dimension de la sécurité et sur les moyens d'élaborer une approche cohérente pour les activités de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention et du règlement des conflits ainsi que de la gestion des crises et du relèvement après une crise. Elle a en outre examiné la mise en œuvre de la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIème siècle*.

Dialogue sur les questions de sécurité. Un autre objectif important de la Présidence dans cette dimension était d'intensifier le dialogue au sein de l'Organisation sur toutes les questions de sécurité dans l'espace de l'OSCE. À ses yeux, les séances communes du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité constituaient le lieu approprié pour débattre de ces questions. La Présidence a noté qu'un certain nombre de désaccords s'en sont ensuivis, réaffirmant qu'en dépit de questions de certains, la dimension politico-militaire restait un instrument efficace pour consolider la sécurité dans la région de l'OSCE.

En début d'année, par exemple, la Russie a appelé à débattre d'une proposition américaine relative à la défense antimissile. Elle a également déclaré qu'il serait opportun de geler ses engagements au titre du *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE)*, qui prévoit des réductions dans les arsenaux militaires conventionnels des États membres de l'OTAN et des anciens membres du Pacte de Varsovie. Le *Traité FCE* a été négocié en parallèle à des pourparlers entre les États participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe – le prédécesseur de l'OSCE – sur les mesures de confiance.

« Il est clair que l'avenir du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe et l'avenir de la défense antimissile sont des questions de grande actualité qui ont une incidence directe sur la sécurité européenne et sur celle de la région euro-atlantique tout entière ».

– Extrait de l'allocation du Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, devant le Conseil permanent le 23 mai

La Fédération de Russie a convoqué à Vienne en juin une *Conférence extraordinaire des États Parties au Traité FCE*, Traité dont elle est signataire, alléguant que l'OTAN retardait la ratification de l'*Accord d'adaptation du Traité* signé en 1999. Un certain nombre d'États avaient déclaré qu'ils entendaient ratifier le *Traité FCE adapté* dès que les engagements concernant le retrait des forces et des munitions russes de Géorgie et de Moldavie étaient remplis. La Russie a par la suite suspendu sa participation au *Traité FCE*.

Comité de sécurité. Le Comité de sécurité récemment établi du Conseil permanent a contribué à orienter et à faire progresser le travail portant sur les aspects non militaires et les aspects politiques de la sécurité.

Un document exposant les conceptions de la Présidence a servi de base au programme de travail du Comité qui était axé sur les points suivants : lutte contre le terrorisme, gestion et sécurité des frontières, police, coopération dans le domaine de la criminalité organisée et de la lutte antidrogue et préparatifs de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2007*. Le Président du Comité, l'Ambassadeur Peter Lizak, Représentant permanent de la Slovaquie, a présenté les objectifs concrets et les priorités du Comité aux États participants lors de sa première réunion le 6 février.

Le Comité de sécurité s'est réuni à 13 reprises en 2007 et les débats ont porté sur les questions ci-après :

- exécution du programme de travail de l'OSCE pour 2007 portant sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui a été adopté par le Conseil permanent à Bruxelles en décembre 2006, et collaboration avec les partenaires méditerranéens pour la coopération dans la prévention et la lutte contre le terrorisme, avec le soutien de l'Unité d'action contre le terrorisme et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ;
- suivi de la *Décision* du Conseil permanent sur le mandat du réseau des points de contact nationaux de l'OSCE en matière de sécurité et de gestion des frontières et de la mise en œuvre du *Concept de l'OSCE relatif à la sécurité et à la gestion des frontières* adopté en 2005. Le Centre de prévention des conflits a fourni un appui ;
- suivi de la *Décision* du Conseil permanent sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte antidrogue ;
- suivi des dispositions et recommandations aux États participants figurant dans la *Décision No 5* du Conseil ministériel de Bruxelles sur *le crime organisé* et suivi de la *Déclaration sur les systèmes de justice pénale* adoptée lors de ce même Conseil ;
- suivi des activités de l'OSCE relatives à la police et, notamment, des activités visant à mettre en place un cadre de l'OSCE pour la police de proximité. L'Unité pour les questions stratégiques de police a prêté son concours sur ces questions ;
- activités de l'OSCE liées à la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité afin de présenter un document final lors de la Réunion du Conseil ministériel à Madrid ;
- élaboration, comme prescrit dans la *Décision* correspondante du Conseil permanent, de l'ordre du jour, du calendrier et des modalités d'organisation d'un atelier sur les perspectives de coopération dans le domaine de la sécurité des frontières maritimes impliquant les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE ;
- préparatifs de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* tenue les 19 et 20 juin en prenant en considération la contribution du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Le Comité de sécurité a préparé la déclaration et les décisions ci-après, qui ont été adoptées lors du Conseil ministériel à Madrid : *Déclaration ministérielle sur le soutien à la Stratégie*

antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies ; Décision No 5 sur les partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme ; et Décision No 6 sur la protection des infrastructures énergétiques vitales contre les attaques terroristes.

Le Comité a préparé deux décisions qui ont été par la suite adoptées par le Conseil permanent et qui portaient l'une sur la *Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée* et l'autre sur la lutte contre la menace des drogues illicites et des précurseurs.

Le Comité a contribué au document exposant les conceptions de la Présidence relatives aux normes et aux principes fondamentaux de l'Organisation dans le domaine de la gouvernance/réforme du secteur de la sécurité, qui a été rendu public au cours du Conseil ministériel à Madrid.

Le Président du Comité a également encouragé la coopération avec le Forum sur des questions d'intérêt réciproque impliquant davantage que la seule dimension militaire. Des consultations en rapport avec cette coopération ont été menées pendant l'année sur plusieurs questions avec les présidences chypriote, croate et danoise du Forum. Les séances communes du Forum et du Conseil permanent ont offert de fructueuses occasions de traiter de questions multidimensionnelles avec des contributions du Comité de sécurité.

Activités de lutte contre le terrorisme. Sous la Présidence espagnole, l'OSCE a continué de collaborer avec les États participants pour les aider à appliquer les conventions et accords internationaux, dont la *résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU* qui est une résolution de large portée sur la lutte contre le terrorisme, ainsi que le cadre juridique international en la matière.

Les activités les plus importantes menées par l'OSCE en 2007 dans le domaine de la lutte contre le terrorisme étaient l'*Atelier sur le renforcement de la coopération judiciaire en matière pénale pour lutter contre le terrorisme*, l'*Atelier sur la mise en œuvre de la Décision No 7/03 du Conseil ministériel sur la sécurité des documents de voyage*, la *Réunion de haut niveau sur les victimes du terrorisme* et la *Conférence politique sur les partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme*.

En coopération avec l'Unité d'action de l'OSCE contre le terrorisme, la Présidence a organisé une conférence intitulée *Partenariat entre les pouvoirs publics, la société civile et le monde des affaires dans la lutte contre le terrorisme* au cours de laquelle il a été constaté que la lutte contre le terrorisme devait être aussi multidimensionnelle que la menace elle-même. Les gouvernements s'appuient sur la diplomatie, les services de répression et les opérations militaires pour combattre le terrorisme, mais les participants à la Conférence ont souligné que les secteurs privé et civil jouaient un rôle important dans la promotion d'une croissance économique durable, la génération rapide de changements, la création d'emplois pour les communautés minoritaires et l'utilisation de technologies pour établir le contact avec les jeunes. La Conférence a eu lieu à Vienne les 31 mai et 1er juin.

Au cours de la *Réunion de haut niveau de 2007 sur les victimes du terrorisme*, qui a été organisée conjointement par la Présidence et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, il a été reconnu que la solidarité avec les victimes du terrorisme devait aller au-delà de la satisfaction de leurs besoins physiques et psychologiques immédiats. Les débats à la Conférence, qui a eu lieu à Vienne les 13 et 14 septembre avec la participation de quelque 200 représentants gouvernementaux, juristes et représentants de la société civile, ont

porté sur la victime, les programmes d'assistance aux victimes, la victime dans les poursuites judiciaires et le rôle de la société civile.

Une autre manifestation importante a été la *Conférence d'experts sur la lutte contre la menace des drogues illicites*.

Activités de police. La Présidence et l'Unité des questions stratégiques de police du Secrétariat ont organisé, les 8 et 9 mai à Madrid, un atelier sur le rôle de la police et sur la coopération contre le terrorisme. Les participants y ont discuté de la nécessité d'une approche globale de la police dans les sociétés, approche représentée par le rôle de la police de proximité, et du besoin de renforcer la coopération entre les services de police et du renseignement.

Le renforcement de la coopération entre la police, les procureurs et les juges dans les enquêtes sur la criminalité transfrontalière organisée était le but d'un autre projet fructueux exécuté en Albanie et au Monténégro et financé par la Présidence. Ce projet a contribué à améliorer sensiblement la coordination au sein du système de justice pénale et dans le cadre de la lutte internationale contre la criminalité organisée.

En coopération avec l'Unité, la Présidence a organisé à Madrid les 5 et 6 juin un atelier sur l'équilibre hommes-femmes dans les fonctions de direction de la police. Plus de 25 délégations y ont débattu des moyens de mieux recruter et de promouvoir les femmes pour obtenir des forces de police plus démocratiques et égalitaires.

Afin d'aider les membres de la profession à appliquer les bonnes pratiques dans le domaine de la poursuite et de la condamnation des criminels, la Présidence espagnole a continué le travail de la Présidence belge en faisant traduire et imprimer un *Guide de référence sur la procédure pénale* qui a été distribué et présenté à Astana.

La protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur l'Internet et la coopération de la police, des procureurs, des organisations non gouvernementales et du monde des affaires a été le thème d'un atelier organisé à Vienne les 20 et 21 septembre, qui a été financé en partie par la Présidence.

Dimension économique et environnementale

La Présidence espagnole a plaidé en faveur d'une plus grande visibilité de la question de la sécurité environnementale dans la région de l'OSCE. Elle s'est concentrée en particulier sur le problème de la dégradation et de la contamination des sols et sur la nécessité d'une utilisation rationnelle et efficace des ressources en eau.

Selon la Présidence, ce n'est qu'en remédiant à la détérioration des écosystèmes que nous pouvons espérer contrer les menaces qui en résultent pour la sécurité : pauvreté et migration induite par l'environnement. De façon similaire, l'utilisation juste, rationnelle et efficace de ressources hydrologiques de plus en plus rares est vitale pour la sécurité régionale d'un territoire où quelque 180 cours d'eau traversent des frontières de pays.

Étude des possibilités

À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin, plus de 40 délégués de l'OSCE ont effectué une visite de la ville autrichienne de Guessing, qui est alimentée exclusivement par de l'énergie renouvelable.

La délégation s'est rendue dans une usine de gazéification de la biomasse, une usine photovoltaïque et une école alimentée par l'énergie solaire. Guessing fournit un exemple de technologies accessibles, rentables et écologiquement saines pour relever le défi moderne de la réduction des émissions de carbone et les participants ont examiné comment appliquer le concept énergétique de cette ville à d'autres pays.

La visite a été rendue possible grâce au soutien de la Présidence espagnole, de la République d'Autriche et du Centre européen des énergies renouvelables de Guessing.

Le *Forum économique et environnemental* est la principale manifestation annuelle dans la deuxième dimension. Le *quinzième Forum* a eu lieu en deux sessions distinctes, la première à Vienne les 22 et 23 janvier, et la seconde à Prague du 21 au 23 mai. Des conférences préparatoires se sont tenues à Bichkek (Kirghizistan) en novembre 2006 et à Saragosse (Espagne) en mars.

À Saragosse, les discussions ont porté sur des questions ayant une incidence sur la coopération internationale en matière de gestion durable de l'eau, domaine dans lequel l'OSCE dispose d'une expérience considérable. Les participants ont été informés de l'*Expo 2008 sur l'eau et le développement durable* qui doit avoir lieu prochainement. Cette manifestation, que Saragosse accueillera également, devrait être la plus importante à ce jour à être consacrée à ce thème. La première décision ministérielle de l'OSCE sur l'eau a également commencé sa gestation lors de la conférence.

L'OSCE soutient la gestion transfrontalière de l'eau par des activités axées sur la Sava, le Dniestr, la Tchou et la Talas, ainsi que la Koura et l'Araxe et l'Organisation pourrait envisager de prêter un soutien similaire à des projets de coopération dans le domaine de l'eau entre le Tadjikistan et l'Afghanistan concernant l'Amou-Daria.

Le quinzième Forum environnemental a eu pour thème les *principaux défis pour assurer la sécurité environnementale et le développement durable dans l'espace de l'OSCE : dégradation des terres, contamination des sols et gestion de l'eau.*

Lors de la session de janvier, les plus de 250 responsables politiques, experts de haut niveau et représentants des 56 États participants de l'OSCE ont examiné comment collaborer entre eux et coordonner leurs efforts pour réduire les atteintes à l'environnement. Ils ont travaillé sur la pauvreté, la migration induite par l'environnement et les effets sociaux négatifs de la dégradation des terres et de l'érosion des sols. Ils ont également examiné comment préserver un équilibre entre croissance économique et exploitation des ressources naturelles.

En mai, la conférence s'est concentrée sur les mesures à prendre pour faire face aux menaces environnementales pour la sécurité, transformant les préoccupations au sujet de ces menaces en actions qui permettront de promouvoir la stabilité. Le consensus entre les 300 décideurs, experts et représentants de plus de 60 pays s'est cristallisé autour de la nécessité d'étudier de plus près le lien entre viabilité environnementale et sécurité. La Présidence voit pour l'OSCE

un mandat clair à être plus active dans ce domaine. Les deux sessions du *Forum* ont contribué à la *Déclaration de Madrid sur l'environnement et la sécurité*.

Formation de diplomates aux questions environnementales

Les délégués siégeant au nouveau Comité économique et environnemental du Conseil permanent ont reçu une formation à la diplomatie environnementale à Vienne les 19 et 20 octobre.

Les 21 participants ont été informés de l'histoire du droit international de l'environnement et des contraintes dans son application. Ils ont étudié les positions typiques de négociation des représentants des gouvernements et de l'industrie qui privilégient généralement les gains économiques à court terme par rapport à la protection de l'environnement ou à l'équité sociale. Ils ont en outre examiné les incidences de la diplomatie environnementale sur la sécurité en mettant spécialement l'accent sur la sécurité énergétique et ont pris part à un exercice de simulation de négociations.

« Ce stage est incontestablement une bonne initiative car les diplomates ont besoin d'un bagage technique sur des questions telles que l'environnement et la sécurité qui prendront de plus en plus d'importance en politique étrangère », a déclaré l'un des participants.

Le stage a été organisé par la Présidence espagnole, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et d'autres unités du Secrétariat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que l'Université de Genève, qui est partenaire du PNUE dans le cadre du programme de formation à la diplomatie environnementale, et financé par la Présidence espagnole.

Comme suite au *Forum*, avec l'appui du Ministère ouzbek de l'agriculture et des ressources en eau, la Présidence et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ont organisé une conférence axée sur les défis auxquels la région de l'Asie centrale devait faire face dans les domaines de la dégradation des terres et de la pollution des sols ainsi que sur le transfert de technologies en la matière.

Dans le prolongement de l'attention prioritaire accordée par la Présidence espagnole à l'eau en 2007, les États participants ont décidé de consacrer le *seizième Forum économique et environnemental* à la coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures de l'OSCE. La première Conférence préparatoire s'est tenue à Helsinki en septembre.

Dans la sphère économique, l'OSCE a donné suite à l'accent mis par la Présidence en 2006 sur le transport. Elle a organisé en octobre une conférence à Douchanbé sur les perspectives de développement du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'en 2015. Les États d'Asie centrale qui y ont participé, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Afghanistan et la Mongolie, ont publié une déclaration commune dans laquelle ils se sont engagés à renforcer le dialogue et la transparence en ce qui concerne les questions de transit et relatives aux frontières. Ils ont également pris l'engagement de s'employer à réduire les incidences négatives du transit sur l'environnement.

Les 12 et 13 décembre, la version en langue arabe du *Manuel sur l'établissement de politiques de migration de main-d'œuvre efficaces* a été lancée à Rabat (Maroc). Le *Manuel* est une initiative commune de l'OSCE, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Bureau international du travail et a été financé par la Présidence espagnole. Il analyse comment gérer l'immigration de la façon la plus efficace.

Dimension humaine

La Présidence espagnole s'est concentrée sur la lutte contre l'intolérance et sur l'encouragement de la participation à des sociétés pluralistes. Pour mieux faire connaître ses objectifs, elle a lancé deux manifestations novatrices.

La première, une conférence pour lutter contre l'intolérance et la discrimination en particulier à l'égard des musulmans, était destinée à aider à contrer ce que le Président en exercice a qualifié dans son allocution devant le Conseil permanent le 11 janvier de problème « alarmant ». La deuxième, premier Forum de la jeunesse à être organisé par l'OSCE, avait pour but de mobiliser les générations de l'après-Helsinki pour la promotion des principes et des valeurs de l'Organisation et de montrer comment la créativité, la spontanéité et la capacité d'adaptation des jeunes pouvaient aider l'OSCE dans son action visant à édifier des sociétés démocratiques et pluralistes.

Dénonciation de l'intolérance à l'égard des musulmans

La *Conférence de la Présidence de l'OSCE sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans* a traité des causes des comportements discriminatoires et s'est concentrée sur l'élaboration de solutions. Les 417 participants venus d'États participants et des partenaires pour la coopération, d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et spécialistes des musulmans dans la société et de la tolérance se sont penchés sur des questions spécifiques telles que la façon dont l'éducation pouvait aider à surmonter l'intolérance ou les enseignements à tirer des efforts des communautés pour lutter contre la discrimination. La *Conférence* a été couverte par 111 journalistes.

Les trois représentants personnels du Président dans ce domaine ont participé à la réunion dans le cadre de leur lutte globale contre l'intolérance et la discrimination. Anastasia Crickley, Représentante personnelle pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, s'occupe également de l'intolérance et de la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions. Gert Weisskirchen est le Représentant personnel pour la lutte contre l'antisémitisme.

L'Ambassadeur Omur Orhun, Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans, a déclaré à la conférence que l'environnement dans lequel vivaient les musulmans s'était considérablement détérioré depuis le 11 septembre. Le terrorisme ou l'extrémisme dits islamiques sont souvent présentés à tort comme la source de tous les maux, attisant les préjugés existants.

La *Conférence* s'est tenue les 9 et 10 octobre à Cordoue, une ville dont l'histoire s'est caractérisée par le respect mutuel et la coexistence (ou *convivencia*) des musulmans, des juifs et des chrétiens. Cette conférence a été organisée dans le cadre de la suite donnée aux décisions prises lors des Conseils ministériels à Porto et Sofia, ainsi que de conférences antérieures telles que celle de 2005 sur l'antisémitisme, qui a aussi eu lieu à Cordoue.

Elle a également fait suite à la *Conférence de haut niveau sur la lutte contre la discrimination et la promotion du respect et de la compréhension mutuels : suivi de la Conférence de Cordoue sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, tenue à Bucarest les 7 et 8 juin. Le Président en exercice a déclaré que la conférence de Bucarest avait démontré l'attachement indéfectible de l'OSCE à la promotion de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction.

« Nous devons trouver des moyens pour que cet esprit (de tolérance) porté par l'Espagne soit ressenti parmi les masses: à savoir que nous devons vivre ensemble, que l'Islam et la Chrétienté et toutes les autres religions, y compris le judaïsme, toutes vénèrent Dieu et qu'il n'existe pas de raisons pour une confrontation, mais des raisons pour le respect mutuel et la tolérance, »

– Extrait de l'allocution prononcée à la Conférence par M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Le Président en exercice a affirmé dans sa *Déclaration finale* que les États participants étaient les premiers responsables de la promotion du dialogue interconfessionnel et de la lutte contre les actes de discrimination. Les développements internationaux, a-t-il déclaré, ne pouvaient jamais justifier l'intolérance ou la discrimination. Dans la *Déclaration*, les communautés musulmanes étaient appelées à participer pleinement à la société. Il y était considéré que l'éducation, la recherche ainsi que la législation et les forces de l'ordre pouvaient jouer des rôles utiles dans la lutte contre l'intolérance.

Des organisations non gouvernementales ont participé le 8 octobre à une réunion préparatoire à Jaen ainsi qu'à la *Conférence* proprement dite, au cours de laquelle elles ont présenté leurs conclusions et recommandations.

Mobilisation des jeunes

Le Forum de la jeunesse a reconnu que la jeunesse actuelle projetera les valeurs, principes et engagements de l'OSCE dans une nouvelle ère. Cette activité, qui s'est déroulée à Madrid les 5 et 6 novembre, a fait suite à une décision prise lors du Conseil ministériel à Bruxelles dans laquelle la contribution particulière que les jeunes pouvaient apporter à la lutte contre l'intolérance et la discrimination a été soulignée.

Les 100 participants de 35 États participants et partenaires pour la coopération ont abordé des thèmes ayant trait aux trois dimensions de la sécurité de l'OSCE. Dans leur *Déclaration finale de Madrid*, les jeunes ont suggéré que les États participants fassent plus activement appel à eux et tiennent davantage compte de leurs vues dans la mise en œuvre par l'OSCE de la sécurité régionale.

Concrètement, il est suggéré dans la *Déclaration* que le Président en exercice informe les États participants des idées pertinentes des jeunes dans des rapports réguliers, envisage d'inviter des représentants de la jeunesse en tant qu'observateurs à certaines des réunions d'experts de l'OSCE, soutienne davantage les initiatives des jeunes, transforme le Forum de la jeunesse en une réunion annuelle et prenne en considération les perspectives des jeunes dans la prise de décisions. La *Déclaration* comporte également une série de recommandations spécifiques par dimension.

« *Cette réunion est importante car elle donne l'occasion aux futurs dirigeants de se rencontrer et de débattre de questions essentielles* ».

– Michael Botstein, étudiant âgé de 24 ans à l'Université hébraïque de Jérusalem

« *À cette réunion, nous avons eu une discussion franche sur diverses questions. Nous avons eu la possibilité d'en débattre sans aucune critique des différentes parties* ».

– Igor Pivovar, avocat au *NGO Centre for Inter-ethnic research* de Chisinau (Moldavie)

Au delà de ces deux manifestations de premier plan, l'action de l'OSCE dans la dimension humaine a comporté une palette complète d'activités.

Cette année, la première *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* a examiné comment assurer et faire progresser la mise en œuvre intégrale des droits à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression. Intitulée *Libertés de réunion, d'association et d'expression: promotion d'une participation pleine et entière et égale à des sociétés pluralistes*, et tenue à Vienne les 29 et 30 mars, la réunion a recensé les défis auxquels les gouvernements de l'OSCE devaient faire face pour assurer à tous leurs citoyens des droits égaux d'exprimer leurs opinions et leurs intérêts et s'est concentrée sur les moyens de surmonter les obstacles en la matière.

La promotion et la protection des droits de l'homme étaient le thème central de la deuxième *Réunion supplémentaire*, qui s'est déroulée à Vienne les 12 et 13 juillet. La réunion a examiné le rôle joué par les tribunaux nationaux, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme face aux violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La troisième et dernière *Réunion supplémentaire* intitulée *Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants* s'est attachée à comprendre les facteurs de vulnérabilité et à y remédier. Elle a également examiné la législation et sa mise en œuvre, y compris le droit de la protection sociale et le droit pénal, ainsi que les bonnes pratiques en matière de prévention et de protection.

« *Lorsque j'examine l'important travail qui est accompli à l'appui des élections, à l'appui du maintien de la paix, à l'appui des droits de l'homme et à l'appui de l'architecture de sécurité qui sert de base à l'émergence d'une Europe entière, libre et en paix, je voudrais vous promettre que les États-Unis resteront actifs au sein de cette Organisation...* »

– Extrait de l'allocution prononcée par la Secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice devant le Conseil permanent le 31 mai

En mai, le *Séminaire de l'OSCE de 2007 sur la dimension humaine* a porté sur la *participation et représentation efficaces dans les sociétés démocratiques*, une priorité de la Présidence. Le *Séminaire*, qui s'appuie largement sur des manifestations antérieures de l'OSCE relatives à la démocratie et à la démocratisation tenues en mai 2004 et en novembre 2006, a offert l'occasion aux représentants d'États participants, d'organisations non gouvernementales, de la société civile, d'organisations internationales et des institutions et opérations de terrain de l'OSCE de débattre des formes actuelles de participation et de représentation et d'identifier des moyens de les améliorer.

La *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* s'est déroulée à Varsovie du 24 septembre au 5 octobre. La plus importante conférence sur les droits de l'homme en Europe est également la seule manifestation de ce genre où des représentants de la société civile sont sur un pied d'égalité avec les gouvernements. Pendant deux semaines, les parties intéressées se sont réunies pour débattre de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs à la protection des droits de l'homme, à l'état de droit et à la non discrimination ainsi que d'autres questions liées à la dimension humaine. Plus de 1 000 délégués, dont des représentants de 334 organisations non gouvernementales, y ont assisté. Au cours de la réunion, une journée spéciale a été consacrée au thème de la parité des sexes et de la sécurité. Parmi les autres thèmes retenus figuraient notamment la lutte contre l'intolérance et la discrimination et le Plan d'action de l'OSCE sur les Roms et les Sintis. La Présidence a organisé une activité parallèle sur la *mise en œuvre en pratique de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité*, qui a été présidée par l'Ambassadrice itinérante espagnole pour l'égalité entre les sexes, Aurora Mejia.

Conseil permanent

Intervenants invités au Conseil permanent en 2007

- 11 janvier (séance spéciale du CP) : **Miguel Angel Moratinos**, Président en exercice, Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération
- 18 janvier : **Frank-Walter Steinmeier**, Ministre allemand des affaires étrangères
- 25 janvier : Général de brigade **Ferenc Banfi**, Chef de la Mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne
- 8 février : Ambassadeur **Peter Semneby**, Représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud
- 13 février (séance spéciale du CP) : **Nikolay Bordyuzha**, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective
- 20 février : **Martti Ahtisaari**, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo
- 8 mars (séance spéciale du CP) : **Valdas Adamkus**, Président de la Lituanie, **Besnik Mustafaj**, Ministre albanais des affaires étrangères
- 17 avril (séance spéciale du CP) : **Vartan Oskanian**, Ministre arménien des affaires étrangères
- 19 avril : **Erwan Fouere**, Représentant spécial de l'UE pour Skopje
- 26 avril : **Arseniy Yatsenyuk**, Ministre ukrainien des affaires étrangères
- 30 avril (séance spéciale du CP) : **Marat Tazhin**, Ministre kazakh des affaires étrangères,
- 23 mai (séance spéciale commune du CP et du FCS) : **Sergueï Lavrov**, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie
- 31 mai (séance spéciale du CP) : **Condoleezza Rice**, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique
- 14 juin : **Gela Bezhushvili**, Ministre géorgien des affaires étrangères

- 5 juillet :* **Terry Davis**, Secrétaire général du Conseil de l'Europe
Ambassadeur Bolat K. Nurgaliyev, Secrétaire général
de l'Organisation de coopération de Shanghai
- 10 juillet (séance Spéciale du CP) :* **Ivo Sanader**, Premier Ministre de Croatie
- 12 juillet :* **Luis Filipe Marques Amado**, Ministre portugais des
affaires étrangères
- 17 juillet (séance spéciale du CP) :* **Vuk Jeremic**, Ministre serbe des affaires étrangères
- 19 juillet :* **Kalman Mizsei**, Représentant spécial de l'UE pour la
Moldavie
- 26 juillet :* **Yermukhamet Yertysbayev**, Ministre kazakh de la
culture et de l'information ;
Ambassadeur Grigory Alexeyevich Rapota, Secrétaire
général de la Communauté économique eurasiennne
- 25 octobre :* **Milan Rocen**, Ministre monténégrin des affaires
étrangères ;
Ambassadeur Miroslav Lajcak, Haut Représentant de
l'ONU et de l'UE pour la Bosnie-Herzégovine
- 30 octobre (séance spéciale du CP) :* **Zurab Noghaideli**, Premier Ministre de la Géorgie
- 15 novembre :* **Joachim Ruecker**, Représentant spécial du Secrétaire
général de l'ONU pour le Kosovo

Conseil permanent

Le Conseil permanent, qui se réunit toutes les semaines à la Hofburg à Vienne, est le principal organe de consultation politique et de décision de l'Organisation.

En 2007, nombre de hautes personnalités politiques d'États participants de l'OSCE ont pris la parole devant le Conseil permanent pour exposer leur point de vue sur des questions litigieuses et importantes. Le Conseil a en outre entendu de nombreux rapports de chef d'institutions et d'opérations de terrain ainsi que de représentants personnels du Président.

La nomination d'un nouveau Haut Commissaire pour les minorités nationales a donné lieu à un débat difficile et prolongé mais finalement fructueux. La Présidence espagnole a piloté la nomination du Norvégien Knut Vollebaeck, qui a pris ses fonctions le 4 juillet en succédant à Rolf Ekeus. De nombreux États participants ont loué la décision de la Présidence de recourir à un document de réflexion pour aider à réunir un consensus ; ils ont suggéré d'employer un processus pareillement transparent à l'avenir.

La principale innovation de l'année a résidé dans le lancement de la structure à trois comités. Institués à la réunion du Conseil ministériel de Bruxelles pour les trois dimensions de la sécurité dont s'occupe l'OSCE, les comités ont transformé le travail quotidien du Conseil.

La Présidence a considéré que le bilan de la première année d'existence des comités avait été très satisfaisant, tout en pouvant encore être amélioré, et a suggéré de proroger le mandat des comités en vue de leur donner un caractère permanent.

Le Comité de sécurité, présidé par l'Ambassadeur Peter Lizak, Représentant permanent de la Slovaquie, a fait avancer le programme de travail de l'OSCE contre le terrorisme et a coopéré avec les partenaires méditerranéens dans ce domaine. De même, il a guidé les activités de l'OSCE portant sur la sécurité et la gestion des frontières, la coopération internationale en matière de lutte contre la drogue, la criminalité organisée, la police de proximité et d'autres questions.

Le Comité économique et environnemental, présidé tout d'abord par le Représentant permanent du Kazakhstan, l'Ambassadeur Doulat Kuanyshev, puis par l'Ambassadeur Artim Zekoli, Représentant permanent de l'ex-République Yougoslave de Macédoine, a aidé à préparer le *Forum économique et environnemental* et a examiné les recommandations relatives aux suites à y donner. Il s'est penché sur les aspects économiques et environnementaux de la sécurité.

Le Comité sur la dimension humaine a été présidé par le Président du Conseil permanent et Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Carlos Sánchez de Boado. Il s'est penché sur la mise en œuvre des engagements dans ce domaine par les États participants, a apporté un appui aux réunions pertinentes de l'OSCE et a formulé des recommandations au sujet des suites à y donner. Il a également examiné les travaux des institutions compétentes de l'OSCE en la matière.

Chaque comité a examiné un certain nombre d'initiatives politiques et de projets de texte, qui ont débouché sur diverses décisions et déclarations du Conseil permanent et du Conseil ministériel.

La Présidence a jugé que ces comités avaient assuré une interface utile entre les États participants, le Secrétariat, les institutions et, dans certains cas, un éventail plus large de parties prenantes englobant la société civile. Les trois comités ont tous mené leur programme de travail à bonne fin ; chacun d'eux s'est réuni une fois par mois ou plus souvent si cela était nécessaire, en faisant preuve de souplesse dans l'exécution de son portefeuille d'activités.

Les comités ont joué un rôle consultatif particulièrement précieux dans la planification de la Réunion du Conseil ministériel de Madrid. D'une manière générale, la Présidence a estimé qu'ils avaient permis d'améliorer la planification tout au long de l'année et accru la transparence dans le processus de consultation.

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité représente la dimension militaire de l'OSCE. Sa présidence, qui change tous les quatre mois, est assurée à tour de rôle par les États participants de l'OSCE selon leur ordre alphabétique. En 2007, le Forum a été présidé successivement par la République de Chypre, la République de Croatie et le Royaume du Danemark.

Le dialogue de sécurité hebdomadaire a constitué un mécanisme précieux pour la poursuite du débat sur les questions de sécurité régionale et sous-régionale et a facilité la coopération et un échange de vues avec d'autres organisations internationales. Les États participants ont examiné des sujets tels que la construction du système de défense des États-Unis contre les missiles balistiques en Europe et l'incident du missile survenu en Géorgie le 6 août.

Au cours de l'année, le Forum a tenu un certain nombre de séances spéciales pour examiner des questions présentant un intérêt particulier pour les États participants, notamment les questions suivantes :

- Lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne, 21 mars ;
- Préparation civilo-militaire aux situations d'urgence, 26 septembre ;
- Mesures existantes et futures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité dans l'espace de l'OSCE, 24 octobre.

Ces séances spéciales ont permis de procéder à un échange de vues et de formuler des observations dans un cadre structuré et spécialisé. Elles ont en outre contribué à la sensibilisation, au partage d'informations et à la constitution de réseaux parmi les experts nationaux.

La *dix-septième Réunion annuelle d'évaluation de l'application* a été organisée à Vienne les 6 et 7 mars pour discuter de l'application présente et à venir des mesures de confiance et de sécurité convenues, comme stipulé au Chapitre XI du *Document de Vienne 1999*. En plus de ses activités habituelles, le Forum a institué une réunion des chefs des centres de vérification internationaux ainsi qu'une séance de travail sur l'amélioration de la mise en œuvre des mesures existantes. Ces deux mécanismes ont enrichi le débat.

En mai, le Forum a contribué à la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* en suggérant une liste de sujets politico-militaires qui pourraient être examinés. De même, le Président du Forum a fait une déclaration exposant le travail accompli depuis la *Conférence* de l'année précédente.

La mise en œuvre du *Document sur les armes légères et de petit calibre* ainsi que du *Document sur les stocks de munitions conventionnelles* s'est poursuivie tout au long de l'année, pendant laquelle les projets d'assistance relatifs à l'élimination du propergol hautement toxique et volatil appelé *mélange* en Arménie et à l'assainissement du site de destruction de munitions par explosion de Novobohdanivka en Ukraine ont été menés à bonne fin. Le Forum a reçu de la République de Géorgie, du Monténégro et de l'Ukraine des demandes officielles d'assistance portant sur la gestion des stocks et la démilitarisation de munitions conventionnelles.

De la même manière, l'OSCE, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a entrepris des activités en République de Biélorussie et au Monténégro.

Le décès tragique de deux officiers détachés par le Royaume de Norvège auprès de l'opération de terrain de l'OSCE au Tadjikistan a été accueilli avec consternation et beaucoup de tristesse au sein du Forum, qui a exprimé ses condoléances à leur famille.

Le 23 mai, le Forum a convoqué une réunion informelle sur le *Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* dans le prolongement de la séance spéciale qu'il avait consacrée au *Code* le 27 septembre 2006. Les débats ont été axés sur l'application, la sensibilisation et l'information en ce qui concerne le *Code* et sur des suggestions visant à améliorer la qualité du questionnaire correspondant. En juillet, un coordonnateur a été nommé pour le *Code* afin de rassembler les idées, les vues et les propositions des États participants et d'aider le Président du Forum et la Troïka de la Présidence pour les questions s'y rapportant.

La mise en œuvre de la *résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU* sur la non-prolifération des armes de destruction massive a continué à susciter un intérêt particulier de la part des États participants. Les États-Unis ont lancé une initiative visant à élaborer un guide des meilleures pratiques, à laquelle le Canada s'est associé ultérieurement. Afin d'étendre la sensibilisation et l'information sur le plan géographique, le Forum a fait des exposés lors de séminaires sur la résolution 1540 en Jordanie les 4 et 5 septembre et au Kirghizistan les 16 et 17 octobre.

En vue de faciliter et de renforcer la coopération dans les trois dimensions au sein de l'OSCE, la Présidence espagnole a institutionnalisé des séances régulières avec le Conseil permanent. La séance commune d'automne s'est révélée offrir aux deux organes de décision une excellente occasion de coordonner les efforts en prévision de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. Les États participants sont convenus qu'il fallait poursuivre cette pratique, car elle permettait de traiter globalement des questions transdimensionnelles.

Le Conseil ministériel a adopté à sa réunion de Madrid la *Décision No 3* sur les *questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité*, la première décision globale de cette nature à avoir été consacrée au Forum. Elle servira de base aux activités du Forum en 2008.

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Assemblée parlementaire de l'OSCE

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE, dont le Secrétariat international est installé à Copenhague, représente la dimension parlementaire de l'Organisation. Créée par le Sommet de Paris en 1990 afin d'encourager une participation accrue des parlementaires nationaux aux activités de l'OSCE, l'Assemblée compte aujourd'hui 320 parlementaires. Elle a principalement pour tâche de faciliter le dialogue interparlementaire, aspect important de l'effort global nécessaire pour relever les défis de la démocratie dans l'ensemble de la région de l'OSCE.

2007 a été une année chargée pour l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Celle-ci a tenu trois grandes conférences, en particulier sa 16ème Session annuelle à Kiev, en Ukraine, et la cinquième Conférence économique bisannuelle en Andorre. Elle a également dirigé six missions d'observation des élections de l'OSCE.

Le Président de l'Assemblée, Goran Lenmarker, a beaucoup voyagé pendant toute l'année en effectuant notamment d'importantes visites dans le Caucase, en Asie Centrale, dans les Balkans, en Fédération de Russie et au États-Unis. Il a pris la parole devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Groupe de coordination des élections du Parlement européen et la Commission Helsinki des États-Unis à Washington, ainsi qu'au Conseil ministériel à Madrid. Il a également fait une déclaration à la *Conférence de l'OSCE sur l'intolérance et la discrimination* tenue à Cordoue (Espagne) en octobre. Le Président Lenmarker et le Secrétaire général Spencer Oliver ont rencontré à deux reprises le Président en exercice, Miguel Angel Moratinos, à Madrid pour s'entretenir de l'observation des élections.

Dialogue interparlementaire

Seizième Session annuelle, Kiev, juillet. La 16ème Session annuelle de l'Assemblée, tenue à Kiev, en Ukraine, avait pour thème la mise en œuvre des engagements de l'OSCE. Cette session de cinq jours a rassemblé des parlementaires de 49 pays et a débouché sur une *Déclaration* contenant des recommandations à l'intention des 56 États participants et des institutions de l'OSCE.

Exprimant le point de vue collectif des parlementaires de l'OSCE, la *Déclaration de Kiev* appuie toutes les initiatives en faveur d'un règlement pacifique des conflits « gelés » en Moldavie et en Géorgie, basé sur les principes de l'intégrité territoriale. Réaffirmant l'importance primordiale des valeurs démocratiques, la *Déclaration* prie instamment la Biélorussie et les gouvernements des autres États participants de poursuivre la mise en œuvre de leurs engagements internationaux.

La *Déclaration* prie instamment tous les États participants de signer et de ratifier le *Traité sur la Charte de l'énergie* et le *Protocole de Kyoto*. Elle appelle à renforcer l'action dans le domaine des migrations et contre la traite des êtres humains, en particulier des enfants, et à démanteler les réseaux criminels qui facilitent l'immigration illégale. Elle contient des dispositions sur les femmes, la paix et la sécurité, les bombes à sous-munitions, la sécurité environnementale, les droits de l'homme et l'intolérance.

La *Déclaration* souligne que l'Assemblée parlementaire constitue l'atout le plus précieux de l'OSCE lorsqu'il s'agit de conférer plus de crédibilité aux efforts déployés par l'Organisation

en vue de promouvoir la démocratie ainsi que de mettre en place des institutions parlementaires et de les améliorer.

Elle réaffirme l'utilité des missions d'observation électorale de l'OSCE et indique que les parlementaires y apportent une large palette d'expériences politiques personnelles et confèrent de la visibilité à ces missions.

Le Président ukrainien Victor Yushchenko et le Président en exercice Moratinos ont pris la parole à cette session.

Réunion d'hiver, Vienne, février. L'Assemblée a tenu sa sixième *Réunion d'hiver* à Vienne, les 22 et 23 février. À cette réunion, la deuxième en importance dans le calendrier de l'Assemblée, ont assisté des parlementaires de 53 États participants. Parmi les intervenants ont figuré le Président Lennmarker, Josep Borrell, Envoyé spécial du Président en exercice de l'OSCE, Barbara Prammer, Présidente du Parlement autrichien, et le Secrétaire général de l'OSCE, Marc Perrin de Brichambaut.

Lors d'un débat centré sur la sécurité énergétique dans l'espace de l'OSCE, de nombreux intervenants ont souligné qu'il était important de trouver des solutions globales assurant la stabilité et la fiabilité, tandis que d'autres ont insisté sur les nouveaux aspects environnementaux de la sécurité énergétique et sur la conservation des combustibles fossiles et les énergies de substitution.

Le Kazakhstan a été officiellement approuvé en tant qu'hôte de la *Session annuelle* de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en 2008.

Réunion d'automne à Portoroz (Slovénie), septembre/octobre. La Réunion d'automne, tenue à Portoroz (Slovénie) du 29 septembre au 1er octobre, a été constituée par une conférence parlementaire, une réunion du Comité permanent et un *Forum méditerranéen*.

La Conférence parlementaire, organisé dans le cadre de la Troïka parlementaire du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, avait pour thème *La sécurité à travers la coopération en Europe du Sud-Est : le rôle des parlementaires*. Les séances de la conférence s'intitulaient notamment Décentralisation et gouvernance locale en Europe du Sud-Est ; L'éducation comme fondement sécuritaire : connaître son voisin ; et Coopération régionale en matière de sécurité énergétique.

Le Secrétaire général de l'OSCE a fait au Comité permanent un exposé sur le budget de l'OSCE en soulignant que l'Assemblée, un des organes originels de l'OSCE créés par la Charte de Paris, était « vitale pour l'OSCE ».

Lors du *Forum méditerranéen*, les parlementaires ont concentré leur attention sur la protection des minorités et la non-discrimination dans la région méditerranéenne.

Conférence économique. L'Assemblée a tenu sa cinquième *Conférence économique* bisannuelle à Andorre-la-Vieille (Andorre), du 24 au 26 mai. Près de 100 parlementaires de plus de 30 pays de l'OSCE ont participé à cette conférence consacrée au commerce international et à la sécurité, qui a été inaugurée par le Président du Parlement andorran, Joan Gabriel Estany. Le Président Lennmarker et le Premier Ministre andorran Albert Pintat se sont également adressés aux participants.

Observation des élections

L'Assemblée a continué à jouer un rôle de premier plan dans l'observation des élections dans l'espace de l'OSCE. Elle a déployé plus de 250 observateurs pour observer les élections législatives en Serbie, en Arménie, au Kazakhstan, en Ukraine, en Russie et au Kirghizistan. Pour l'observation d'élections, l'Assemblée coopère souvent avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et avec les autres assemblées parlementaires de la région.

Conformément à la pratique habituelle, le Président en exercice a nommé les hautes personnalités suivantes de l'Assemblée comme coordonateurs spéciaux :

- Le Président Lennmarker a dirigé la Mission d'observation des élections en Serbie ;
- Le Vice-Président Tone Tingsgaard (Suède) a conduit la mission d'observation des élections en Arménie;
- Le Vice-Président de la première Commission générale de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Canadien Consiglio Di Nino, a dirigé la Mission d'observation des élections au Kazakhstan ;
- Le Vice-Président Tingsgaard a également conduit la Mission d'observation des élections en Ukraine;
- Le Vice-Président Kimmo Kiljunen (Finlande) a dirigé la Mission d'observation des élections au Kirghizistan.

Pour les élections russes de décembre 2007, l'Assemblée a constitué une mission d'observation conjointement avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, avec la participation du Conseil nordique. Le Président Lennmarker a dirigé la délégation de l'Assemblée.

Représentants spéciaux

Au cours de l'année, le Président Lennmarker a nommé les nouveaux représentants spéciaux de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dont les noms suivent :

- Hilda Solis, membre du Congrès des États-Unis, Vice-Présidente de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a été nommée Représentante spéciale pour les questions relatives à l'immigration, chargée de stimuler l'intérêt et les débats en ce qui concerne les questions d'immigration au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.
- Le Sénateur Carlo Vizzini, chef de la délégation italienne auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a été nommé Représentant spécial pour la criminalité transnationale organisée, chargé d'assurer la liaison entre l'OSCE et les organismes gouvernementaux luttant contre la criminalité et la corruption transnationales organisées.
- Le Vice-Président Kiljunen a été nommé Représentant spécial pour l'Asie centrale, chargé d'encourager une participation active des parlementaires d'Asie centrale aux activités de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

- Christopher Smith, membre du Congrès des États-Unis, a été nommé Représentant spécial pour la traite des êtres humains, chargé de promouvoir le dialogue au sein de l'OSCE sur la façon de lutter contre la traite des êtres humains.

Activités parlementaires sur le terrain

En coopération avec le Conseil nordique, M. Kiljunen, Vice-Président et Représentant spécial pour l'Asie centrale de l'Assemblée, a organisé à Oslo, en décembre, un séminaire sur la coopération parlementaire régionale en Asie centrale.

Mme Anne-Marie Lizin (Belgique), Vice-Présidente et Représentante spéciale pour Guantanamo de l'Assemblée, a effectué une deuxième visite au centre de détention de Guantanamo en juin. Dans son rapport, elle a préconisé la clôture de la base et le transfert des détenus. Elle a fait une déclaration devant le Conseil permanent à Vienne au sujet de sa visite.

Le Groupe de travail de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur la Biélorussie, dirigé par l'Allemande Uta Zapf, et la délégation biélorusse auprès de l'Assemblée ont organisé le séminaire intitulé *Possibilités qui s'offrent à la Biélorussie dans le cadre de la politique européenne de voisinage* à Minsk au mois de mars.

Le Président Lennmarker a accompagné le Président en exercice lors d'une visite en Azerbaïdjan et en Arménie en vue d'encourager les parties à parvenir à un accord sur le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

En tant que Présidente de la Troïka parlementaire du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, l'Assemblée a organisé un séminaire à Belgrade en juin. Le Pacte de stabilité sera remplacé l'an prochain par un Conseil de coopération régionale ayant son siège à Sofia, en Bulgarie.

L'Islandais Petur Blondal, Représentant spécial de l'Assemblée pour le budget de l'OSCE, s'est rendu en Albanie au mois de juillet pour examiner les activités d'une présence de terrain de l'OSCE et évaluer l'utilisation des ressources financières et humaines. Il a également rencontré le Secrétaire général à Vienne.

M. Kiljunen, Vice-Président et Représentant spécial pour l'Asie centrale de l'Assemblée, s'est rendu au Turkménistan en octobre avec le chef de la délégation de la Norvège auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, M. Morten Hoeglund. Cette visite avait pour objet d'encourager une participation accrue des parlementaires turkmènes aux activités de l'Assemblée.

Président de l'Assemblée Parlementaire :

Goran Lennmarker

www.oscepa.org

Opérations de terrain

Europe du Sud-Est

Présence en Albanie

[Map page 36]

Gjirokaštër = Gjirokaštër

Kukës = Kukës

Shkodër = Shkodër

Tirana = Tirana

Vlorë = Vlorë

- Presence in Albania = Présence en Albanie
- Project Office = Bureau des projets

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 36]

La Présence a continué à fournir une assistance dans les domaines de la réforme électorale et judiciaire, de la législation, de la justice, de la gestion des biens et de l'administration régionale, du renforcement des capacités parlementaires ainsi que de la lutte contre la traite et la corruption. Elle a agi en faveur de médias indépendants et d'une bonne gouvernance, a fourni une assistance pour la formation de la police et s'est employée à renforcer la société civile. Un événement marquant a été constitué par le lancement d'un projet destiné à aider le Gouvernement à moderniser son état civil et son système d'adresses.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement de la coopération transfrontière. La Présence a aidé la police des frontières et de l'immigration à élaborer et à mettre en œuvre sa stratégie de *Gestion intégrée des frontières*. Elle a facilité des réunions communes de coopération transfrontière avec l'Italie, le Kosovo (Serbie), le Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine et a aidé à élaborer des accords transfrontières avec le Monténégro.

Assistance à la police des frontières et à la police d'État. En prévision des élections locales de 2007, la Présence a dispensé à 55 instructeurs de police une formation portant sur le rôle de la police lors d'une élection, et ces instructeurs ont dispensé à leur tour la même formation à 5 000 autres policiers. Afin d'aider à améliorer les pourcentages de poursuites, la Présence a prêté son soutien pour un cours de formation aux techniques d'interrogation et d'enquête d'une durée de six mois, qui était destiné à 120 enquêteurs de rang intermédiaire. Conjointement avec l'Académie internationale turque de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, elle a formé 19 enquêteurs spécialisés dans la criminalité organisée à la gestion des enquêtes.

Elle a fait un don important de matériel de surveillance des frontières à la police des frontières et de l'immigration et formé 60 membres de celle-ci à l'utilisation de ce matériel. Pour aider à lutter contre la criminalité transnationale organisée, la Présence, conjointement avec la Présidence espagnole et l'Unité pour les questions stratégiques de police, a créé des

groupes de travail en vue d'améliorer la coordination entre la police, les procureurs et les juges en Albanie ainsi que la coopération avec le Monténégro.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui à la réforme de la propriété. Moyennant un concours financier de la Norvège, de la Finlande, de la République tchèque et des États-Unis, la Présence a créé une base de données électronique pour les 43 000 demandes de restitution et d'indemnisation qui ont été présentées. Sa coopération avec le Bureau d'enregistrement des biens immeubles a abouti à l'enregistrement pour la première fois de 33 752 titres de propriété en 2007. Elle a soutenu la création d'une base de données de cartographie numérisées et procédé à une évaluation des restrictions imposées sur les biens enregistrés.

Appui à la décentralisation et à la réforme régionale. La Présence a aidé le Gouvernement à procéder à une analyse des structures administratives régionales. Elle a facilité les entretiens entre le Gouvernement et les donateurs au sujet des stratégies de développement régional et de lutte contre la corruption.

Promotion de la bonne gouvernance. La Présence a mis en œuvre un programme destiné à autonomiser les femmes occupant des postes de responsabilité dans des administrations locales, en particulier les neuf mairesses élues lors des élections locales. Elle a formé les 160 fonctionnaires locaux du Haut Inspectorat pour les déclarations et la vérification des comptes à la prévention des conflits d'intérêts. Elle a fait bénéficier le Service de renseignement financier de compétences spécialisées sur la nouvelle loi contre le blanchiment d'argent et d'une formation technique à la collecte de données financières auprès de 17 banques. La promotion par la Présence de la responsabilité sociale des entreprises a conduit 22 voyagistes à signer le *Code de conduite mondial pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme*.

Appui pour la protection et la réinsertion des victimes de la traite. La Présence a aidé des organisations non gouvernementales locales à mettre sur pied une campagne contre la mendicité enfantine. Conjointement avec le Gouvernement, elle a organisé, avec la participation des autorités chargées de la lutte contre la traite de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Kosovo (Serbie), des tables rondes sur la coopération transfrontière dans la lutte contre la traite des êtres humains. La Présence a aidé 15 anciennes victimes de la traite à créer des microentreprises en leur dispensant une formation et en leur accordant des microcrédits. Elle a rédigé un manuel à l'intention des responsables de l'application des lois sur l'identification et la protection des victimes de la traite.

Promotion d'une meilleure gestion de l'environnement. Moyennant un don de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité aux fins de la mise en œuvre de la *Convention d'Aarhus* et en coopération avec le Ministère de l'environnement, la Présence a répondu à plusieurs préoccupations du Comité du respect des dispositions, qui surveille l'application de la *Convention*. Elle a ouvert des centres d'information Aarhus à Shkodra et à Vlora, formé 40 fonctionnaires et membres de la société civile aux droits et aux obligations énoncés dans la *Convention d'Aarhus* et créé un site web sur celle-ci. Ces activités se sont traduites par une intensification des consultations entre le ministère et la société civile sur des questions telles que la gestion des déchets.

Activités liées à la dimension humaine

Promotion de la réforme électorale. La Présence a offert un soutien technique et logistique au Comité parlementaire sur la réforme électorale et a financé une série d'ateliers sur les normes et les meilleures pratiques internationales. Elle a entrepris un grand projet destiné à aider le Gouvernement à moderniser ses systèmes d'état civil et d'adresses avec le soutien financier de la Commission européenne et des États-Unis et une aide supplémentaire du Conseil de l'Europe et de la Norvège.

Renforcement de l'Assemblée parlementaire. La Présence a commencé à exécuter la deuxième phase de son projet d'appui parlementaire, qui vise à accroître la transparence, l'accessibilité et les capacités de recherche des comités, du personnel et des services de l'Assemblée parlementaire.

Renforcement du système judiciaire. La Présence a publié un rapport analysant les appels en matière pénale en Albanie et a dispensé une formation au Président adjoint du Haut Conseil de la justice et à quatre autres juges sur l'éthique judiciaire. Conjointement avec le Conseil de l'Europe et le Ministère de la justice, la Présence a formé 300 juristes à la nouvelle *Loi sur la violence domestique*. Elle a publié un manuel à l'intention des victimes et des organisations à but non lucratif sur l'obtention d'une protection contre la violence domestique. Elle a aidé à élaborer une législation sur la protection des témoins et, conjointement avec les missions d'assistance à la police de la Commission européenne et des États-Unis, a aidé à rédiger une nouvelle *Loi sur la police d'État*.

Droits de l'homme. La Présence a dispensé une formation à 92 juristes sur la protection des mineurs. Elle a coordonné les efforts déployés par les donateurs qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les Roms. Elle a fait des recommandations concernant la création d'un système de mise à l'épreuve dans les prisons et a aidé à concevoir un nouveau centre de détention pour mineurs.

Développement des médias. La Présence a aidé le régulateur des médias publics à élaborer une stratégie de passage à la radiodiffusion numérique. Avec le concours de la Présence et du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, six membres du Parlement ont assisté à Vienne à des ateliers sur les meilleures pratiques et sur le droit actuel des médias dans l'Union européenne.

Promotion de la société civile et des droits des citoyens. Le Réseau national de centres de développement de la société civile, établi par la Présence et qui constitue désormais une entité juridique indépendante, a aidé de nombreuses organisations non gouvernementales locales à participer aux processus décisionnels locaux. La Présence a facilité des études sur l'application de la Stratégie nationale pour les personnes handicapées et sur la conformité de la législation proposée avec la *Convention des Nations Unies relative aux personnes handicapées*.

Promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Conjointement avec le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes, la Présence a aidé le Gouvernement à élaborer la *Stratégie nationale sur l'égalité entre les sexes et l'élimination de la violence domestique*, qui a été adoptée récemment. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, elle a fourni une aide au Gouvernement pour l'amendement du projet de *Loi sur l'égalité entre les sexes dans la société* et un débat public

à son sujet et, moyennant un financement de l'Allemagne, a continué à fournir une assistance aux femmes victimes de mauvais traitements par l'intermédiaire du Centre de consultation pour les femmes de Kukes.

Chef de la Présence :

M. l'Ambassadeur Robert Bosch, à compter du 25 octobre, date à laquelle il a succédé à

M. l'Ambassadeur Pavel Vacek, dont le mandat s'est achevé le 5 octobre

Budget approuvé : 3 726 600 €

www.osce.org/albania

Mission en Bosnie-Herzégovine

[Map page 38]

Banja Luka = Banja Luka

Bihać= Bihać

Bijeljina = Bijeljina

Brčko = Brčko

Bugojno = Bugojno

Čapljina = Čapljina

Doboj = Doboj

Drvar = Drvar

Foča = Foča

Livno = Livno

Mostar = Mostar

Orašje = Orašje

Pale = Pale

Prijedor = Prijedor

Sanski Most = Sanski Most

Sarajevo = Sarajevo

Široki Brijeg = Široki Brijeg

Srebrenica = Srebrenica

Travnik = Travnik

Trebinje = Trebinje

Tuzla = Tuzla

Višegrad = Višegrad

Zenica = Zenica

Zvornik = Zvornik

- Mission to Bosnia and Herzegovina = Mission en Bosnie-Herzégovine
- Regional Centre = Centre régional
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 38]

En 2007, les tensions politiques ont perturbé le travail de la Mission dans certain domaines – en particulier celui du renforcement de certaines institutions en matière d'enseignement et de droits de l'homme – mais, par ailleurs, la Mission a continué à s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées sans trop d'entraves. Ces tâches ont consisté notamment à aider la Bosnie-Herzégovine à remplir ses engagements au titre de la dimension politico-militaire de l'OSCE, à renforcer les parlements, à améliorer la gouvernance locale, à accélérer les poursuites engagées à l'échelon national pour crimes de guerre et le retour des réfugiés ainsi qu'à s'efforcer de mettre fin à la discrimination endémique à l'encontre des membres d'une minorité au sein d'une communauté, en particulier dans les écoles.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Respect des engagements politico-militaires. La Mission a appuyé les activités du Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'annexe 1B de l'Accord de Dayton en fournissant une assistance technique et logistique aux fins de dix inspections au titre de l'Article IV. La Bosnie-Herzégovine a dirigé la première inspection multinationale au titre de l'Article IV sur une base militaire monténégrine depuis que le Monténégro a adhéré à l'*Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional*.

La fourniture d'une assistance pour la réduction des vastes stocks d'armes légères et de petit calibre ainsi que de munitions excédentaires en Bosnie-Herzégovine est demeurée prioritaire. Le nombre de sites d'entreposage d'armements et de munitions a continué à diminuer, mais le rythme des destructions s'est ralenti à cause, d'une part, de retards dans le recrutement d'un nombre suffisant de personnes qualifiées et, d'autre part, de problèmes liés aux transferts de propriété des entités de défense à l'État. Conjointement avec ses partenaires internationaux, la Mission a également œuvré à une stratégie pour la mise en place de mécanismes efficaces de maîtrise des armements en Bosnie-Herzégovine.

Supervision parlementaire et contrôle démocratique des forces armées. La Mission a aidé les comités de la défense, de la sécurité et du renseignement de l'Assemblée parlementaire dans leurs travaux. Elle a organisé des séminaires et des ateliers pour aider ces parlementaires à élaborer et à examiner les budgets intéressant la défense et la sécurité. Elle a aussi mis sur pied un programme grâce auquel des membres des comités se sont rendus dans cinq pays européens où ils ont procédé à des échanges de vues et d'informations sur la réforme de la défense et la supervision des services de sécurité et sur les pratiques en matière de supervision parlementaire dans d'autres démocraties.

Renforcement des institutions. En coopération avec les ministères de la défense et de la sécurité, la Mission a organisé six séminaires sur le *Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*. Quelque 180 officiers et fonctionnaires de haut rang y ont participé. Avec le concours et l'assistance du Gouvernement d'État de Bosnie-Herzégovine et du Gouvernement finlandais, la Mission a en outre mis sur pied et assuré deux cours pilotes sur la coordination de l'élaboration de la politique nationale en matière de sécurité.

Activités économiques et environnementales

Emplois et économie. La Mission a organisé neuf salons de l'emploi et 26 séminaires de formation à l'entrepreneuriat avec des municipalités, des bureaux d'emploi, des entreprises, des organismes de développement et des groupes de la société civile. Grâce à cela, plus de 200 personnes ont trouvé un emploi et 50 ont monté une entreprise. La Mission a par ailleurs aidé 17 municipalités à établir des plans en partenariat avec leurs résidents en vue de déterminer et de surmonter les obstacles au développement économique local.

Activités liées à la dimension humaine

Droits de l'homme et état de droit

Poursuites pour crimes de guerre. Douze ans après la fin de la guerre, la traduction en justice des criminels de guerre reste un objectif non atteint. Estimant qu'il ne saurait y avoir

de réconciliation sans justice, la Mission s'est efforcée d'aider la Bosnie-Herzégovine à atteindre cet objectif. Elle a également aidé le Bureau du Procureur général bosniaque à élaborer une stratégie pour le traitement des nombreuses affaires en suspens. En outre, elle a continué à observer des procès pour crimes de guerre, y compris ceux que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie avait renvoyés devant la Cour d'État bosniaque.

Appui pour un retour durable des réfugiés. Le processus de restitution des biens touchant à sa fin, on s'attache désormais à assurer la durabilité des retours en s'efforçant d'aider à créer un climat de respect des droits de l'homme sans discrimination dans l'ensemble du pays. En outre, la Mission, en coopération avec les missions de l'OSCE et les représentants de la Commission européenne et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Croatie, en Serbie et au Monténégro, s'est employée à aider à remplir les engagements pris par les ministres des réfugiés de la région dans la *Déclaration de Sarajevo* de janvier 2005.

Promotion des droits des groupes vulnérables. Les Roms et les autres minorités nationales font l'objet d'un traitement discriminatoire lorsqu'ils cherchent à accéder aux soins de santé, au logement et à l'emploi. La Mission s'est efforcée de rectifier cela et d'atténuer les disparités entre les sexes en fournissant une formation et des avis juridiques aux institutions compétentes et à des groupes de la société civile. Elle a en outre aidé les autorités nationales à définir des solutions pour s'attaquer au problème croissant de la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine.

Démocratisation

Promotion d'une administration transparente et responsable. La Mission a formé des parlementaires et renforcé des comités de l'Assemblée parlementaire d'État dans le cadre de son *Programme de renforcement législatif*. Le Parlement a adopté des mesures en vue d'accroître la participation du public à ses travaux et d'adopter un Code de conduite régissant ses activités.

Douze municipalités participant au projet *UGOVOR* ou *Contrat* de la Mission sur la gouvernance locale ont mené leurs tâches à bien et 60 autres sont en bonne voie pour y parvenir avant la fin du projet en juin 2008. La deuxième phase du *Programme Phare*, qui honore et récompense l'excellence dans la fourniture de services municipaux, s'est achevée, en portant le nombre total de municipalités participantes à plus de 100.

Avec le concours de la Mission, 30 municipalités ont été en mesure de réformer leur administration municipale pour satisfaire aux normes minimums d'efficacité et d'efficience. La Mission a en outre aidé des praticiens municipaux à produire un guide de la gestion des ressources humaines à l'intention des municipalités, en fournissant notamment une assistance à 92 municipalités pour le remplacement de leurs systèmes de gestion du personnel sur support papier par un logiciel de registre du personnel.

Amélioration de la législation et des cadres réglementaires. La Mission a fourni une assistance à la plupart des municipalités de la Fédération, une des deux entités du pays, pour l'harmonisation de leurs statuts et de leurs règles de procédure avec la nouvelle *Loi sur les principes de l'autonomie locale* de cette entité. Les spécialistes de la démocratisation de la Mission ont également fourni une assistance à l'administration de l'autre entité – la Republika Srpska – pour l'élaboration de propositions visant à améliorer sa propre version de cette loi.

Renforcement de la société civile et de la participation des citoyens. La Mission a dispensé une formation à plus de 100 organisations de la société civile sur la façon de participer efficacement aux auditions publiques du Parlement d'État. Elle a continué également à appuyer un réseau composé de 27 de ces organisations, ce qui a en outre renforcé la voix des jeunes dans l'arène politique. Son programme *Parlement ouvert* a télévisé 22 débats entre des parlementaires et des jeunes.

Questions électorales

À la demande de la Commission électorale centrale, la Mission a fourni des avis d'experts sur les modifications et amendements apportés aux lois concernant les questions électorales, le financement des partis politiques et les conflits d'intérêts.

Enseignement

La Mission a produit et rendu publics cinq rapports sur la réforme de l'enseignement afin de faire prendre conscience à l'opinion des problèmes entravant le développement de l'enseignement et de mobiliser le soutien voulu pour s'y attaquer. Ces rapports comportaient en particulier des analyses sur l'évitement massif des zones d'inscription obligatoires au profit des écoles ethniquement pures et sur l'enseignement pluriethnique dispensé avec succès dans le district de Brcko en tant que modèle pour la Bosnie-Herzégovine.

La Mission a également exécuté des projets destinés à accroître la participation des parents et des élèves à la gouvernance et aux activités des écoles ; à promouvoir une fréquentation plus assidue des écoles par certains groupes d'enfants défavorisés comme les Roms, les enfants ayant des besoins spéciaux ou ceux dont les familles n'ont pas les moyens de faire face aux dépenses liées à l'école ; et à faire prendre mieux conscience des effets néfastes des allocations inefficaces et souvent inéquitables de ressources financières dans le domaine de l'enseignement.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Douglas Davidson

Budget approuvé : 17 944 200 €

www.oscebih.org

Mission en Croatie

[Map page 40]

Gospić = Gospić

Karlovac = Karlovac

Knin = Knin

Osijek = Osijek

Pakrac = Pakrac

Sisak = Sisak

Split = Split

Vukovar = Vukovar

Zadar = Zadar

Zagreb = Zagreb

- Mission to Croatia = Mission en Croatie
- Field Office = Bureau extérieur
- Field Office Detachment = Antenne

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 40]

2007 a marqué l'aboutissement d'un processus entamé en 1996 avec la création de la Mission en Croatie, la réforme en cours dans un certain nombre de domaines couverts par le mandat de la Mission ayant été jugée suffisamment viable. Quatre unités de la Mission – réforme de la police, développement de la société civile, liberté des médias et affaires politiques – ont fermé à la fin de l'an dernier. En 2007, les progrès visibles accomplis par les autorités croates dans les deux autres domaines programmatiques du mandat de la Mission, à savoir le retour et l'intégration des réfugiés et l'état de droit, ont permis à la Mission de fermer ses six bureaux de terrain.

Conformément à cette évolution, l'année s'est achevée avec la fermeture de la Mission de l'OSCE en Croatie et la création du Bureau de l'OSCE à Zagreb par une décision du Conseil permanent. Le Bureau observera les procès pour crimes de guerre et fera rapport sur la mise en œuvre des programmes d'aide au logement.

Activités liées à la dimension humaine

État de droit

Dans le cadre de sa décision relative à la fermeture de la Mission, le Conseil permanent a estimé que le processus de réforme en cours en Croatie dans plusieurs domaines couverts par les activités de la Mission relatives à l'état de droit avait progressé suffisamment pour être considéré comme viable à la fin de l'année, en sorte que des activités de l'OSCE ne se justifiaient plus. Parmi ces questions figuraient l'adéquation du financement des institutions des droits de l'homme, de la Cour constitutionnelle et du Médiateur en Croatie. Au milieu de l'année, le Premier Ministre a donné par écrit l'assurance que le Gouvernement augmenterait les ressources financières de ces institutions en 2008, en particulier pour faciliter le travail de

terrain du Médiateur. Eu égard à l'importance de la Cour constitutionnelle pour la protection des droits de l'homme, la Mission a souligné qu'un processus de nomination transparent était essentiel pour conforter l'indépendance de cette institution. Le Parlement a pourvu six postes vacants à la Cour constitutionnelle en 2007, en sorte qu'il en reste trois à pourvoir en 2008.

Tout au long de l'année, la Mission a continué à financer la fourniture d'une aide judiciaire gratuite destinée en particulier à aider des réfugiés et des personnes déplacés dans le cadre de différends juridiques concernant la restitution de logements et de terres. À la fin de 2007, le Gouvernement s'est efforcé à nouveau de mettre en place un système d'aide judiciaire gratuite. Une proposition antérieure avait été retirée du Parlement à l'automne en accord avec la Mission.

Afin de faciliter le respect des engagements en matière d'emploi pour les minorités nationales, la Mission et le Gouvernement ont organisé conjointement trois tables rondes consacrées à la mise en œuvre de la *Loi constitutionnelle croate sur les droits des minorités nationales*. Chaque table ronde a porté sur un secteur particulier du service public – justice, administration d'État et administration locale – et a souligné la nécessité de disposer de plans concrets d'application ainsi que de moyens d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de recrutement de membres des minorités et de relier le retour des réfugiés au *Processus de Sarajevo*.

L'observation des nombreux procès pour crimes de guerre en Croatie, y compris les affaires renvoyées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), est restée au cœur des activités relatives à l'état de droit en 2007. D'une manière générale, la Croatie a continué à progresser vers un système équilibré et équitable de poursuites pour crimes de guerre, mais des efforts supplémentaires devaient être faits pour mieux assurer l'impartialité et mettre fin à l'impunité, quelle que soit l'origine nationale des victimes et des suspects. Certaines réformes peuvent être accomplies par la Croatie de façon autonome, mais d'autres dépendent de réformes analogues dans les autres États de l'ex-Yougoslavie, en particulier celles qui visent à améliorer la coopération judiciaire inter-États. Les observations tirées du suivi assuré par la Mission ont servi de base aux recommandations de réforme qui ont été examinées lors de la plénière avec le Ministère de la justice. À la fin de l'année, la Mission a établi par écrit un résumé des débats qui avaient eu lieu en plénière pendant 18 mois en indiquant les réformes adoptées et les questions en suspens.

La « Plateforme » : amener les questions en rapport avec le mandat à leur conclusion

En 2007, la Mission a intensifié ses entretiens avec les ministères des affaires étrangères, de la justice et du développement au titre de la « Plateforme », cadre spécial institué entre la Mission et les principales parties prenantes du Gouvernement au début de 2006 pour négocier les mesures devant mener à l'achèvement du mandat de la Mission. La « Plateforme » prévoyait des réunions conjointes avec les autorités locales dans les centres régionaux ainsi que des séances plénières au niveau ministériel. Elle s'est révélée constituer un forum fructueux dans lequel la Mission et le Gouvernement ont déterminé et hiérarchisé conjointement les objectifs, discuté des tâches à accomplir et contrôlé les progrès sur une base mensuelle.

Rôle des juges dans les procès pour crimes de guerre : coopération inter-États et formation. En coopération avec d'autres institutions et opérations de terrain de l'OSCE, la Mission a organisé la cinquième réunion du *Processus de Palić*, au cours de laquelle des

juges de la région se sont entretenus de la coopération judiciaire inter-États qui était nécessaire pour poursuivre efficacement les crimes de guerre et mettre fin à l'impunité. La participation de juges du TPIY, et notamment de son Président, a beaucoup enrichi le débat. La coopération judiciaire inter-États reste fortement limitée à cause du cadre juridique de chaque État, domaine de réforme important pour l'avenir.

En coopération avec l'Académie judiciaire croate, la Mission a financé un séminaire destiné aux juges et aux procureurs, au cours duquel elle a insisté sur les questions liées à l'équité des procès pour crimes de guerre, par exemple sur le droit à une défense adéquate. La Mission a fourni un appui au titre d'un projet pour rendre des organisations non gouvernementales locales mieux à même d'observer les procès pour crimes de guerre.

Retour des réfugiés

Dans la décision qu'il a prise en fin d'année, le Conseil permanent a déterminé que pour plusieurs des questions dont la Mission s'occupait dans le cadre de son mandat concernant le retour et l'intégration, un appui de l'OSCE n'était plus nécessaire. Parmi ces questions figurait la restitution en cours d'un volume limité de biens privés – locaux résidentiels et commerciaux et terres agricoles – alloués par le Gouvernement. Une autre de ces questions avait trait à l'achèvement de la reconstruction de logements détruits, y compris le règlement de 14 000 appels contre des refus de reconstruction, émanant pour la plupart de Serbes de souche. Enfin, la Mission a été en contact avec les autorités d'État en vue d'assurer la poursuite et l'achèvement du processus visant à doter les zones de retour des Serbes de Croatie de l'infrastructure nécessaire pour l'approvisionnement en eau et en électricité.

La Mission a soutenu les efforts déployés pour mener à bonne fin le *Processus de Sarajevo*, engagement en faveur d'une solution régionale commune pour les milliers de personnes déplacées et de réfugiés de guerre. Des progrès ont été accomplis sur la plupart des questions. Toutefois, malgré les efforts de la Croatie, la situation politique dans la région n'a pas permis de mener le *Processus* à bonne fin en 2007. Un Sommet ministériel prévu pour achever la phase politique n'a pas eu lieu et les plans d'action nationaux – les Feuilles de route – n'ont pas tous été finalisés. Deux questions clés sont restées en suspens : celle de la recherche d'une solution pour les anciens titulaires de droit d'occupation/logement ne souhaitant pas retourner en Croatie et celle de la validation des années de travail dans les anciennes zones occupées. À la fin de l'année, la proposition croate tendant à régler cette question à l'échelon bilatéral n'avait pas réuni de consensus. Les discussions sur un mécanisme pour le règlement par la Croatie de la question de la validation et des autres questions mises en évidence au cours du processus se sont poursuivies.

Assurer un logement aux réfugiés serbes de Croatie qui étaient titulaires d'anciens titres d'occupation/location a constitué une activité importante de la Mission en 2007. Le Gouvernement s'est engagé à accélérer la fourniture de logements aux anciens titulaires de titres d'occupation/location ayant l'intention de retourner en Croatie. En accord avec la communauté internationale basée à Zagreb, le Gouvernement s'est engagé à fournir, avant la fin de 2007, 1 400 logements, dont 1 000 situés dans les zones touchées par la guerre et 400 dans les centres urbains. À la fin de l'année, d'importants progrès avaient semble-t-il été accomplis dans la réalisation de cet objectif, encore que les logements trouvés n'avaient pas tous été alloués effectivement à leurs bénéficiaires respectifs. Le Gouvernement s'est également engagé à achever de déterminer les logements disponibles pour les 5 600 autres familles serbes d'ici à la fin de 2009. Les engagements du Gouvernement seront précisés

dans un plan d'action devant être présenté à la Commission européenne dans le contexte des négociations sur l'adhésion à l'Union européenne.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Jorge Fuentes

Budget approuvé : 7 324 000 €

www.osce.org/croatia

Mission au Kosovo

[Map page 42

Mitrovicë/ Mitrovica = Mitrovicë/ Mitrovica

Pejë/Peč = Pejë/Peč

Prishtinë/Priština = Pristinë/Pristina

Gjilan/Gnjilane = Gjilan/Gnjilane

Prizren = Prizren

- Mission in Kosovo = Mission au Kosovo
- Regional Centre = Centre régional

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 42

Le succès marquant enregistré par la Mission a résidé dans l'assistance qu'elle a fournie pour les élections, organisées en moins de trois mois.

Conformément à son mandat, la Mission n'a joué aucun rôle dans les pourparlers sous égide internationale concernant le statut du Kosovo, qui ont dominé à nouveau la scène politique.

La Mission, composante distincte de l'administration intérimaire des Nations Unies, est le seul acteur international civil disposant d'une vaste présence de terrain dans l'ensemble du Kosovo qui est chargé de contribuer à l'application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, et en particulier des parties pertinentes du paragraphe 11 du dispositif de cette résolution. Grâce à sa présence de terrain, la Mission a suivi et appuyé l'action menée par les autorités locales en faveur du respect des droits de l'homme, de l'état de droit et des pratiques de bonne gouvernance.

Ce travail ne fait pas toujours la une de l'actualité. Toutefois, c'est ce travail de suivi discret et impartial assorti de recommandations professionnelles concernant les améliorations à apporter qui compte à long terme, en particulier pour améliorer la vie des différentes communautés dans un Kosovo multiethnique.

Une présence de terrain sans équivalent

L'OSCE déploie la présence de terrain civile la plus importante au Kosovo et y constitue « les yeux et les oreilles » de la communauté internationale. Le personnel de l'OSCE est présent dans chaque municipalité, dans tous les ministères et à l'Assemblée du Kosovo, ainsi que dans un certain nombre d'institutions publiques indépendantes. La Mission a en outre accès aux tribunaux et aux postes de police du Kosovo.

Grace à cette présence de terrain, dont l'importance va croissant à mesure que l'ONU réduit ses activités, la Mission est particulièrement bien placée pour commenter les évolutions locales, les prévoir et y faire face à un stade précoce. Les équipes municipales et les sections spécialisées de l'OSCE qui s'occupent des questions touchant la propriété, la bonne

gouvernance, les minorités, la justice et la police, tiennent la communauté internationale informée des développements et aident à assurer des changements positifs.

Ce suivi proactif des activités des organes, des commissions et des groupes de travail officiels municipaux ne consiste pas seulement à les observer. Il conduit à une intervention politique visant à améliorer la performance des autorités kosovares. Cette collaboration avec les acteurs locaux depuis 1999 à la Mission a acquis une réputation de compétence et de professionnalisme. La force du personnel de terrain de l'OSCE réside dans la confiance qu'il a inspirée au fil des années.

Activités liées à la dimension humaine

Élections

La décision d'organiser les élections pour le 17 novembre a été annoncée fin août par l'administration des Nations Unies. Ce délai serré était particulièrement critique, et ce pour plusieurs raisons. Les institutions kosovares assumaient pour la première fois la responsabilité principale dans l'organisation des élections. En outre, il s'agissait d'élections à l'Assemblée du Kosovo (institution provisoire d'administration autonome), aux assemblées municipales et aux postes de maire nouvellement créés et, pour la première fois, ces trois élections se tenaient simultanément.

Bien que la Mission de l'OSCE ait dispensé une formation à la Commission électorale centrale et à son secrétariat, l'appui opérationnel qu'elle apporté a été décisif pour le succès des élections en raison de la brièveté des délais.

Plus de 25 000 scrutateurs ont été engagés et formés pour diriger les élections dans 621 bureaux de votes de tout le Kosovo. Il a été fait appel à un système de vote par correspondance afin de donner aux électeurs vivant hors du Kosovo la possibilité de voter. Le nombre de bulletins valides qui ont été reçus par correspondance a augmenté d'environ 50 % par rapport aux élections précédentes.

La participation relativement faible – un peu plus de 41 % pour les élections à l'Assemblée – s'est inscrite dans le prolongement de la tendance observée lors des élections précédentes, mais elle a été due aussi au mauvais temps et à des listes électorales périmées. La Mission a exécuté des projets destinés à encourager les communautés minoritaires, en particulier les Serbes du Kosovo, à participer aux élections. La participation a cependant été extrêmement faible, probablement inférieure à 1%, parmi la communauté serbe.

Le Conseil de l'Europe a jugé que les élections avaient été efficaces, transparentes et conformes aux normes internationales et européennes.

Droits de l'homme

En 2007, la Mission a mis encore davantage l'accent sur les droits des minorités et les questions connexes. Elle a assuré un suivi et donné des avis sur les questions concernant le retour et la réintégration, le rétablissement des droits de propriété, la sûreté des communautés minoritaires dans les transports publics, l'emploi des langues et l'enregistrement civil des personnes appartenant aux communautés rom, ashkali et égyptienne.

La Mission a fourni une assistance technique et dispensé une formation aux unités des droits de l'homme de 16 ministères des institutions provisoires d'administration autonome, ce qui leur a permis d'améliorer sensiblement leur aptitude à s'acquitter des obligations juridiques internes et internationales en matière de droits de l'homme et à faire rapport à leur sujet.

La Mission a aussi continué à appuyer des institutions indépendantes, comme l'Institution du Médiateur, qu'elle avait aidé à créer. Elle a critiqué le manque de transparence dans le recrutement d'un nouveau Médiateur, en sorte que le processus de sélection sera répété d'une manière plus transparente.

Dans le domaine des systèmes judiciaires civil et pénal, des rapports de suivi et d'évaluation très complets ont été consacrés aux violations du droit interne et des normes internationales en matière de droits de l'homme. Cette année, la Mission a concentré son attention sur la représentation juridique dans les affaires civiles, la violence domestique, la traite des êtres humains et la protection des témoins. La Mission a continué, à titre prioritaire, à suivre les affaires impliquant des crimes interethniques, y compris ceux qui ont résulté des émeutes de mars 2004. La Mission a aussi continué à favoriser le développement d'un service de police responsable et respectueux des droits de l'homme pour toutes les communautés du Kosovo.

Ouverture aux petites enclaves serbes du Kosovo

En étroite coopération avec les bureaux de liaison des pays à Prishtine/Pristina, en particulier du Bureau britannique, la Mission a mis sur pied une campagne d'ouverture pour répondre aux besoins particuliers des enclaves serbes du Kosovo qui restent relativement à l'écart, non pas simplement des grandes institutions kosovares, mais aussi des établissements serbes plus importantes du Kosovo.

Une enclave particulière a été assignée à chaque bureau de liaison. Plutôt que d'effectuer une visite ponctuelle, chaque bureau de liaison se tient constamment en relations avec l'enclave choisie, ce qui pourrait présenter des avantages au cours de la période délicate à venir et pour les éventuels projets de développement à long terme.

Bonne gouvernance

La Mission a continué à apporter un appui aux structures institutionnelles ainsi qu'à l'administration de l'Assemblée du Kosovo. En plus de l'assistance qu'elle a fournie quotidiennement à la Présidence de l'Assemblée, la Mission s'est attachée principalement à appuyer la supervision de l'exécutif par l'Assemblée, en apportant ainsi un soutien concret à ses différents comités.

Les postes de maires élus au suffrage direct ayant été créés peu de temps avant les élections municipales, l'assistance de la Mission sous la forme de conseils et d'une formation pour l'application de la nouvelle réglementation s'est révélée cruciale.

La Mission a examiné la législation pertinente et a présenté des rapports analytiques contenant des recommandations détaillées afin d'appuyer le processus de réforme de la gouvernance locale aux échelons central et local. Elle a également appuyé la réforme de la gestion financière locale en organisant des forums régionaux à l'intention des dirigeants municipaux afin d'accroître leur compétence dans le domaine du financement municipal.

Lutte contre la corruption

La Mission a fourni une assistance technique à l'Agence anticorruption, qui est devenue opérationnelle le 12 février. Le public a été sensibilisé avec succès grâce à une campagne médiatique dont le slogan était « La corruption cesse avec vous ! Signalez les cas de corruption à l'Agence anticorruption ». Une permanence téléphonique et un site web ont été ouverts afin d'inciter les gens à signaler les cas de corruption.

Depuis le début de la campagne en décembre 2006, l'Agence a reçu de cinq à sept appels du public par jour sur son numéro gratuit. Cela a amené l'Agence à effectuer 80 enquêtes administratives et à les renvoyer au ministère public pour qu'il entame des poursuites pénales. L'Agence est en outre intervenue dans des procédures d'appel d'offres irrégulières en empêchant un usage abusif de fonds. Elle a assuré la récupération de 5 millions d'euros en faveur du budget du Kosovo.

Enseignement supérieur

La Mission a aidé la seule université publique du Kosovo qui propose un enseignement aux communautés non albanaises. Elle a ainsi rompu l'isolement de cette université située à Mitrovica/Mitrovica qui durait depuis deux ans et a aidé à la réintégrer dans la Zone d'enseignement supérieur européen et dans le processus de Bologne. Une assistance analogue a également été fournie à l'Université publique de Prishtine/Pristina.

Développement des médias

De sérieux désaccords au sein du Conseil de la presse du Kosovo à propos d'une décision concernant les manquements à la déontologie dans les articles d'un journal qui en est membre ont, en 2007, menacé d'entraîner la dissolution de cet organe d'autorégulation de la presse que la Mission avait aidé à créer. La Mission est intervenue en qualité de médiateur et la crise a été résolue.

La Mission a également aidé la Commission des médias indépendants, l'organe de réglementation compétent pour les médias audiovisuels, et a achevé de mettre en place l'Institut des médias du Kosovo, établissement de formation en milieu de carrière.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Formation et perfectionnement de la police

À partir de 2007, la Mission a facilité la formation de 7 353 membres des services de police du Kosovo. Ayant atteint l'objectif qu'il s'était fixé, le département a évolué en vue de répondre aux besoins du secteur plus vaste de la sécurité et de la sûreté publique comprenant les douanes, les services pénitentiaires et le département de la gestion des situations d'urgence. Il a mis l'accent sur la formation spécialisée, le développement de la sûreté communautaire et l'Inspectorat de la police du Kosovo et a continué à fournir un appui au Centre kosovar de formation et de perfectionnement en matière de sûreté publique.

La Mission a achevé la première phase de la formation dispensée à l'Inspectorat de la police, organisme indépendant de supervision de la police, et mènera la deuxième phase à bonne fin au début de 2008.

Regard vers l'avenir

La Mission menant ses activités dans un contexte politique, les pourparlers intenses sur le statut du Kosovo ont eu des répercussions sur tous les aspects de son travail en 2007.

La question du statut n'étant pas réglée, le Comité permanent n'a prorogé le mandat de la Mission que de mois en mois pour 2008. Tout État participant pourra remettre l'avenir de la Mission sur le tapis à tout moment au cours de l'année.

En raison de ces changements en cours, la Mission réexamine ses priorités. Elle mettra davantage l'accent sur des questions telles que la protection des communautés minoritaires, la fourniture d'un appui en vue de l'inclusion et de la coopération au sein des différentes communautés, le retour des personnes déplacées et les droits de propriété. Elle se concentrera sur ses activités de suivi en les axant sur la performance des autorités kosovares en ce qui concerne leurs obligations et les normes internationales.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Tim Guldemann à compter du 1er octobre, date à laquelle il a succédé à

M. l'Ambassadeur Werner Wnendt, dont le mandat s'est achevé le 13 octobre

Budget approuvé : 34 638 400 €

www.osce.org/kosovo

Mission au Monténégro

[Map page 45]

Danilovgrad = Danilovgrad

Podgorica = Podgorica

- ◉ OSCE Police Training Centre Danilovgrad = Centre OSCE de formation de la police de Danilovgrad
- Mission to Montenegro = Mission au Monténégro

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 45]

La Mission au Monténégro s'est engagée dans un dialogue et un partenariat actifs afin d'aider le pays hôte à renforcer les institutions existantes et celles qui venaient d'être créées au cours de la première année de son indépendance. Conformément au principe directeur de la continuité et de l'adaptabilité, la Mission a répondu à l'évolution des besoins du Monténégro à mesure qu'il progressait dans son programme de réforme.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Code de conduite. En septembre, la Mission a facilité un atelier sur le contrôle démocratique des forces armées et la mise en œuvre du *Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*, organisé par le Centre de prévention des conflits au Parlement monténégrin.

Destruction de munitions. La Mission a commencé à exécuter le Programme de démilitarisation du Monténégro relatif à l'élimination des excédents militaires et à la gestion des stocks. Les 61 chars de combat mis à la ferraille dans le cadre du Programme conjoint de l'OSCE, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Ministère monténégrin de la défense ont déjà tous été éliminés.

Lutte contre la corruption et la criminalité organisée. La Mission a continué à appuyer le développement du renseignement en matière criminelle et a donné le coup d'envoi à la mise en place de l'Unité nationale de coordination, premier organe de cette nature dans la région. L'Unité centralisera et coordonnera les efforts de toutes les autorités de police compétentes dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Police de proximité. La Mission a fourni une assistance spécialisée pour l'élaboration de la Stratégie du Monténégro en matière de police de proximité et a formé les 56 policiers de proximité déployés dans les sites pilotes. La phase pilote avait été menée à bien à la fin de l'année.

Police aux frontières. La Mission a axé ses efforts sur l'amélioration de la coopération transfrontière au niveau régional et sur la signature d'accords bilatéraux avec l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la stratégie de *gestion intégrée des frontières* et dans le contexte du *Processus d'Ohrid de gestion des frontières*.

Gestion des informateurs. La Mission a élaboré une méthodologie et des instructions pour la gestion des informateurs, sur la base du modèle d'EUROPOL.

Formation de la police. La Mission a collaboré étroitement avec l'Académie de police pour l'aider à mettre en place un programme de formation sur le terrain à l'intention des policiers stagiaires.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Activités de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Mission a organisé une conférence nationale pour familiariser les responsables monténégrins avec les principaux instruments internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et a organisé sur cette question une conférence régionale à laquelle ont assisté des représentants de dix pays de l'Europe du Sud-Est.

Lutte contre la traite. Dans le cadre du *Projet sur la prévention de la traite et de l'exploitation sexuelle des mineurs lors de voyages et dans le tourisme* que la Mission a continué à mettre en œuvre, un accord de coopération révisé sur le traitement des victimes a notamment été signé par tous les organes compétents.

Questions environnementales. Plus de 1 000 élèves des quatre premières classes du primaire ont participé au projet de la Mission intitulé *Aide à protéger l'environnement*. La Mission a lancé un projet financé par le Gouvernement espagnol pour s'attaquer au problème de l'abattage illégal, qui constitue la principale menace pour une foresterie durable au Monténégro.

Activités liées à la dimension humaine

Démocratisation. La Mission a lancé un projet d'une durée de quatre ans financé par le Gouvernement autrichien pour aider à améliorer l'efficacité du Parlement monténégrin. Avec le concours du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, elle a achevé un *Manuel municipal* sur la bonne gouvernance au niveau local et l'a présenté aux assemblées municipales du Monténégro.

Question de parité des sexes. La Mission a aidé à renforcer les services des coordonnateurs locaux pour la parité des sexes dans cinq municipalités. Elle a incité un vaste groupe d'employés municipaux à faire connaître ses idées et ses préoccupations et lui a communiqué des informations fondamentales sur l'égalité entre les sexes et sur la loi nouvellement adoptée à ce sujet.

Réforme constitutionnelle. Afin de faire en sorte que la nouvelle constitution soit conforme aux normes internationales et européennes, la Mission a organisé des débats sur certaines des questions les plus délicates, notamment celles de l'indépendance de la justice et du rôle de la Cour constitutionnelle.

Réforme judiciaire. La Mission a prêté son concours pour l'élaboration et la présentation de la *Stratégie nationale de réforme judiciaire*, adoptée en juin. Elle a aidé à rédiger un nouveau Code de procédure pénale sur le modèle de ceux prévoyant que les enquêtes sont dirigées par le parquet. En coopération avec les tribunaux monténégrins, elle a lancé son projet

d'observation des tribunaux en mai. Ce projet permettra d'évaluer en profondeur l'administration de la justice pénale dans le pays hôte.

Corruption. La Mission a aidé le pays hôte à examiner la conformité de sa législation pénale et en matière de marchés publics et de conflits d'intérêts avec les dispositions de la *Convention des Nations Unies contre la corruption*. Elle s'est employée à aider les fonctionnaires à identifier et à prévenir les cas de corruption dans l'administration publique et à améliorer l'image du Directeur de l'Initiative anticorruption.

Droits de l'homme. En étroite coopération avec l'organisation non gouvernementale locale intitulée *Centre pour la démocratie et les droits de l'homme* et avec le Centre AIRE (Information sur les droits des personnes en Europe), la Mission a exécuté des programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention de juges, de procureurs, de juristes et de membres de la société civile.

Mécanisme national de prévention. La Mission a aidé à rédiger une proposition finale relative à la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture conformément au *Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture* et a continué à faciliter le débat entre toutes les institutions publiques concernées.

Libre accès à l'information. La Mission a appuyé la mise en œuvre de la *Loi sur le libre accès à l'information* en aidant à publier un manuel destiné aux fonctionnaires, en formant plus de 300 fonctionnaires de tout le Monténégro et en facilitant les débats qui ont contribué à l'inclusion de la *Loi* dans la nouvelle constitution.

Développement médias. En coopération avec le Président du Conseil de la presse suisse, la Mission a continué à conseiller l'organe d'autorégulation des médias au Monténégro et à appeler l'attention des médias et du public sur cet organe.

Chef de la Mission :

Mme l'Ambassadrice Paraschiva Badescu

Budget approuvé : 2 200 900 €

www.osce.org/montenegro

Mission en Serbie

[Map page 47

Belgrade = Belgrade

- Mission to Serbia = Mission en Serbie

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 47

La Mission s'est attachée surtout à aider la Serbie à mettre en place des institutions démocratiques indépendantes, responsables et efficaces, en particulier dans le domaine de l'état de droit, des droits de l'homme, des médias, de l'application des lois, de l'économie et de l'environnement. Elle a apporté un soutien à la société civile et a favorisé la coopération et la réconciliation régionales, en contribuant à la viabilité, à la sécurité et à la stabilité de la société pour l'ensemble des citoyens de Serbie. Parmi ses principales réalisations figurent les contributions qu'elle a apportées à une transformation complète de la formation de base de la police dans le pays et au maintien de la stabilité en Serbie du Sud.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Lutte contre la criminalité organisée. La Mission a aidé les autorités serbes à élaborer une nouvelle législation sur la confiscation des biens et à mettre au point un régime de détention spéciale pour les criminels organisés. Elle a proposé une formation à l'intention des policiers, des procureurs, des juges et des institutions enquêtant sur la criminalité financière. Elle a favorisé la coopération régionale et internationale en collaborant avec la Direction antimafia et la Guardia di Finanza italiennes.

Crimes de guerre. La Mission a observé neuf procès pour crimes de guerre remontant jusqu'à six ans auparavant. Elle a organisé une formation aux techniques d'enquête, qui a porté sur les victimes et les témoins et sur le droit international humanitaire. Elle a aidé à améliorer la coopération nationale et inter-États entre la police et les procureurs. Elle a éduqué le public au sujet des procès internes pour crimes de guerre et des travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Transparence économique et lutte contre la corruption. La Mission a continué d'aider la Serbie à mettre en œuvre sa *Stratégie nationale anticorruption* et à apporter un appui aux institutions mises en place par la *Loi sur les marchés publics* et la *Loi sur la prévention des conflits d'intérêts dans l'exercice de fonctions publiques*. Elle a fourni des avis d'experts pour la rédaction d'une nouvelle législation sur les marchés publics. Conjointement avec l'Office des marchés publics, elle a mis sur pied des cours de formation aux procédures de passation des marchés publics. En Serbie du Sud, elle a collaboré avec une organisation non gouvernementale en vue d'aider les pouvoirs locaux à établir des conseils anticorruption au niveau municipal.

Gestion des frontières. À la suite de la démilitarisation des frontières de la Serbie, la Mission a continué d'aider le service de police à mettre en œuvre la *Gestion intégrée des frontières*, à lutter contre la traite des êtres humains et à identifier les véhicules volés et les documents falsifiés.

Réforme de la police. En coopération avec le Ministère de l'intérieur, la Mission a lancé un projet visant à améliorer la planification et la gestion stratégiques du Ministère afin d'appuyer les réformes en matière de police. Elle a joué un rôle de premier plan pour ce qui est d'aider à moderniser les recherches sur les lieux des crimes et les examens en laboratoire effectués par le Ministère.

La Mission a appuyé le développement de la police de proximité dans tout le pays, y compris le Serbie du Sud. Elle a aidé à constituer un noyau d'instructeurs de police nationaux pour les questions relatives à la diversité et aux minorités. Elle a favorisé le recours aux meilleures pratiques internationales dans le domaine de la responsabilisation de la police et mieux fait connaître au public la procédure à suivre pour émettre des plaintes et des louanges.

Plus de 700 policiers ont participé au programme de la Mission visant à créer des capacités nationales de formation de la police.

Modernisation de la formation de base de la police

Le premier cours pilote du nouveau Centre de formation de base de la police à Sremska Kamenica a été inauguré le 5 décembre, avec 129 étudiants inscrits. Son lancement a marqué le début d'une transformation complète de la formation de base de la police en Serbie avec l'appui de la Mission. Au lieu d'être formés pendant quatre ans dans un collège de police, les futurs policiers serbes suivront un cours de formation de base de 18 mois après leurs études secondaires. Un programme d'enseignement entièrement nouveau rend cette formation plus accessible aux femmes et aux groupes minoritaires et prépare les cadets à servir le public et à répondre aux besoins de leurs communautés.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Soutien stratégique en matière environnementale. La Mission a aidé le nouveau Gouvernement serbe à mettre en place le Ministère de la protection de l'environnement et à l'articuler avec le Fonds pour l'environnement et l'Agence environnementale. Elle a aussi soutenu la participation d'organisations non gouvernementales serbes à la *sixième Conférence ministérielle : Un environnement pour l'Europe*, qui s'est tenue à Belgrade en octobre.

Développement durable. La Mission a aidé à élaborer des plans d'action types pour l'environnement local dans les petites municipalités non développées de Blace (Serbie du Sud) et de Lajkovac (Serbie centrale).

Autonomisation économique. La Mission a exécuté dans dix municipalités des programmes de formation de jeunes entrepreneurs, auxquels plus de 1 000 jeunes serbes ont participé au cours des quatre dernières années. Afin de promouvoir les meilleures pratiques dans la gouvernance d'entreprise, elle a aidé à créer l'Association serbe des dirigeants d'entreprises.

Appui aux petites et moyennes entreprises. En décembre, la Mission a ouvert à l'Université de Belgrade une pépinière d'entreprises de technologies innovantes, qui aidera des étudiants brillants à lancer leur propre entreprise.

Activités liées à la dimension humaine

Gouvernance démocratique. La Mission a aidé le Parlement, le Bureau du Président et l'Assemblée municipale de Belgrade à améliorer le contact avec les citoyens. Dans le prolongement d'une initiative de la Mission, le Parlement a institué un système de gestion électronique des documents législatifs. La Mission a fourni un appui pour la *Publication du Guide sur l'observation des travaux des administrations locales autonomes* à l'intention des médias et des organisations non gouvernementales locales. Elle a en outre soutenu les réformes législatives en faveur d'une supervision parlementaire plus efficace du secteur de la sécurité.

Retour et intégration des réfugiés. Conjointement avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et des organisations non gouvernementales régionales, la Mission a établi une étude d'ensemble destinée à aider les autorités serbes à trouver des solutions aux problèmes des réfugiés, eu égard au retard intervenu dans le processus de la *Déclaration ministérielle de Sarajevo sur le retour des réfugiés*.

Droits de l'homme et lutte contre la traite. La Mission a déterminé les principales questions de droits de l'homme qui exigeaient des modifications de la législation ainsi que les problèmes juridiques liées à l'application des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle a apporté un appui au mécanisme d'orientation national pour les victimes de la traite.

Égalité des chances. La Mission a aidé le Gouvernement à mettre en œuvre son *Plan d'action en faveur des Roms* dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du logement. Il a renforcé les conseils des minorités nationales, encouragé le dialogue entre la police et la communauté rom et favorisé le dialogue interethnique et le respect de la diversité parmi les étudiants. Conjointement avec le Ministère du travail et de la protection sociale, il a produit un *Manuel sur l'égalité entre les sexes* à l'intention des employés du secteur public.

Réforme judiciaire. La Mission a continué à appuyer la *Stratégie nationale pour la réforme judiciaire*, adoptée en mai l'année précédente. Elle a aidé à rédiger des principes concernant l'indépendance et la responsabilisation des juges et des procureurs, qui seront à la base d'un ensemble de lois sur la justice. Afin d'aider à accroître le nombre de candidats qualifiés issus de minorités pour des postes dans la magistrature, la Mission a exécuté des programmes de préparation au barreau en Serbie du Sud et dans le Sandzak/Raska.

Institutions des droits de l'homme. La Mission a appuyé la mise en œuvre de la *Loi sur le Protecteur des citoyens* et a lancé un programme de formation spécialisée à l'intention du premier Protecteur national des citoyens (voir encadré). Elle a aussi continué d'aider le Médiateur de la province de Voïvodine et le réseau de médiateurs locaux.

Réforme pénitentiaire. La Mission a aidé l'administration pénitentiaire du Ministère de la justice à rédiger des amendements à la *Loi sur l'application des sanctions pénales* en vue de réglementer davantage la supervision interne et le recours à la force, d'instituer un régime de détention spécial et un système de classification des détenus ainsi que de développer le

concept des peines de substitution. La Mission a mis sur pied un programme d'enseignement à l'intention des détenus en tant que première étape vers leur resocialisation. Elle s'est également employée à relever le niveau des soins de santé dans toutes les prisons et a créé les premières unités exemptes de drogues en Serbie – innovation à laquelle le Ministère de la justice s'est associé avec enthousiasme. La Mission a achevé cette année son programme d'appui structurel à l'Académie de formation pénitentiaire.

Réforme des médias. La Mission a observé les activités de l'Agence de radiodiffusion de la République, et notamment l'allocation par elle des licences de radiodiffusion régionales et locales, et a exprimé sa préoccupation devant le fait qu'elles étaient en contradiction avec les normes et les pratiques européennes. Ayant aidé la radiotélévision nationale de Serbie à entamer sa transformation en un véritable radiodiffuseur de service public, la Mission a commencé à aider la radiotélévision de Voïvodine à améliorer la qualité de son service public régional.

La Mission a aidé le Ministère de la culture à rédiger une Loi sur la prévention de la concentration des médias et sur la transparence de la propriété. Elle a en outre organisé des manifestations en vue de faire mieux connaître la *Loi sur le libre accès l'information* dans le public.

La Mission a donné des avis sur la privatisation des médias municipaux et a aidé les médias nouvellement privatisés à renforcer leurs possibilités commerciales et à devenir viables. Elle a continué à coopérer avec les associations professionnelles de journalistes et à proposer des séminaires sur les reportages politiques, économiques et policiers.

L'OSCE appuie la nouvelle institution du Médiateur

Le premier Protecteur serbe des citoyens, Sasa Jankovic, et l'Ambassadeur Hans Ola Urstad ont signé un mémorandum d'accord le 16 octobre. Cet accord définit la coopération et l'appui que la Mission apportera à cette nouvelle institution du médiateur dans des domaines comme le renforcement des capacités, la sensibilisation du public, la création d'une base de données électronique sur l'exécution des tâches, ainsi que le développement d'une image de marque.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Hans Ola Urstad

Budget approuvé : 7 507 500 €

www.osce.org/serbia

Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

[Map page 50]

Kumanovo = Kumanovo

Skopje = Skopje

Tetovo = Tetovo

- Spillover Monitor Mission to Skopje = Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 50]

La Mission a continué à fournir des conseils et une assistance aux fins du processus de réforme du pays, en mettant l'accent sur l'application des nouvelles lois. Des efforts concertés ont été déployés en vue de passer de projets à court terme à des projets à long terme portant par exemple sur le renforcement des capacités de la justice et de la police, une place importante étant faite à leur pérennisation et à une prise en charge accrue des projets et des initiatives de formation.

La question de l'état de droit est restée prioritaire pour la Mission, la réforme à long terme de la justice et de la police constituant une mesure essentielle pour satisfaire aux critères d'adhésion aux organisations euro-atlantiques. La Mission a également encouragé le dialogue et la compréhension interethniques, qui sont indispensables pour instaurer un climat politique stable et mettre en œuvre les lois importantes.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Réforme de la police. À la suite de l'adoption de la nouvelle *Loi sur la police* à la fin de 2006, la Mission a continué d'aider le Ministère de l'intérieur à mettre en œuvre la réforme de la police conformément à une double stratégie articulée sur la formation des policiers et la police de proximité.

À l'appui de l'objectif que s'est fixé la police nationale de relever son niveau de professionnalisme pour qu'il réponde aux normes internationales en matière de police, la Mission l'a aidée à jeter les fondements d'un programme de formation en cours d'emploi qui offrira des cours de formation d'instructeurs sur les droits de l'homme, le *Code d'éthique policière*, les relations avec les médias et le public, la gestion et l'élaboration de programmes d'enseignement. Afin d'aider le pays dans sa lutte contre toutes les formes de criminalité organisée, la Mission a dispensé des cours sur des sujets tels que la lutte contre la traite, le blanchiment d'argent, les drogues illicites et l'identification des documents falsifiés.

La police de proximité accroît la confiance des citoyens dans la police et améliore la coopération mutuelle. La Mission a aidé le pays à mettre en œuvre son concept de police de proximité dans toutes les régions. En conséquence, un nombre accru de municipalités ont

institué des mécanismes permanents qui permettent aux citoyens de faire connaître leurs préoccupations et à la police de communiquer directement avec le public. Parmi les initiatives auxquelles la Mission a apporté son appui ont figuré une campagne nationale de prévention de la toxicomanie. La Mission a aussi aidé à améliorer la police dans les communautés roms de souche.

Observation et alerte précoce. L'observation demeure un des moyens les plus importants dont dispose la Mission pour apaiser les tensions et accroître la confiance. Les observateurs de la Mission s'entretiennent tous les jours avec les dirigeants communautaires et les autorités locales en les encourageant à régler les conflits par le dialogue et à faire davantage confiance aux institutions publiques.

Comme suite aux recommandations du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, les observateurs se sont intéressés surtout cette année aux causes profondes des tensions et de l'intolérance interethniques dans les écoles primaires et secondaires. Ils ont aussi joué un grand rôle dans la promotion de la réforme de la police et le transfert des pouvoirs à l'administration locale. La Mission a procédé à sa deuxième enquête annuelle sur la décentralisation en fournissant aux municipalités et aux parties intéressées de précieuses informations pour déterminer les lacunes administratives et planifier les projets futurs.

Décentralisation. Le succès du processus de décentralisation du pays est subordonné à un financement adéquat, car un sous-financement discrédite les unités d'autonomie locale et entame la confiance des citoyens dans l'administration publique. Tout au long de l'année, la Mission a formé des fonctionnaires municipaux à la bonne gouvernance et aux meilleures pratiques en ce qui concerne les impôts locaux, le contrôle interne et la vérification des comptes.

Grâce aux efforts déployés par la Mission, les autorités centrales et locales, avec à leur tête l'Inspectorat administratif d'État, ont tenu pour la première fois une réunion en 2007 en vue d'examiner l'ensemble du processus administratif à tous les échelons de l'administration. Cette réunion a offert l'occasion d'ajuster les procédures administratives et de définir les domaines de compétence. En collaboration avec l'Inspectorat d'État, la Mission a dispensé une formation à des fonctionnaires locaux en matière d'administration, mesure importante pour permettre aux pays de pérenniser son propre programme de formation.

La promotion d'une participation accrue des citoyens au processus décisionnel local est demeurée un élément clé du programme d'assistance de la Mission en matière de décentralisation. La Mission a dispensé une formation à des membres des comités des relations intercommunautaires formés dans les municipalités pluriethniques, en fournissant des informations sur le statut juridique de ces comités et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'amélioration des relations ethniques et la facilitation du dialogue.

À l'appui des objectifs de la Décennie d'inclusion des Roms (2005–2015), la Mission a organisé une série d'ateliers et dispensé une formation aux conseillers municipaux de la municipalité possédant la plus importante population de Roms de souche.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme de la justice. Une des plus grandes réalisations de la Mission en 2007 a résidé dans un vaste programme de formation sur *le droit international humanitaire et les poursuites*

pour crimes de guerre, proposé en collaboration avec l'Académie de formation judiciaire nouvellement créée. Conçu pour aider la justice à traiter les affaires liées au conflit armé de 2001, y compris les quatre affaires renvoyées devant les tribunaux internes par la Cour pénale internationale pour l'ex-Yougoslavie, ce cours a également fourni à des juges, à des procureurs et à des enquêteurs des outils qui leur permettront de s'occuper de manière plus efficace et efficiente d'affaires criminelles complexes liées à la criminalité organisée ou à la corruption. La Mission a observé activement le système judiciaire et procédé à une évaluation des poursuites pénales afin de déterminer les principales questions et préoccupations auxquelles devront répondre les initiatives de formation futures.

Formation pratique à l'intention de juristes. La Mission a collaboré avec l'Association du Barreau macédonien et l'Association des jeunes juristes en vue d'offrir une formation interactive à des juristes. Elle a commencé à organiser des ateliers de formation d'instructeurs afin de permettre à ces deux organisations de dispenser une telle formation à l'avenir. La Mission a également formé des juristes aux normes internationales d'équité des procès.

Appui aux institutions s'occupant des droits de l'homme. La Mission a travaillé avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de la promotion des droits de l'homme. Elle a poursuivi son projet d'une durée trois ans destiné à renforcer l'institution du Médiateur en créant des bureaux régionaux et en offrant une formation. Elle a collaboré avec des experts nationaux et des représentants d'organisations non gouvernementales à l'élaboration de mécanismes de supervision externe des services de police, qui les responsabiliseraient davantage. Elle a en outre appuyé des initiatives destinées à aider des organisations de la société civile à élaborer des plans stratégiques et à collecter des fonds.

Lutte contre la traite. La Mission a continué à appuyer la mise en place du réseau national d'orientation et aidé à mener à bonne fin la rédaction de procédures opérationnelles standard pour les institutions et organisations travaillant avec des victimes de la traite. Ces efforts ont contribué à l'instauration d'un système pluri-institutionnel pour traduire les criminels en justice et fournir une assistance étendue aux victimes de la traite, depuis leur identification jusqu'à leur réinsertion.

Réforme du Code électoral. La Mission, avec le concours de spécialistes du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, a collaboré avec le Parlement pour la rédaction d'amendements au *Code électoral* récemment adopté en ce qui concerne les procédures à suivre pour résoudre les irrégularités électorales, le cadre réglementaire pour le financement des campagnes et le transfert de la compétence du Ministère de la justice à la Commission électorale d'État pour l'administration des listes électorales.

Développement des médias. La Mission a appuyé la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion* en fournissant une assistance technique à l'autorité chargée de la réglementation de la radiodiffusion aux fins de l'élaboration d'une stratégie de radiodiffusion conforme aux normes internationales. Elle a observé de près la restructuration du radiodiffuseur public. Elle a en outre fourni une assistance technique à la nouvelle *chaîne parlementaire*, qui diffuse les séances plénières en direct sur la télévision publique.

Liberté des médias. Afin d'assurer à tous les groupes ethniques un accès égal à l'information et aux services dans leur langue maternelle ainsi que de garantir la liberté d'expression et le pluralisme dans les médias, la Mission a continué à apporter son soutien aux autorités locales pour l'établissement de la Stratégie nationale de communication

électronique et de technologies de l'information et à suivre l'application de la *Loi sur le libre accès à l'information*.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Giorgio Radicati

Budget approuvé : 9 948 700 €

www.osce.org/skopje

Europe orientale

Bureau de Minsk

[Map page 52
Minsk = Minsk

- Office in Minsk = Bureau de Minsk

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 52

Conformément à son mandat, le Bureau a exécuté des programmes relevant de la dimension économique et environnementale et de la dimension humaine qui visaient à renforcer les capacités du Gouvernement hôte dans ces domaines. Comme exemples d'activités menées par le Bureau, on peut citer un séminaire sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, un certain nombre de projets axés sur le relèvement économique et environnemental des territoires contaminés par Tchernobyl, une campagne contre la violence domestique et un festival cinématographique consacré à la Journée internationale des droits de l'homme.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Réhabilitation des territoires contaminés par Tchernobyl. En tant que membre fondateur de la *Coopération pour la réhabilitation des conditions de vie dans les territoires contaminés par Tchernobyl*, programme auquel participent des autorités nationales et régionales, des organisations internationale et des organisations non gouvernementales, le Bureau a prêté son appui à des sessions spéciales de formation au développement intégré d'agro-industries dans les territoires contaminés par Tchernobyl.

Promotion des sources d'énergies nouvelles et renouvelables. Dans le cadre du projet intitulé *Assistance à la création des conditions juridiques voulues pour le recours aux sources d'énergie renouvelables (nouvelles)*, la Mission a organisé un voyage d'étude en Suède à l'intention de parties prenantes nationales en février, puis un séminaire à Minsk qui visait à toucher un public plus large dans les régions reculées de Biélorussie.

Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC). Le Bureau a favorisé le lancement officiel de l'ENVSEC à Minsk le 19 septembre avec la publication en russe du rapport d'évaluation ENVSEC pour l'Europe orientale. Le Bureau a appuyé des projets transfrontières relatifs à la gestion de l'eau le long du fleuve Pripiat bordant l'Ukraine.

Assistance à la Biélorussie pour ses engagements au titre du Protocole de Kyoto. Le Bureau a proposé deux séminaires de formation à l'intention d'experts techniques biélorusses, tenus à Minsk et en France, sur les systèmes d'investissement vert et les fonds carbone.

Assistance à la Biélorussie pour ses engagements au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Conjointement avec le Centre national d'élaboration des lois, le

Bureau a organisé un séminaire sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à Minsk les 14 et 15 novembre. Des experts financiers internationaux de Lettonie, d'Ukraine et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont participé à cette réunion.

En coopération avec le Ministère de la justice, le Bureau a organisé un séminaire sur les instruments juridiques et les meilleures pratiques aux niveaux national et international dans la lutte contre la corruption, avec la participation d'experts du Conseil de l'Europe et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Activités liées à la dimension humaine

Lutte contre la traite. Le Bureau de Minsk a continué à prêter son concours à l'évaluation effectuée sous la conduite du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme/La Strada et visant à mettre au point un mécanisme national d'orientation pour les victimes de la traite.

Question de parité des sexes. Pour la deuxième année consécutive, le Bureau a coparrainé une campagne d'information sur la prévention de la violence domestique en Biélorussie dans le cadre de l'Initiative annuelle mondiale *Seize jours d'activisme contre la violence faite aux femmes*. Cette année, le slogan de la campagne était *La violence domestique est la négation de la famille*. Cette campagne a bénéficié d'une couverture médiatique étendue.

Biélorussie multinationale. En juillet, conjointement avec le Bureau biélorusse du Représentant pour les religions et les nationalités, le Bureau a publié une édition actualisée de l'ouvrage *Biélorussie multinationale* en biélorusse, en russe et en anglais. Cette publication donne des informations sur les caractéristiques culturelles, les traditions et les coutumes des groupes ethniques et des minorités nationales vivant en Biélorussie.

Conférence publique sur les activités du Médiateur. En mars, le Bureau a organisé une conférence publique intitulée Défense juridique de l'intérêt public, à l'intention d'étudiants en droit de toutes les universités de la République de Biélorussie. Les conférenciers invités étaient Mats Melin, l'actuel Médiateur parlementaire de Suède, Adam Zielinsky, ancien Médiateur polonais, et Vladimir Tambovtsev, chef des services de l'institution du Médiateur de la Fédération de Russie. Cette conférence a donné aux étudiants un aperçu de la façon dont différents pays européens conçoivent le travail du médiateur. Le Bureau a en outre distribué des publications de l'OSCE sur les engagements concernant la dimension humaine.

Festival cinématographique sur les droits de l'homme. Pour commémorer le 59ème anniversaire de la Journée internationale des droits de l'homme, le Bureau, conjointement avec la représentation de l'ONU en République de Biélorussie, a organisé un festival cinématographique intitulé *Dignité, égalité, justice* à Minsk, du 3 au 10 décembre. Des affiches de l'OSCE et de l'ONU sur les droits de l'homme avaient été apposées et les publications sur les droits de l'homme et d'autres sujets dont s'occupent l'OSCE et l'ONU étaient disponibles gratuitement.

Cours de formation sur les qualités comportementales de la police. En septembre, le Bureau a organisé un cours de formation sur les qualités comportementales de la police au Collège du Ministère biélorusse de l'intérieur. Deux spécialistes internationaux de la

formation de la police ont partagé leur expérience avec les professeurs du Collège et des policiers de Moguilev et de la région environnante.

Activités d’observation. Le Bureau a observé des procès en rapport avec la liberté d’association, le droit à la liberté de réunion pacifique, la protection contre les arrestations ou les détentions arbitraires et le droit à un procès équitable, y compris plusieurs affaires impliquant des activistes d’organisations de jeunes.

Le Bureau a aussi observé des manifestations publiques, la Marche pour l’Europe en octobre et la Marche sociale en novembre.

Plaintes individuelles. Le Bureau a reçu des plaintes individuelles à la fois de Biélorusses et de citoyens étrangers résidant en Biélorussie. La plupart d’entre elles concernaient le rôle de la magistrature dans des affaires de justice pénale ainsi que des violations présumées des droits de l’homme par les services de police. Chaque fois qu’elles relevaient de son mandat, le Bureau a transmis les plaintes aux autorités biélorusses compétentes.

Chef du Bureau par intérim :

Vahram Abadjian,

succédant à M. l’Ambassadeur Ake Peterson, dont le mandat s’est achevé le 25 août.

Budget approuvé : 897 500 €

www.osce.org/belarus

Mission en Moldavie

[Map page 54]

Chişinău = Chisinau

Tiraspol = Tiraspol

- Mission to Moldova = Mission en Moldavie
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 54]

La Mission s'est attachée à désamorcer les tensions dans la Zone de sécurité et à tenter de relancer les négociations en vue d'un règlement politique. Jouer un rôle de médiateur dans la controverse entourant les écoles moldaves enseignant en alphabet latin sur la rive gauche, lutter contre la traite des êtres humains et promouvoir l'état de droit et la liberté des médias ont constitué d'autres importants domaines d'activité.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Négociations en vue d'un règlement politique. Les médiateurs du processus de règlement du conflit transnistrien, à savoir la Fédération de Russie, l'Ukraine et l'OSCE, ainsi que les observateurs, à savoir l'Union européenne et les États-Unis, se sont réunis à quatre reprises. Les médiateurs et les observateurs se sont réunis de façon informelle avec les parties moldave et transnistrienne une fois en octobre. Toutes ces réunions visaient essentiellement à trouver des moyens de relancer les négociations officielles en vue d'un règlement, qui n'ont cependant pas repris.

Commission mixte de contrôle. La Commission mixte de contrôle (CMC), qui supervise l'Accord de cessez-le-feu de 1992, s'est réunie régulièrement tout au long de l'année et des membres de la Mission ont assisté à l'ensemble de ses séances. Un groupe de travail sur les postes dans la Zone de sécurité a remporté un petit succès en mai avec la fermeture d'un poste de police moldave et d'un poste de la milice transnistrienne. Une grande partie du travail de la Mission a consisté à désamorcer les tensions dans la Zone de sécurité, notamment celles qui ont conduit à la fermeture forcée du bureau de vote de Korjova par les services de police transnistriens en juin.

Mesures de confiance et de sécurité. La Mission a tenu en octobre à Odessa un séminaire sur les mesures de confiance et de sécurité. Les deux parties y ont assisté et se sont déclarées intéressées à poursuivre les consultations. La Mission a exécuté un projet financé par la Finlande portant sur la destruction de munitions en excédent détenues par l'armée moldave. En outre, elle a coopéré avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité dans le cadre d'activités visant à améliorer la gestion des stocks de munitions et d'armes en Moldavie.

Retrait des armes et équipements de la Fédération de Russie. La Mission a constaté qu'il n'y a pas eu de retraits de munitions ou d'équipements russes en 2007. Le Fonds volontaire dispose de ressources suffisantes pour achever les tâches de retrait.

Activités liées à la dimension humaine

Élection et réformes électorales. La Mission a prêté son concours à la mission du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) chargée d'observer les élections locales et a continué, avec le BIDDH, de fournir des avis sur des améliorations supplémentaires de la législation électorale.

Protection des droits linguistiques. La Mission a continué de coopérer avec les autorités moldaves et transnistriennes pour assurer le fonctionnement des écoles moldaves enseignant en alphabet latin dans la région transnistrienne. La question du bâtiment scolaire de Ribnita, que les autorités locales ont confisqué en 2004, n'est pas réglée.

Observation des droits de l'homme. La Mission a répondu à de nombreuses plaintes individuelles relatives aux droits de l'homme et a suivi plusieurs procès à grand retentissement portant sur des questions telles que le droit à un procès équitable ou la torture. Elle a également prêté une attention étroite à la libération des deux derniers membres emprisonnés du groupe Ilascu, que les autorités transnistriennes avaient déclaré coupables de prétendus crimes au cours du conflit de 1992 et dont la Cour européenne des droits de l'homme a ultérieurement ordonné la libération.

Promotion des droits de l'homme. La Mission a continué d'apporter son soutien à de petits projets visant à promouvoir les droits de l'homme et la tolérance au delà du Dniestr et à renforcer les capacités des organisations non gouvernementales.

Fourniture d'avis juridiques. La Mission a continué de coopérer étroitement avec le Parlement dans le domaine des réformes juridiques et elle a fourni des commentaires et des avis sur des projets de loi.

Promotion de la liberté des médias. La Mission a contribué à renforcer les capacités dans le secteur des médias par le biais de formations à l'intention des journalistes et continué de soutenir la réforme de la radiodiffusion moldave. En coopération avec le Représentant pour la liberté des médias, la Mission a également organisé des stages de formation à l'intention des juges sur les affaires de diffamation. Elle a apporté son concours à la transformation de la presse financée par l'État dans la région gagaouze en une presse indépendante et soutenu un projet d'évaluation de l'état des médias en Moldavie.

Prévention de la traite des êtres humains et promotion de l'égalité entre les sexes. La Mission a continué d'accueillir régulièrement des réunions de coordination technique dans les domaines de la lutte contre la traite et de la parité des sexes et elle a en outre soutenu un certain nombre de projets en la matière. En partenariat avec le foyer d'hébergement Casa Marioarei, elle a prêté son concours dans le cadre de la fourniture de services d'assistance téléphonique et autre aide urgente aux victimes d'actes de violence familiale. Elle a également coopéré avec le centre international La Strada pour offrir une assistance humanitaire, sociale et juridique aux victimes de la traite. À côté d'autres activités, la Mission a contribué à la rédaction d'une loi sur la lutte contre la discrimination.

Programme d’observation des procès. L’observation des procès a été étendue de Chisinau aux régions du sud de la Moldavie. Le réseau des observateurs nationaux des procès a suivi plus de 3 000 audiences et procès dans les tribunaux nationaux, dont des affaires portant sur la traite des êtres humains, les actes de violence familiale, le trafic d’armes, les crimes contre la justice, la corruption et les crimes commis par des fonctionnaires.

Chef de la Mission :

M. l’Ambassadeur Philip Remler, à compter du 19 décembre, date à laquelle il a succédé à

M. l’Ambassadeur Louis O’Neill, dont le mandat s’est achevé le 16 novembre.

Budget approuvé : 1 868 800 €

www.osce.org/moldova

Coordonnateur des projets en Ukraine

[Map page 56]

Kyiv = Kiev

- Project Co-ordinator in Ukraine = Coordonnateur des projets en Ukraine

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 56]

Le Coordonnateur des projets a travaillé en coordination avec les autorités ukrainiennes pour promouvoir la mise en place d'institutions démocratiques, accroître la prospérité économique en Ukraine et faire face à de graves menaces environnementales. Cette année, un projet de grande ampleur a consisté à fournir une formation et des informations aux électeurs et aux responsables des élections en prévision des élections législatives anticipées tenues le 30 septembre. Le Coordonnateur des projets a également continué d'aider à la reconversion du personnel militaire démobilisé. Avec le soutien de l'opération de terrain, le Gouvernement a achevé le nettoyage du site de stockage des munitions de Novobohdanivka.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Adaptation sociale du personnel militaire démobilisé. En coopération avec le Ministère de la défense, le Coordonnateur des projets a organisé une assistance à la reconversion et à la recherche d'un emploi pour 1 031 officiers militaires dans 25 villes de l'ensemble de l'Ukraine. En outre, il a apporté son soutien à la mise en place d'un centre de ressources et de carrière pour le personnel militaire démobilisé. À ce jour, 81 % des officiers reconvertis ont trouvé un emploi.

Destruction de munitions. En septembre, le Gouvernement, aidé du Coordonnateur des projets, a achevé de débarrasser le site de Novobohdanivka de ses munitions non explosées. Le Coordonnateur des projets a procuré et fourni du matériel de détection et de sécurité au Ministère des situations d'urgence et il a organisé des sessions de formation destinées à renforcer les capacités du Ministère à détruire des munitions dangereuses de façon sûre et efficace.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui au développement des entreprises locales. Depuis qu'il a lancé le *Projet de développement économique local* en 2004, le Coordonnateur des projets a travaillé avec des partenaires afin d'améliorer l'infrastructure commerciale pour les petites et moyennes entreprises en Ukraine. Collaborant avec des centres régionaux pour l'emploi afin d'identifier des groupes cibles dans tout le pays, le Coordonnateur des projets a tenu des sessions de formation qui ont permis de fournir à au moins 600 entrepreneurs les rudiments du commerce ainsi que des conseils et des informations en la matière.

Désireux de créer les conditions d'un développement économique durable dans toute l'Ukraine, le Coordonnateur des projets a continué de favoriser l'expansion de

l'investissement étranger direct, un projet qui devrait attirer environ 140 millions d'euros d'investissement et créer plus de 2 000 emplois en 2007/2008.

Activités liées à la dimension humaine

Appui à la lutte contre la traite des êtres humains. Le Coordonnateur des projets s'est concentré sur l'élaboration d'une loi très complète sur la lutte contre la traite des êtres humains en Ukraine afin de contribuer à prévenir la traite, à poursuivre les auteurs et à aider les victimes conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Résolu à assurer la viabilité et l'efficacité des organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la lutte contre la traite, le Coordonnateur des projets a organisé des sessions de formation à ce sujet à l'intention de plus de 170 représentants d'organisations de ce type. Il facilite actuellement l'évaluation des besoins concernant le mécanisme national d'orientation, évaluation qui permettra de se faire une idée claire des préalables et des conditions de l'instauration d'un mécanisme d'orientation adapté aux besoins de l'Ukraine.

Droit administratif. Le Coordonnateur des projets a créé des groupes de travail d'experts en matière de justice administrative pour suggérer des amendements à la législation ukrainienne régissant les relations entre l'État et les citoyens afin de la mettre en conformité avec les normes européennes établies. Le Coordonnateur a élaboré et fait publier du matériel didactique basé sur les résultats d'études menées par les groupes de travail. En coopération avec la Cour administrative suprême française, une formation exhaustive a été dispensée aux juges des tribunaux administratifs à tous les niveaux et, en particulier, aux juges du tribunal administratif supérieur. En outre, le Coordonnateur des projets a organisé des sessions de formation sur l'état de droit à l'intention de professeurs ukrainiens de droit constitutionnel et de théorie juridique.

Suivi des conditions de détention. Le Coordonnateur des projets a étendu la portée des inspections effectuées dans le cadre du projet de suivi des conditions de détention qu'il a lancé l'année dernière au système de justice pour mineurs. Des groupes mobiles ont suivi la situation dans 25 centres de détention pour jeunes délinquants. En coopération avec la Société internationale pour les droits de l'homme, une aide juridictionnelle a été fournie par des professionnels à plus de 750 détenus mineurs dans six régions de l'Ukraine. L'opération de terrain a continué d'apporter son soutien à l'élaboration et à la diffusion de nouvelles lois et de nouveaux instruments juridiques internationaux, d'aider à mettre la législation en conformité avec les normes internationales et d'organiser des séminaires de formation à l'intention des juges, des procureurs et des avocats.

Renforcement des pratiques démocratiques. En prévision des élections législatives, le Coordonnateur des projets a coopéré avec la Commission électorale centrale pour rédiger des manuels sur les élections et les distribuer à l'ensemble des quelque 34 000 bureaux de vote ukrainiens. La formation de près de 100 000 responsables des élections a été assurée. Une deuxième partie du projet de soutien aux élections, qui visait à sensibiliser davantage les citoyens à leurs aspects juridiques, a inclu la production de messages d'intérêt général et leur diffusion auprès d'une audience potentielle de 21 millions de téléspectateurs.

Le Coordonnateur des projets a continué de travailler à mettre en place une communauté des médias indépendante et forte en Ukraine en aidant à réformer les lois relatives aux médias et à en rédiger. Il a en outre organisé, à l'intention des membres du corps judiciaire, un programme de formation sur des questions concernant les médias.

Enfin, le Coordonnateur des projets s'est employé à renforcer la société civile et à accroître la transparence des actions du Gouvernement et sa responsabilité. Dans le but d'améliorer la coopération entre les autorités et la société civile ukrainiennes, il a prêté son concours à plusieurs initiatives de la société civile qui visaient notamment à rendre les lieux et les bâtiments publics de la région de Louhansk plus accessibles pour les jeunes personnes handicapées.

Coordonnateur des projets :

M. l'Ambassadeur James F. Schumaker

Budget approuvé : 2 467 800 €

www.osce.org/ukraine

Caucase du Sud

Bureau de Bakou

[Map page 58]

Baku = Bakou

- Office in Baku = Bureau de Bakou

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 58]

En prévision des élections devant se dérouler en 2008, le Bureau a intensifié ses efforts pour aider le Gouvernement azerbaïdjanais à remplir ses engagements d'État participant. Il lui a apporté son concours dans le cadre de la réforme de la police et de l'appareil judiciaire et s'est employé à promouvoir la liberté des médias, la liberté de réunion, la bonne gouvernance, la conscience environnementale et le développement économique régional.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Formation des recrues de la police. Un nouveau programme de formation des recrues de la police, que le Bureau a élaboré en partenariat avec le Ministère tchèque de l'intérieur, entrera en vigueur en janvier 2008. Dans le cadre de ce nouveau programme, la durée de la formation de base des policiers subalternes passera de trois à six mois.

Police de proximité. Le Bureau a introduit la police de proximité dans la ville de Mingchevir dans le cadre d'un projet pilote exécuté en partenariat avec la police turque. Compte tenu des résultats particulièrement positifs du projet, les autorités azerbaïdjanaises ont accepté de l'étendre à d'autres localités en Azerbaïdjan.

Gestion des rassemblements publics. Le Bureau a continué, en partenariat cette année avec les services de police hongrois, à former les troupes du Ministère de l'intérieur à gérer de façon efficace les manifestations publiques tout en respectant la liberté de réunion. À ce jour, plus de 300 membres de la police et des troupes intérieures ont reçu une formation à la gestion des rassemblements publics.

Contrôle démocratique des forces armées. Cette année, le Bureau a organisé une série de réunions et de tables rondes avec des représentants du Ministère de la défense et de la société civile pour promouvoir le contrôle démocratique des forces armées. Dans le cadre de cette initiative, le Bureau a prêté son concours à la création d'un comité central composé des 35 associations qui défendent les intérêts des militaires en service et à la retraite en matière de santé, de logement et de bien-être général.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption. Le Bureau a apporté son assistance à deux centres régionaux de défense des intérêts et de consultations juridiques gérés par

l'antenne azerbaïdjanaise de *Transparency International* pour promouvoir les droits juridiques des citoyens et traiter les plaintes pour corruption.

Le Bureau a également pris l'initiative d'organiser, à l'intention d'administrateurs et de comptables d'entreprises azerbaïdjanaises, des stages sur les principes comptables internationaux.

Affaires environnementales. Le Bureau a aidé le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles à établir deux nouveaux centres Aarhus à Ganja et Gazak. Ces centres fournissent des informations environnementales à l'appui de la *Convention d'Aarhus*.

Le Bureau a joué un rôle actif dans l'introduction de la version azerbaïdjanaise du dossier pédagogique d'éducation en matière d'environnement appelé « Green pack » dans plus de 1 000 écoles secondaires du pays.

Le Bureau a continué de fournir un soutien administratif au projet OSCE-OTAN de *surveillance des fleuves* du Caucase dans la cinquième année de ce programme transfrontières.

Développement régional. S'employant à promouvoir la transition vers une économie de marché, le Bureau a fourni des conseils et une formation en gestion aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs installés à l'extérieur de Bakou.

Activités liées à la dimension humaine

État de droit

Observation des procès. Ayant observé plus de 500 procès, le Bureau a parachevé son deuxième rapport à ce sujet et communiqué ses conclusions au Gouvernement azerbaïdjanais dans le cadre de son programme visant à promouvoir la réforme de l'appareil judiciaire.

Réforme de la détention préventive et de la garde à vue. Le Bureau a présidé des réunions de groupes d'experts tenues conjointement avec le Gouvernement en vue de mettre la dernière main à un projet de loi réformant le système de détention préventive et de garde à vue en vigueur dans le pays. Le Bureau a aidé à améliorer les capacités d'évaluation et d'interprétation des représentants d'organisations non gouvernementales nationales qui suivent la situation dans les installations de détention.

Formation de juges. Le Bureau a dispensé une formation au droit civil, au droit pénal et aux droits de l'homme à 102 candidats juges. Il a également achevé les préparatifs en vue d'assurer la formation des juges des tribunaux de première instance et des cours d'appels l'année prochaine.

Justice pour mineurs. Le Bureau a aidé l'organisation non gouvernementale *Alliance for Children's Rights* à effectuer des études sur les institutions détenant des mineurs et sur l'équité et l'efficacité des procédures judiciaires impliquant des jeunes délinquants. Après avoir mené des consultations avec le Gouvernement sur les moyens d'améliorer le système de justice pour mineurs, le Bureau a publié un rapport de suivi à ce sujet.

Assistance législative. Le Bureau a aidé à rédiger des projets d'amendements aux lois sur la liberté de réunion, sur l'administration foncière, sur le travail et sur les avocats ainsi qu'aux dispositions relatives à la diffamation dans le Code pénal et aux règles de procédure de la Cour constitutionnelle.

Démocratisation

Liberté des médias. Le Bureau a entamé un projet à long terme portant sur l'établissement de lignes directrices pour améliorer le flux d'informations entre les institutions publiques et les médias afin d'accroître la transparence de l'action du Gouvernement.

Le Bureau a lancé un programme de formation exhaustive à l'intention des journalistes et du personnel d'encadrement de l'organisme public de radiodiffusion ITV. Le programme, qui se poursuivra en 2008, est axé sur la couverture et le suivi libres et équitables des élections.

Le Bureau a soutenu une proposition en faveur d'une nouvelle loi relative à la diffamation, qui, si elle est adoptée, aurait pour effet de dépenaliser cette dernière.

Législation et pratiques électorales. Le Bureau a joué un rôle de chef de file dans la coordination des activités des acteurs internationaux concernant les élections présidentielles de 2008 en recensant les lacunes et les domaines dans lesquels des mesures doivent être prises en vue de la préparation d'élections qui soient conformes aux normes internationales.

Soutien à la société civile. Le Bureau a ouvert à Shamakhi un centre de ressources sur la démocratie et la parité des sexes. Dans le souci de promouvoir une meilleure représentation des femmes au sein de la société civile, il a dispensé des formations sur la création d'organisations non gouvernementales, leur gestion et la collecte de fonds.

Lutte contre la traite des êtres humains. Le Bureau a organisé, à l'intention de femmes avocates, des ateliers sur la lutte contre la traite des êtres humains et a parrainé une émission de télévision qui a sensibilisé à la question.

Chef du Bureau :

M. l'Ambassadeur Jose Luis Herrero à compter du 3 février, date à laquelle il a succédé à

M. l'Ambassadeur Maurizio Pavesi dont le mandat s'est achevé le 8 janvier

Budget approuvé : 2 476 500 €

www.osce.org/baku

Mission en Géorgie

[Map page 60]

Tbilisi = Tbilissi

Tskhinvali = Tskhinvali

- Mission to Georgia = Mission en Géorgie
- Economic Rehabilitation Office = Bureau chargé du relèvement économique
- Seconded staff to the UN HROAG = Personnel détaché auprès du Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie)

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 60]

La Mission a fourni un soutien continu au programme des réformes du Gouvernement et a également réagi à des problèmes et à des événements imprévus en Géorgie.

Dans le cadre de ses efforts visant à faciliter un règlement pacifique du conflit géorgio-ossète, la Mission s'est employée à renforcer la confiance par le biais du Programme de relèvement économique mené par l'OSCE. Les progrès dans le domaine politique ou de la sécurité ont toutefois été entravés par plusieurs événements litigieux dans la zone du conflit, notamment une crise au sujet de l'approvisionnement en eau au début de l'été et un incident impliquant un missile en août. Malgré cela, en octobre, le nouveau chef de la Mission a accueilli dans ses locaux la première séance plénière officielle de la Commission mixte de contrôle depuis plus d'un an.

La Mission a suivi et facilité la réaction de l'Organisation à l'état d'urgence d'une durée de 11 jours qui a été décrété en novembre à Tbilissi à la suite de la dispersion de plusieurs milliers de manifestants conduits par l'opposition, de la fermeture d'une importante entreprise de télévision et de l'appel à des élections présidentielles anticipées devant avoir lieu d'ici le 5 janvier 2008. En fin d'année, la Mission assurait la coordination de la participation de la communauté internationale aux élections à venir et facilitait la mission d'observation électorale de longue durée du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

La Mission a mené à bien des projets dans des domaines tels que la démocratisation, les droits de l'homme et l'état de droit, la réforme de la police, la lutte contre le terrorisme, la réponse aux crises, le développement économique et la sécurité environnementale.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Règlement des conflits

Conflit géorgio-ossète. La Mission a contribué à faire en sorte que les parties maintiennent le dialogue au sein de la Commission mixte de contrôle et en dehors de celle-ci. Cette commission est coprésidée par les parties géorgienne, ossète du sud, ossète du nord et russe.

Les observateurs militaires de l'OSCE ont continué de suivre la situation tendue sur le terrain en coopérant étroitement avec les organismes concernés et les forces communes de maintien de la paix, dont ils sont chargés de superviser les activités.

Renforcement de la confiance dans la zone du conflit. La Mission a assuré avec succès la coordination d'un programme de relèvement économique financé grâce à un don de la Commission européenne d'un montant de 2,5 millions d'euros. Elle a continué d'exécuter le *Programme de relèvement économique* mené par l'OSCE et financé par 21 donateurs internationaux à concurrence de plus de 8 millions d'euros. Le *Programme* est destiné à renforcer la confiance à la fois au sein des communautés concernées et entre les parties. Parmi ses réalisations à ce jour figurent notamment la construction de plusieurs conduites d'eau potable, la réparation du principal bassin de retenue de Tskhinvali, la construction d'une nouvelle école et clinique, ainsi que la rénovation en cours de plusieurs établissements scolaires. L'Unité économique et du développement des entreprises dépendant du *Programme* a organisé plus de 80 séminaires de formation qui ont porté sur une vaste gamme de sujets et dont ont directement bénéficié plus de 1 200 résidents de la zone du conflit.

La Mission a continué d'œuvrer en faveur du règlement pacifique des conflits dans les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE. Ses projets ont inclut la production d'un film réalisé conjointement par des journalistes géorgiens et ossètes dans le but de renforcer la confiance, l'exécution d'un programme de petites subventions pour renforcer la capacité des organisations non gouvernementales et les préparatifs en vue de l'ouverture d'un centre environnemental.

Conflit géorgio-abkhaze. Le processus de paix conduit par l'Organisation des Nations Unies est resté dans une large mesure en suspens en raison des événements sur le terrain. La Mission a toutefois poursuivi ses activités en soutien au processus onusien visant à renforcer la confiance entre les parties.

Film inédit réalisé conjointement par des journalistes géorgiens et ossètes.

Dans le cadre d'un projet de la Mission de l'OSCE, une équipe de journalistes géorgiens et ossètes a réalisé un documentaire sur les principes et les résultats du Programme de relèvement économique, financé par la Commission européenne, qui a récemment été mené à bonne fin dans la zone du conflit. Une importante entreprise de télévision géorgienne, Rustavi 2, a diffusé en février ce film qui était une première du genre depuis la recrudescence des tensions armées dans la région en été 2004.

Autres activités liées à la dimension politico-militaire

Destruction d'armes dépassées. La Mission a continué de procéder au démantèlement d'armes dépassées et à la destruction de munitions ne pouvant être recyclées. Du matériel de fusion de TNT, donné par la Mission, a été mis en service en début d'année et 9 000 obus d'artillerie ont été recyclés avec succès.

Réforme de la police et action contre le terrorisme. La Mission a continué de prêter son concours au Ministère des affaires intérieures dans le cadre de la mise en œuvre de sa réforme de la police en se concentrant cette année sur la police de proximité, la fourniture d'un soutien à l'Académie de police géorgienne et la gestion des ressources humaines. Elle a aidé

le Ministère à se doter des moyens nécessaires pour renforcer ses capacités de lutte contre le terrorisme. Pour ce faire, elle a organisé des programmes et des ateliers de formation et prêté son soutien au Ministère pour mettre en place un centre de bases de données afin d'améliorer les enquêtes menées à la suite d'attentats à la bombe ou au moyen d'autres explosifs.

Renforcement des capacités en matière de gestion des frontières. La Mission a mené à bien un programme visant à transformer le département géorgien des gardes frontière en un service de police. Plus de 300 agents ont suivi une formation dans les domaines de la réaction rapide, de la planification opérationnelle et de la mise en place d'une unité de formation spécialisée. La Mission a en outre mis à la disposition du Ministère des affaires intérieures du personnel chargé des secours d'urgence, qui a été formé aux techniques lui permettant de réagir aux situations de crise en milieu dangereux.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Questions économiques

La Mission a financé des centres de soutien aux entreprises en Abkhazie et à Alkhalkalaki. Ces centres ont dispensé à des entrepreneurs des formations bien nécessaires pour favoriser la création de petites et moyennes entreprises dans ces régions.

La Mission a continué d'apporter son concours aux organisations non gouvernementales vérifiant que le Gouvernement respecte ses obligations concernant l'application des recommandations du Réseau anticorruption de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

La Mission a continué d'apporter son appui aux centres de ressources sur la bonne gouvernance à Gardabani et Marneuli, des régions comptant d'importantes minorités ethniques. Ces centres aident les administrations locales à élaborer et mettre en œuvre leur budget ainsi qu'à gérer les ressources publiques.

Questions environnementales

La Mission et le Ministère de l'environnement ont continué de soutenir le Centre Aarhus, qui vise à promouvoir la conscience environnementale dans la Géorgie tout entière. En outre, la Mission a fourni un appui à deux centres environnementaux régionaux à Kvemo Kartli.

Elle a prêté son concours à l'initiative OSCE-ONU sur l'environnement et la sécurité (ENVSEC) pour l'élaboration de projets répondant à des préoccupations en matière de sécurité environnementale. Elle a en outre appuyé le projet OTAN-OSCE de *surveillance des rivières*.

La Mission a également financé des clubs environnementaux pour les jeunes qui ont dispensé une éducation à l'environnement à plus de 500 étudiants géorgiens.

Activités liées à la dimension humaine

Démocratisation et élections. La Mission a poursuivi sa collaboration avec la Commission électorale centrale en dispensant à son personnel une formation destinée à le responsabiliser davantage et à accroître son professionnalisme et la transparence de ses activités. Avec le

soutien financier de la Mission, un organisme national de surveillance a contrôlé les communications internes et externes et les structures de l'administration des élections. La Mission a facilité le dialogue entre le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Commission de Venise et les parties prenantes géorgiennes aux élections sur la mise en conformité du Code électoral avec les normes internationales. Elle a coordonné l'implication de la communauté internationale dans les questions relatives aux élections, un rôle qui a pris encore plus d'importance lorsque des élections anticipées ont été annoncées pour le début de 2008.

Minorités nationales. La Mission a continué de travailler avec les minorités nationales à Kvemo Kartli, région peuplée essentiellement d'Azerbaïdjanais et d'Arméniens de souche. Elle a aidé à renforcer les capacités de 11 organisations non gouvernementales locales, favorisé l'interaction interethnique, dispensé des cours de géorgien, d'anglais, d'informatique et d'éducation civique, établi de petits centres de consultations juridiques et organisé un camp d'été à l'intention des jeunes.

Droits de l'homme. La Mission a continué de surveiller la situation dans les prisons géorgiennes et d'observer des procès en fournissant des avis juridiques aux victimes d'abus des droits de l'homme et en examinant avec les autorités les violations présumées. Elle s'est employée à améliorer les conditions de détention des prisonniers en sensibilisant à leurs droits et en leur fournissant une aide juridique. Elle a dispensé à des juristes une formation portant sur les aspects juridiques les plus pointus des normes européennes relatives aux droits de l'homme, à des agents de la force publique une formation relative aux questions pénales et à des enseignants du secondaire de trois régions une formation sur l'éducation aux droits de l'homme.

Bureau des droits de l'homme, Abkhazie (Géorgie). Comme au cours des années précédentes, la Mission de l'OSCE en Géorgie a poursuivi sa collaboration avec le Bureau des droits de l'homme de l'ONU en Abkhazie (Géorgie) en y détachant un de ses membres en qualité de spécialiste des droits de l'homme. À côté de son travail consistant à constater les violations des droits de l'homme en Abkhazie, l'agent de l'OSCE a également supervisé le portefeuille des projets de l'OSCE qui visent à promouvoir à la fois une culture des droits de l'homme et une conscience civique sur tout le territoire.

Lutte contre la traite des êtres humains. La Mission a coopéré avec le Gouvernement et la société civile pour développer plus avant le système d'identification des victimes et d'assistance à ces dernières en aidant deux unités mobiles à repérer les victimes sur le terrain. Elle a également exécuté un programme de petites subventions destinées aux organisations non gouvernementales pour sensibiliser aux questions liées à la traite. Elle a outre élaboré à l'intention des écoles de médecine un manuel sur le traitement des victimes de la traite.

Liberté des médias. La Mission a continué d'améliorer le flux d'informations entre les régions peuplées de minorités ethniques et le reste du pays ainsi que d'apporter son concours à la traduction en azerbaïdjanais des journaux de l'organisme public de radiodiffusion pour les résidents de Kvemo Kartli. Elle a en outre organisé des visites d'étude pour journalistes à Javakheti, qui accueille la plus importante communauté arménienne du pays, afin de les sensibiliser aux problèmes auxquels les communautés ethniques minoritaires doivent faire face.

Après qu'une importante entreprise de radiodiffusion géorgienne ait été empêchée de fonctionner le 7 novembre à la suite d'une procédure engagée par le procureur général, la Mission a coopéré avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et la communauté internationale en Géorgie pour y observer la situation des médias et s'efforcer de trouver rapidement une solution au problème.

État de droit. La Mission a continué d'appuyer la réforme du système pénitentiaire en offrant des recommandations pratiques et en organisant des formations à l'intention du personnel et des programmes de réinsertion pour les détenus. À l'appui de la réforme de l'appareil judiciaire, elle a proposé des stages de formation pour juges, organisé une visite d'étude en France pour des fonctionnaires géorgiens et élaboré un programme de formation initiale pour l'École de la magistrature, qui a été récemment créée.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Terhi Hakala à compter du 15 octobre, date à laquelle il a succédé à

M. l'Ambassadeur Roy Reeve, dont le mandat s'est achevé le 31 juillet

Budget approuvé : 10 106 200 €

www.osce.org/georgia

Bureau d'Erevan

[Map page 63]

Yerevan = Erevan

Kapan = Kapan

- Office in Yerevan = Bureau d'Erevan
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 63]

Le Bureau d'Erevan a contribué à la poursuite de la réforme de l'administration et de la législation électorales en Arménie. En coopération avec les autorités arméniennes, il a achevé le recyclage du composant hautement toxique et volatile de propergol appelé mélange. Il a en outre apporté son assistance dans le cadre de l'introduction de la police de proximité en Arménie.

Réforme électorale. Le Bureau a contribué à l'amélioration des pratiques électorales en apportant son appui à la formation de responsables des élections, en finançant la publication de dossiers spécialisés sur les élections et en faisant mieux connaître les procédures et les droits électoraux. Le Bureau a également fourni une assistance technique à la Commission électorale centrale.

Lutte contre la corruption. Le Bureau a ouvert des centres anticorruption dans trois régions d'Arménie et aidé les autorités à définir les objectifs de la nouvelle *Stratégie nationale anticorruption* pour la période 2008–2012.

Formation à l'intention des fonctionnaires. Le Bureau a organisé une formation à l'analyse de la politique étrangère pour le personnel du Ministère des affaires étrangères. Il a également lancé un programme de formation adapté aux besoins du personnel du Ministère de la défense.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Programme d'assistance à la police. Ayant achevé la rénovation et le rééquipement du Centre de formation de la police à l'entrée en service, le Bureau a aidé à remanier le programme des cours et à former le personnel. Il a facilité l'introduction de la police de proximité dans le district d'Arabkir d'Erevan et a évalué les besoins en vue de l'ouverture d'un centre informatisé d'appels d'urgence également à Erevan.

Renforcement de la cybersécurité. Le Bureau a prêté son appui aux travaux de l'Équipe spéciale sur la cybersécurité, qui a formulé des observations sur le projet de loi relatif aux technologies de l'information. Il a présenté aux autorités la traduction en arménien de la norme internationale relative à la gestion de la sécurité de l'information.

Contrôle démocratique des forces armées. Le Bureau a dispensé une formation et fourni des avis sur le contrôle démocratique des forces armées à des membres du Ministère de la défense, du Service de sécurité nationale, de la police et du personnel parlementaire ainsi qu'à des représentants des médias et d'organisations non gouvernementales.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Élimination du mélange. Avec le concours du Bureau, 872 tonnes de *mélange* ont été recyclées en 4 972 tonnes d'engrais et épandues sur 1 243 hectares de terres en septembre. Un groupe d'experts locaux et internationaux venus de Russie, de Géorgie et des pays donateurs à ce projet extrabudgétaire ont suivi de près l'ensemble du processus afin d'assurer son exécution de façon professionnelle, la transparence financière et la sécurité environnementale. La conclusion avec succès du plus important projet extrabudgétaire jamais entrepris par le Bureau avec le soutien financier de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la Finlande a été marquée par une cérémonie officielle.

Soutien au développement des petites et moyennes entreprises (PME). Le Bureau a aidé à élaborer un système d'indicateurs pour évaluer l'état des programmes de soutien aux PME. Il a commandé l'évaluation d'un programme, financé par le gouvernement, de garanties des prêts aux PME et en a présenté les résultats lors d'un atelier d'experts organisé à Vienne en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.

Promotion du développement socio-économique régional. La présence ouverte par le Bureau à Syunik a apporté son concours à une évaluation des besoins en matière de développement socio-économique qui a été effectuée dans 30 communautés rurales dans le cadre d'un partenariat régional public-privé.

Promotion de la Convention d'Aarhus. Le Bureau a fourni un soutien aux centres publics d'information environnementale existants et en a créé trois nouveaux.

Activités liées à la dimension humaine

Appui à l'institution du médiateur. Le Bureau et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ont organisé des ateliers visant à renforcer la coopération entre l'institution du médiateur, l'administration de l'État et la société civile. Le Bureau a régulièrement présidé un groupe de travail international de médiateurs.

Soutien aux réformes de la justice pénale. Le Bureau a organisé des formations à l'intention de la Chambre des avocats et du Bureau du procureur général et il a encouragé des initiatives législatives dans le domaine de la réforme de la justice pénale. Il a soutenu les activités des comités publics de surveillance dans les institutions pénitentiaires et les centres de détention de la police.

Tolérance et droits des minorités. Le Bureau a organisé des conférences et des tables rondes et a produit des publications sur les droits des minorités. Il a en outre apporté son concours à des stages de formation à l'artisanat à l'intention de femmes et de mineurs incarcérés ainsi qu'à un camp d'été international pour enfants handicapés.

Sensibilisation de l'opinion aux droits de l'homme. Le Bureau a produit quatre messages d'intérêt général sur les droits de l'homme et a prêté son concours à la publication d'un bulletin sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Il s'est également employé à informer le public des mécanismes de promotion et de protection des droits de propriété.

Liberté des médias. Le Bureau a organisé des ateliers sur la liberté d'information et l'autorégulation des médias et a offert des avis d'experts sur la législation relative aux médias et sur la numérisation de la radiodiffusion. Il a entrepris un ambitieux projet visant à institutionnaliser la formation à la liberté de l'information à l'intention des responsables de l'information.

Lutte contre la traite des êtres humains et migration. En coopération avec l'Organisation internationale du travail et le Centre international pour le développement des politiques migratoires, le Bureau a contribué à la mise en place d'un mécanisme national d'orientation et a aidé à évaluer les besoins des organismes chargés de l'application de la loi en matière de formation à la lutte contre la traite des êtres humains. Le Bureau a également commandé une étude sur la migration de main-d'œuvre en provenance d'Arménie de 2005 à 2007 et une analyse de la législation en matière de migration.

Questions de parité des sexes. Le Bureau a soutenu des études sur la participation politique des femmes, sur la violence familiale et sur l'autonomisation économique et politique des femmes dans la région de Syunik. Il a prêté son concours à une organisation non gouvernementale pour publier dans les journaux une série d'encarts mensuels portant sur la participation politique des femmes.

Jeunes. Le Bureau a facilité des débats avec les jeunes sur des projets de lois relatifs à l'éducation et à l'administration locale ainsi que l'organisation d'une école d'été pour jeunes dirigeants à Syunik.

Chef du Bureau :

M. l'Ambassadeur Sergey Kapinos, à compter du 1er octobre, date à laquelle il a succédé à M. l'Ambassadeur Vladimir Pryakhin, dont le mandat s'est achevé le 14 juin

Budget approuvé : 2 315 800 €

www.osce.org/yerevan

Asie centrale

Centre d'Achgabat

[Map page 65]

Ashgabat = Achgabat

- Centre in Ashgabat = Centre d'Achgabat

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 65]

Le Centre d'Achgabat a continué de sensibiliser aux engagements et aux principes de l'OSCE et a mis de plus en plus l'accent sur le partage de données d'expérience concernant leur traduction en politiques concrètes. En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), il a suivi les élections présidentielles de février et a développé son programme d'appui sur les questions électorales ainsi que les cours de formation sur le droit international relatif aux droits de l'homme. Le Centre a consolidé ses activités visant à renforcer la sécurité et la gestion des frontières avec des formations tant au Turkménistan qu'à l'étranger. Il a également intensifié sa coopération avec les établissements d'enseignement supérieur du Turkménistan en organisant des manifestations portant sur les droits de l'homme et le développement économique, et a accordé un soutien accru aux organisations locales promouvant l'éducation.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières. Le Centre a organisé une série de cours de formation visant à affiner les compétences des agents assurant la sécurité aux frontières de l'ensemble du pays dans le domaine du trafic de drogue et d'autres formes de contrebande. Les participants ont été formés à la recherche et à l'identification des drogues et ont appris comment détecter les marchandises de contrebande en utilisant les appareils de radiographie et les techniques de fouille les plus récents.

Plusieurs responsables des douanes et des frontières ont également participé à des cours de formation pratique organisés par le Centre en Allemagne sur la gestion des frontières et la formation à dispenser aux agents des douanes.

Formation de la police. Le Centre a organisé à l'Académie de police turque d'Ankara un cours d'une semaine consacré à la police de proximité. Six responsables de la police du Turkménistan ont reçu une formation à l'éthique et aux responsabilités policières ainsi qu'aux méthodes permettant d'instaurer la confiance au sein des communautés.

Renforcement de la confiance et de la sécurité. Le Centre a organisé un voyage de formation au Centre de vérification des forces armées allemandes à l'intention de six spécialistes turkmènes de la maîtrise des armements. La formation a été consacrée aux mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE et a comporté une participation à une inspection réelle en Suisse.

Formation spécialisée sur les droits de l'homme dans la dimension politico-militaire

L'application du droit humanitaire international dans les conflits armés et dans les opérations de sécurité intérieure a constitué le thème central d'un cours de formation organisé par le Centre en août à l'intention des forces armées et des agents des forces de l'ordre. Ce cours avait également pour objet d'aider les forces armées turkmènes à intégrer les principes considérés dans leurs programmes de formation.

En novembre, le Centre a organisé un cours de formation à l'intention des fonctionnaires turkmènes sur l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ce cours a été consacré essentiellement aux aspects opérationnels et techniques des initiatives concernant la lutte contre le terrorisme et aux problèmes de protection des droits de l'homme dans ce domaine.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Assistance au Turkménistan dans son intégration à l'économie mondiale. Le Centre a organisé des conférences à Achgabat sur les marchés financiers mondiaux et la finance internationale. Plus de 150 étudiants, professeurs et jeunes professionnels d'organismes financiers du Turkménistan y ont assisté.

Sensibilisation à l'environnement. Le Centre a continué de fournir un appui à une série de camps couronnés de succès sur l'écologie dans la ville de Khazar, sur la mer Caspienne, au cours desquels des écoliers ont été sensibilisés aux problèmes environnementaux et à la préservation de la nature au cours de leurs vacances scolaires.

Appui au développement du secteur du tourisme. À l'invitation du Centre, deux experts kirghizes ont fait des exposés sur le concept de tourisme communautaire, tenu des réunions avec des entreprises touristiques privées et visité des sites touristiques afin de déterminer le potentiel de développement du tourisme communautaire au Turkménistan.

Séminaire pour femmes chefs d'entreprise. Faciliter le développement des petites et moyennes entreprises constituait l'objectif d'un séminaire à l'intention des femmes chefs d'entreprise organisé par le Centre dans la région de Mary, dans le Sud-Est du pays. Ce séminaire était axé sur la planification et le marketing stratégiques et avait pour objet de familiariser les participantes avec les outils nécessaires au lancement d'une entreprise.

Activités liées à la dimension humaine

Cours sur le droit international relatif aux droits de l'homme. Le Centre a élargi la série de cours de formation qu'il organise à l'intention de fonctionnaires sur l'incorporation des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans le système juridique national. En 2007, les cours ont été axés sur les normes en matière de droits de l'homme qui concernent l'arrestation, la détention et les droits des accusés.

Pour la première fois, le Centre a organisé une série de conférences sur le droit international relatif aux droits de l'homme à l'intention d'étudiants de l'Université d'État du Turkménistan.

Appui à la réforme législative. Le Centre a fourni des avis et des conseils juridiques sur les meilleures pratiques à l'appui de la réforme législative en cours au Turkménistan. Il a donné plus de 1 200 consultations juridiques à des citoyens. Il a organisé un voyage d'étude d'une semaine en Allemagne en faveur de quatre membres du Parlement turkmène, qui ont échangé leurs expériences concernant le travail parlementaire et les processus législatifs et se sont entretenus de questions d'autonomie locale avec leurs homologues allemands.

Appui au dialogue avec le BIDDH et aux activités liées à l'élection présidentielle. Le Centre a facilité les activités de l'équipe d'experts chargée de fournir un appui en matière électorale, qui avait été déployée par le BIDDH à l'invitation des autorités turkmènes. L'équipe a aidé le Centre à assurer le suivi de l'élection présidentielle du 11 février et à faire rapport à son sujet, et a recueilli des informations sur les élections afin d'identifier d'éventuels domaines de coopération pour l'avenir.

Le Centre a facilité la visite de l'Ambassadeur Christian Strohal, Directeur du BIDDH, qui a convenu avec les autorités turkmènes de développer la coopération aux fins du processus de réforme législative du pays, en particulier dans les domaines des élections et de la justice pénale.

Appui à la mise en œuvre par le Turkménistan des engagements de l'OSCE concernant des élections démocratiques. Le Centre a organisé un séminaire à l'intention de plus de 70 observateurs turkmènes des élections venus de tout le pays. Le séminaire a donné une vue d'ensemble des engagements de l'OSCE et des autres normes internationales concernant les élections et a présenté la méthodologie du BIDDH pour l'observation des élections.

Promotion de l'égalité entre les sexes. Afin de promouvoir l'égalité entre les sexes, le Centre a appuyé le projet *Tech Age Girls*, qui a donné à de jeunes femmes l'occasion de développer leurs compétences en matière de technologie de l'information et de jouer des rôles de premier plan au sein de leur communauté. Le Centre a également organisé un certain nombre d'exposés publics et de sessions de formation sur l'égalité entre les sexes et la violence domestique.

Appui à la promotion des jeunes

Le Centre a apporté son appui à des organisations locales proposant des cours d'anglais et d'informatique et d'autres activités afin d'aider les jeunes à acquérir des compétences importantes et à nouer des relations de coopération. Au cours des congés scolaires, il a facilité la tenue de divers camps et d'autres manifestations axés sur la protection de l'environnement, l'éducation civique ainsi que la prévention de l'abus de drogues et celle de la transmission du VIH. Dans son unité de l'information, qui offre également un accès à des ordinateurs, à l'Internet ainsi qu'à des publications sur des questions liées à l'OSCE, le Centre a organisé des manifestations spéciales et des sessions de formation à l'intention de groupes de jeunes et de jeunes dirigeants.

Cours sur les droits de l'homme

« Il est très important que le thème des droits de l'homme soit abordé dans un contexte juridique précis de sorte que les États sachent concrètement comment traduire le droit international dans leur système juridique national, » a dit le Professeur Douwe Korff, spécialiste des droits de l'homme et de droit comparé, qui a participé aux projets appuyés

par l'OSCE au Turkménistan ces quatre dernières années. « Du fait que, cette année, nous indiquons plus précisément comment les principes et droits de l'homme sont appliqués dans l'administration de la justice, les participants sont mieux à même de relier les concepts et la législation à leur situation quotidienne et à leur travail ».

Chef du Centre :

M. l'Ambassadeur Ibrahim Djikic

Budget approuvé : 1 228 400 €

<http://www.osce.org/ashgabad/>

Centre d'Astana

[Map page 67]

Astana = Astana

Almaty = Almaty

- ⊙ Centre in Astana = Centre d'Astana
- Liaison Office = Bureau de liaison

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 67]

Favorisant la transparence dans ses activités, le Centre a suivi une « approche triangulaire » assurant la participation des organismes officiels, de la société civile et de l'OSCE aux projets mis en œuvre. Il a favorisé le renforcement de la confiance et de la sécurité, une meilleure gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme. La promotion du développement durable et de la gestion des eaux transfrontières ont également été au centre de ses activités. Dans le domaine de la dimension humaine, le Centre a accordé une attention particulière au développement des médias, à la réforme judiciaire et juridique, à la protection des minorités religieuses, aux questions relatives à l'égalité entre les sexes et à la lutte contre la traite. En juin, en vertu d'une décision du Conseil permanent, le Centre a été transféré d'Almaty à Astana et rebaptisé en conséquence. Almaty conserve un bureau de liaison.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement de la confiance. Le Centre a continué, par le biais de séminaires de formation, à promouvoir la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité conformément au *Document de Vienne 1999*. Ces formations ont été organisées conjointement avec le Ministère de la défense.

Constitution d'une force de police moderne. En coopération avec les responsables de la police, le Centre a facilité des tables rondes entre le personnel des services de police et des représentants de la société civile sur l'observation publique des activités de la police.

Gestion des frontières. Le Centre, en coopération avec les autorités nationales et d'autres organisations internationales, a dispensé une formation à des gardes-frontière kazakhs en vue d'améliorer les contrôles aux frontières en promouvant les meilleures pratiques internationales.

Lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Le Centre a apporté son appui à un programme de quatre mois commun aux missions de l'OSCE en Asie centrale au cours duquel des maîtres-chiens ont été formés à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Développement du système législatif. Le Centre a coopéré avec d'autres organisations internationales pour organiser des tables rondes et des sessions de formation à l'intention des

députés et des responsables gouvernementaux. Le but de ces manifestations était de préparer les travaux d'un organisme spécial devant être créé par le Parlement pour élaborer des stratégies de développement parlementaire et encourager une plus large participation de la société civile aux processus législatifs.

Observation des élections et éducation des électeurs. Le Centre a rapidement réagi à la convocation d'élections législatives anticipées au mois d'août, en proposant des cours de formation à l'intention des observateurs locaux des élections. Afin de sensibiliser les futurs électeurs à ce sujet, le Centre a appuyé la publication et la diffusion de documents d'information à l'intention de la jeunesse dans l'ensemble du pays.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Développement durable. Le Centre a assisté le Kazakhstan dans la mise en œuvre de son *Concept pour la transition vers le développement durable 2007-2024* en menant des activités de sensibilisation auprès des responsables gouvernementaux et des organisations non gouvernementales. Des adolescents venus de la région de la mer d'Aral ont participé au camp d'été de cette année sur le développement durable.

Gestion des eaux transfrontières. Le Centre a, en coopération avec l'ONU, organisé des manifestations régionales portant sur la coopération transfrontière dans le domaine de la gestion des nappes phréatiques. Il a également apporté son assistance pour l'élaboration du mandat de la commission bilatérale de l'eau entre le Kazakhstan et le Kirghizistan sur la Tchou et la Talas.

Accès à la justice en matière d'environnement. Avec des experts kazakhs de la Cour suprême et des membres du monde universitaire, le Centre a élaboré un manuel à l'intention des juges sur l'accès à la justice en matière d'environnement. Ce projet fait partie d'un programme à long terme visant à promouvoir l'application de la *Convention d'Aarhus* parmi les institutions gouvernementales et la société civile.

Activités liées à la dimension humaine

Réformes judiciaire et juridique. Le Centre a continué, conjointement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), de s'attacher à promouvoir les principes et les meilleures pratiques relatifs aux réformes de la justice pénale, notamment en ce qui concerne l'autorisation judiciaire d'arrestation et l'humanisation du système pénitentiaire. L'achèvement, au début de l'année, du *Projet d'observation des procès*, mis en œuvre par le BIDDH en coopération avec le Centre, a marqué un tournant. Le Centre a ultérieurement mené un projet complémentaire afin d'élaborer des recommandations pour l'application des procédures dans un tribunal, recommandations qui sont déjà appliquées.

Droits de l'homme et démocratisation. Au cours de réunions et de tables rondes sur les normes et pratiques juridiques internationales en matière liberté de religion ou de conviction, organisées en coopération avec les autorités kazakhes, des organisations non gouvernementales et les experts du Conseil consultatif du BIDDH sur la liberté de religion ou de conviction, le Centre a concentré son attention sur les droits des religions tant majoritaires que minoritaires.

Parité des sexes. Dans le cadre des travaux sur un projet de loi concernant l'égalité entre les sexes, le Centre a organisé des visites d'étude en Fédération de Russie et en Lituanie à l'intention d'un groupe de députés, visites qui ont été suivies d'une table ronde sur les meilleurs modèles de législation en la matière.

Lutte contre la traite. En collaboration avec l'Unité pour les questions stratégiques de police, le Centre a dispensé une formation intensive de trois semaines à des procureurs et à des policiers sur les nouvelles techniques d'investigation. Le Centre a continué de former des responsables régionaux aux normes internationales, notamment aux mécanismes nationaux d'orientation, à l'aide d'une contribution extrabudgétaire de l'Allemagne et avec le concours d'experts fournis par le BIDDH.

Développement des médias. Le Centre a facilité des échanges de vues entre experts sur l'amélioration en cours de la législation relative aux médias. Il a continué d'appuyer la formation des journalistes, notamment en langue kazakhe, en mettant un accent particulier sur les régions. Les sujets abordés comprenaient les reportages sur les activités parlementaires, la couverture des questions relatives au terrorisme et la législation des médias et du travail. Cette formation a également été proposée à des juristes spécialistes des médias.

Chef du Centre:

M. l'Ambassadeur Ivar Vikki

Budget approuvé : 1 981 800 €

www.osce.org/astana

Centre de Bichkek

[Map page 69]
Bishkek = Bichkek
Osh = Och

- ⊙ Centre in Bishkek = Centre de Bichkek
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 69]

Le Centre a appuyé le processus de réforme constitutionnelle qui a été au centre des préoccupations politiques en République kirghize en 2007 et qui a fait l'objet d'un vif débat entre le Gouvernement et l'opposition. Le processus a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution et à des élections législatives anticipées. Le Centre a fourni aux autorités et à la société civile une assistance en matière électorale.

Le Centre a continué d'œuvrer à ses engagements à long terme concernant la réforme de la police, l'Académie de l'OSCE et le développement des médias dans les régions. Il a également apporté un appui au pays hôte dans l'amélioration des droits de l'homme, de la sécurité écologique, de l'efficacité des institutions politiques et de la bonne gouvernance, tant dans le nord que dans le sud du pays. Il a travaillé au renforcement du cadre juridique dans divers domaines tels que le système pénitentiaire, le développement économique, les migrations, la lutte contre la traite des êtres humains et la violence domestique.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Programme relatif à la police. Le Centre s'est employé principalement à encourager la police à s'approprier le processus de réforme. Il a formé des enquêteurs locaux et des experts en police scientifique aux méthodes policières basées sur des analyses et aux interventions d'urgence. Il a aidé à consolider la police de proximité dans l'ensemble du pays et a œuvré au renforcement des compétences en matière de gestion de la police.

Appui au développement des institutions politiques. Le Centre a dispensé une formation à des représentants de partis politiques sur l'amélioration des structures organisationnelles et sur la façon de mener des campagnes efficaces. Il a donné l'occasion aux branches méridionales des partis politiques de faire entendre leur voix en direct lors de débats à la radio et à la télévision. Il a dispensé des conseils juridiques d'experts au Parlement national et a proposé des cours de formation aux conseils locaux sur les techniques de contrôle.

Prévention des conflits. Le Centre a appuyé des mesures de confiance et des formations visant à promouvoir la tolérance interethnique dans les communautés visées du nord du pays. Il a aidé à la création d'un vivier d'experts dans le domaine de la prévention des conflits, constitué de membres d'institutions publiques et de la société civile. Dans ses activités relatives aux migrations, à la tolérance interethnique et à la prévention des conflits dans les zones frontalières du sud du pays, le Centre a accru ses efforts visant à impliquer les autorités

et les acteurs locaux. Il a favorisé, à l'échelle nationale, un débat sur la liberté de religion et de conscience qui a débouché sur une réunion de haut niveau de représentants d'organismes publics, des diverses communautés religieuses, d'organisations non gouvernementales et des médias à Bichkek en septembre.

Développement des médias. Le Centre a continué d'appuyer les centres provinciaux de ressources pour les médias de Talas, Karakol et Batken et aidé à en ouvrir un autre à Naryn. Il a continué à donner des consultations juridiques aux médias locaux et à assurer des médiations en leur faveur et ainsi qu'à dispenser une formation à des journalistes sur les questions ethniques.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Questions économiques. Le Centre a appuyé les réformes gouvernementales visant à améliorer le climat des investissements et des affaires au Kirghizistan, comme le demandaient les associations professionnelles, des groupes de travail sur la réforme législative et la cour d'arbitrage. Il s'est attaché à accroître les possibilités commerciales offertes aux membres de groupes vulnérables en dispensant une formation à la gestion des petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux fonctions de guide touristique. Il a également diffusé auprès des jeunes des informations sur les études universitaires dans le domaine commercial.

Questions environnementales. Conformément aux orientations données par la Présidence espagnole, le Centre a accordé la priorité à la prévention de la dégradation des sols et à la bonne gestion des ressources en eau. Il a aidé un groupe de travail technique à attirer l'attention de donateurs potentiels sur le problème des résidus de traitement de l'uranium. Il a favorisé la conservation de l'eau et des méthodes correctes d'irrigation et soutenu des campagnes visant à prévenir la pollution des cours d'eau et des lacs.

Bonne gouvernance. Le Centre a continué de fournir une assistance à l'Agence nationale pour la prévention de la corruption. Dans trois provinces du sud du pays, il a sensibilisé à la corruption dans l'octroi des prestations sociales. Il a favorisé des auditions budgétaires publiques dans les universités, les administrations locales et le secteur industriel.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme constitutionnelle et juridique. Le Centre a appuyé la mise en œuvre de la nouvelle constitution du Kirghizistan, adoptée par l'Assemblée législative le 30 décembre 2006, notamment en ce qui concerne l'abolition effective de la peine de mort et l'octroi aux seuls tribunaux de l'autorité d'approuver les arrestations. Il a prêté son concours pour les débats publics qui ont précédé le référendum national sur la nouvelle constitution et le code électoral tenu le 21 octobre. Lorsque des élections législatives anticipées, les premières à être organisées au scrutin proportionnel conformément au nouveau code, ont été annoncées pour le 16 décembre, le Centre a rapidement mobilisé ses ressources pour éduquer les membres des commissions électorales, les partis politiques et les électeurs et pour appuyer les observateurs nationaux indépendants et les débats télévisés.

Promotion du respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. La fourniture d'un appui au programme national du Kirghizistan pour la réforme du système pénitentiaire, qui devrait être mené à bonne fin en 2010, est restée une priorité. Le Centre a

aidé à mettre en œuvre la nouvelle loi humanisant la législation pénale et à améliorer les compétences du personnel pénitentiaire. Il a joué un rôle central dans l'amélioration du traitement des détenus et du respect des droits de l'homme dans les établissements de détention provisoire dans les provinces de Naryn, Talas, Och et Jalalabat ainsi qu'au Centre d'adaptation et de réinsertion pour mineurs de Bichkek.

Le Centre a continué de prêter son concours au Centre de formation des procureurs et de faciliter l'accès des pauvres à l'aide juridique gratuite. Il a également commencé à appuyer des actions en justice stratégiques relatives à des cas de torture.

Promotion de l'égalité entre les sexes et lutte contre la traite des êtres humains. Le Centre a favorisé la participation des femmes aux élections pour le Conseil local d'Och en octobre. Il s'est attaché à aider à prévenir la violence domestique dans les zones rurales en favorisant la création de groupes d'entraide féminine au niveau local, en formant des responsables des forces de l'ordre et des magistrats et en fournissant un appui aux victimes de violences domestiques dans les centres d'hébergement. En décembre, le Centre a collaboré avec le Secrétariat de l'OSCE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en aidant à organiser une table ronde sur la lutte contre la traite des êtres humains dans la région de l'Asie centrale.

Académie de l'OSCE

Désormais dans sa cinquième année d'existence, l'Académie de l'OSCE a diplômé 25 étudiants qui ont obtenu une maîtrise en sciences politiques et a inscrit 23 étudiants d'Asie centrale. Elle a élargi son programme de formation et lancé un nouveau projet de recherche intitulé Histoire orale du Tadjikistan indépendant.

Chef du Centre:

M. l'Ambassadeur Markus Mueller

Budget approuvé : 4 085 800 €

www.osce.org/bishkek

Centre de Douchanbé

[Map page 72]

Khujand= Khoudjand

Garm = Garm

Dushanbe = Douchanbé

Kulyab = Kouliab

Kurgan-Teppa = Kourgan-Tioubé

Shartuz = Shartuz

- Centre in Dushanbe = Centre de Douchanbé
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 72]

Le Centre de Douchanbé a continué d'appuyer le Tadjikistan en appliquant une approche équilibrée et globale de la sécurité dans les trois dimensions. Une réunion de travail de haut niveau et un appel public à idées ont permis au Centre d'intensifier son dialogue avec le Gouvernement et la société civile pour déterminer conjointement comment relever les défis dans les domaines du dialogue politique, de la sécurité, du développement économique, de la protection de l'environnement, de la démocratisation, du développement des médias et de l'égalité entre les sexes.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Dialogue politique et éducation civique. Avec la coopération du Conseil public du Tadjikistan, le Centre a organisé 10 réunions du Club du partenariat social pour stimuler le dialogue entre le Gouvernement, les partis politiques et la société civile sur des questions d'actualité. Des camps d'été consacrés à l'éducation civique ont sensibilisé des élèves du secondaire et des étudiants à la démocratie et aux droits de l'homme.

Assistance à la police. Le Centre a appuyé le Centre de formation canine du Ministère de l'intérieur. Il a été convenu avec ce dernier, au cours d'une visite d'information de l'OSCE, qu'une mission conjointe d'évaluation des besoins en matière de formation et de réforme de la police serait effectuée en 2008.

Armes légères et de petit calibre et munitions conventionnelles. Le Centre a entamé la deuxième phase de son programme de destruction d'explosifs, de rénovation des sites de stockage d'armes légères et de petit calibre et de construction de sites de stockage pour les munitions conventionnelles. Il a mené à bien la destruction de propulseurs d'appoint pour les missiles C-75 en excédent.

Le Centre apporte son soutien à neuf sections de déminage manuel, 12 équipes de chiens détecteurs de mines et une équipe de levé au Tadjikistan. Son partenaire pour le déminage, à savoir la Fondation suisse de déminage, a déminé une superficie record de 635 000 mètres carrés, détruit plus de 2 106 mines antipersonnel et trois mines antichars. Ce total représente

plus du double de la quantité détruite en 2006. En outre, 740 munitions à dispersion et engins non explosés ont été localisés et détruits. Le nouveau projet pilote de l'OSCE relatif à la réexécution de levés des zones minées du Tadjikistan a débouché sur la reclassification en terres disponibles pour des activités économiques de 18 kilomètres carrés auparavant suspectés d'être minés.

Sécurité des frontières. Le Centre, en coopération avec l'Unité des frontières du Secrétariat, a poursuivi ses consultations avec le Gouvernement tadjik sur l'élaboration de projets relatifs aux frontières en réponse à la demande d'assistance formulée en juillet par le Gouvernement pour renforcer la gestion et la sécurité des frontières, en particulier la frontière afghano-tadjike. En novembre, trois grands projets ont été soumis aux États participants en vue d'un financement extrabudgétaire ; ils portent sur le développement d'une stratégie nationale pour la gestion des frontières, sur un programme de formation à la programmation et à la direction de patrouilles aux frontières et sur une assistance en matière de douanes.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Encouragement du développement économique. À l'appui des efforts déployés par le pays hôte pour encourager le développement des petites entreprises et des exploitations agricoles, le Centre a continué d'apporter une aide à un réseau de centre de ressources et de formation créé à leur intention dans dix localités de l'ensemble du Tadjikistan. La *Société financière internationale* a dispensé une formation spécialisée par le biais des centres de l'OSCE. Les quatre centres de ressources régionaux pour travailleurs migrants potentiels ont élargi leurs services, en complétant leurs activités d'information et de conseil par un service de placement. Un réseau de centres d'information pour chefs d'entreprises désireux de se lancer dans des activités commerciales transfrontières a été inauguré fin novembre avec un Forum commercial destiné aux hommes d'affaires tadjiks et afghans.

Promotion de l'application de la Convention d'Aarhus. Le Centre Aarhus créé par l'OSCE à Douchanbé a continué de servir de plate-forme pour la coopération sur des questions environnementales et a fourni une assistance technique au Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement pour mettre la dernière touche à la nouvelle loi nationale sur la protection de la nature ainsi qu'à cinq arrêtés.

Aide à l'élaboration de stratégies environnementales. Le Centre a aidé le Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement à élaborer deux stratégies environnementales sectorielles concernant respectivement la dégradation de l'air et la dégradation des sols et a continué d'appuyer les efforts du Gouvernement visant à améliorer sa stratégie environnementale nationale.

Sensibilisation à l'environnement. Le Centre a aidé à réduire les effets négatifs de l'activité humaine sur l'environnement naturel du Tadjikistan en appuyant des campagnes de sensibilisation à la télévision, à la radio et dans d'autres médias nationaux à l'intention d'une audience potentielle représentant environ 51 % de la population.

Mouvement national des patrouilles vertes. Le Centre a appuyé une campagne menée par 16 000 jeunes gens organisés en patrouilles vertes, qui visait à sensibiliser les élèves et les étudiants aux questions environnementales. Il a également appuyé les activités des patrouilles, notamment la plantation de plus de 70 000 arbres pour enrayer l'érosion.

Activités liées à la dimension humaine

Droits de l'homme et démocratisation. Le Centre a organisé plusieurs grandes tables rondes consacrées aux droits de l'homme et à la démocratisation, notamment la *Réunion préparatoire sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* et une réunion sur le projet de loi relatif à la liberté de conscience et aux unions confessionnelles. Il a tenu des réunions bimensuelles du Groupe de travail sur la réforme du système pénitentiaire et tenté d'évoquer avec le Gouvernement la question de l'accès aux prisons. Avec son principal partenaire, à savoir le Bureau des droits de l'homme et de l'état de droit, il a mis en place des projets sur les droits de propriété et a proposé à des étudiants une formation spécialisée aux droits de l'homme.

Promotion de la démocratisation des médias. Lors de deux conférences internationales, le Centre a préconisé un processus d'octroi de licences aux médias électroniques qui soit transparent et ordonné et a plaidé en faveur de l'autorégulation des médias. Il a lancé des travaux de recherche et d'analyse en vue d'avoir une meilleure idée de la diffusion, de la rentabilité et des problèmes de qualité de la presse écrite dans le pays. Il a également continué d'offrir un appui technique à la presse écrite indépendante. Deux journaux indépendants du sud du Tadjikistan et un journal en ouzbek, y compris son supplément pour les enfants, ont amélioré la qualité de leur impression et leur tirage a progressé de plus de deux fois et demi quand le Centre a commencé à introduire progressivement des mesures destinées à en améliorer la viabilité et la rentabilité.

Parité des sexes. Le Centre a engagé une coopération avec la chambre basse du Parlement en vue d'aider à rédiger un projet de législation tenant compte de la problématique hommes-femmes et à améliorer les mécanismes de mise en œuvre de la loi sur l'égalité entre les sexes.

Le Centre a aidé l'Institut de formation des fonctionnaires et l'Institut de formation des enseignants à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs activités professionnelles.

Il a aidé 10 centres de ressources pour les femmes à fournir un appui psychologique et juridique gratuit à des victimes de violences. Une attention particulière a été accordée à l'autonomisation des femmes, à l'amélioration de l'alphabétisation des jeunes filles, au renforcement des capacités des juristes et des psychologues, au renforcement du réseau de centres de crise et à la coopération avec les centres publics de crise.

Lutte contre la traite. Le Centre a aidé à sensibiliser les jeunes aux risques et aux conséquences de la traite des êtres humains ainsi qu'aux méthodes de recrutement utilisées par les trafiquants. Il a appuyé la participation de hauts responsables et d'organisations non gouvernementales à une conférence internationale et à une conférence interrégionale sur la protection des victimes et le rôle du rapporteur national dans la promotion de la coopération et le renforcement des capacités.

Chef du Centre:

M. l'Ambassadeur Vladimir Pryakhin à compter du 15 juin, date à laquelle il a succédé à M. l'Ambassadeur Alain Couanon, dont le mandat s'est achevé en septembre 2006

Budget approuvé : 3 937 600 €

www.osce.org/dushanbe

Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

[Map page 74]

Tashkent = Tachkent

- Project Co-ordinator in Uzbekistan = Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 74]

Le Coordonnateur des projets en Ouzbékistan a étendu ses activités dans un certain nombre de domaines clés. Dans la dimension politico-militaire, ses activités ont été axées sur la lutte contre le terrorisme et la fourniture d'un appui aux initiatives de démocratisation. Le Coordonnateur des projets a lancé une nouvelle initiative visant à contribuer à l'amélioration de la formation de la police en Ouzbékistan. Dans le domaine économique et environnemental, ses activités sont venues appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour développer l'arbitrage commercial, réformer le secteur agricole et améliorer l'éducation environnementale dans les écoles. Dans le domaine de la dimension humaine, le Coordonnateur des projets a continué de fournir une assistance à l'institution du médiateur et à l'Association nationale des organisations non gouvernementales et non commerciales en Ouzbékistan.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Activités de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Dans le cadre de son programme visant à aider le Gouvernement ouzbek à faire face aux menaces posées par le terrorisme et la criminalité organisée, le Coordonnateur des projets, en coopération avec le Centre national de formation canine, a prévu d'organiser un cours de formation régional de quatre mois visant à améliorer les services des brigades canines en Asie centrale.

Le Coordonnateur des projets a également travaillé à l'amélioration de la sécurité des documents nationaux de voyage. Le Bureau a animé un *Atelier national sur la sécurité des documents de voyage* à Tachkent au mois de mars et aidé l'Ouzbékistan à mettre à niveau ses documents de voyage afin qu'ils répondent aux normes internationales.

Réforme de la police. Le Coordonnateur des projets a lancé un projet à long terme destinée à aider l'Académie de police ouzbèke à améliorer la formation de la police dans le pays. Ce projet a principalement pour objet de contribuer à la modernisation des méthodes de formation de la police et fait appel aux meilleures pratiques suivies dans la région de l'OSCE. L'objectif de cette formation est de créer une force de police véritablement à même d'assurer la sécurité et de préserver efficacement la paix et l'ordre public d'une façon conforme aux pratiques de l'OSCE.

Démocratisation. Afin de promouvoir la sensibilisation du public au rôle des partis politiques, le Coordonnateur des projets a organisé deux tables rondes internationales d'experts avec la participation de tous les partis politiques enregistrés en Ouzbékistan. Il a fait publier un *Manuel sur les partis politiques* et un *Manuel sur le Sénat* dans le but

d'améliorer l'accès des citoyens à l'information et de favoriser leur participation au processus démocratique.

Lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme

Vingt-deux policiers maîtres-chiens venus d'Ouzbékistan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Turkménistan ont participé à un cours de formation régional de quatre mois sur la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, mis sur pied par le Coordonnateur des projets avec l'appui des Centres de l'OSCE d'Astana, de Bichkek et d'Achgabat et en coopération avec le Centre national de formation canine du Comité national des douanes ouzbèkes. Chaque participant a reçu un berger allemand et du matériel à utiliser à son lieu d'affectation. Les instructeurs qui ont animé les sessions venaient d'Autriche et de Russie.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Activités économiques

Le Coordonnateur des projets, en coopération avec la Chambre de commerce et l'ONG *Centre de recherche sur les problèmes juridiques*, a organisé des sessions de formation à l'intention des juges et des chefs d'entreprise des régions de l'Ouzbékistan afin d'appuyer l'application d'une loi récemment adoptée sur l'arbitrage commercial.

Il a lancé un nouveau projet pluriannuel en soutien aux initiatives sociales mises sur pied en Ouzbékistan. Ce projet offre une formation aux travailleurs sociaux et contribue à sensibiliser davantage la population aux activités de protection sociale dans le pays. Il a également lancé un projet visant à générer des revenus complémentaires dans les zones rurales grâce à la promotion de l'écotourisme.

Dans la sphère économique et environnementale, le Coordonnateur a appuyé la réforme agraire en cours en Ouzbékistan en aidant des agriculteurs et en les formant dans le domaine de la protection de l'environnement et pour des questions juridiques et financières. Le Bureau a élaboré un manuel sur les activités agricoles et l'a diffusé auprès des agriculteurs dans tout le pays.

Activités environnementales

Le Coordonnateur des projets a formé des enseignants et aidé à mettre au point un programme scolaire sur les questions relatives à la protection de l'environnement et à la conservation de l'eau.

Dans le prolongement du *quinzième Forum économique et environnemental de l'OSCE*, le Coordonnateur des projets, avec l'appui de la Présidence espagnole et du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, a facilité une conférence sur la lutte contre la dégradation des terres et la contamination des sols dans la région de l'Asie centrale. Cette conférence, qui s'est tenue à Tachkent en octobre, avait pour objectif d'obtenir des résultats concrets sur le terrain grâce à un futur transfert de technologie.

Activités liées à la dimension humaine

Assistance à l'institution du médiateur. Le Coordonnateur des projets a continué d'appuyer l'institution du médiateur en aidant à former son personnel et en sensibilisant le public à l'institution. Il a également facilité un voyage d'étude en Espagne et en Russie pour tirer des enseignements des expériences et des pratiques internationales dans ce domaine.

Appui en matière d'éducation. Le Coordonnateur des projets a fourni un appui méthodologique et pratique aux enseignants et aux étudiants en droit. Le Bureau a organisé un cours de formation sur les normes de l'OSCE et de l'ONU dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit en mai, en accordant une attention particulière aux principes et engagements de l'OSCE. Il a également créé un site Internet sur l'éducation juridique en Ouzbékistan.

Assistance à l'Association nationale des organisations non gouvernementales et non commerciales. Le Coordonnateur des projets a assuré une série de cours de formation à l'intention du personnel de l'Association nationale des organisations non gouvernementales et non commerciales d'Ouzbékistan, et a organisé un voyage d'étude sur les meilleures pratiques dans la mise en place d'organisations non gouvernementales en France et en Slovaquie. Conjointement avec l'Association, le Coordonnateur des projets a examiné l'état actuel de développement du secteur des organisations non gouvernementales en Ouzbékistan et examiné ses perspectives d'avenir. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la stratégie à long terme d'appui au développement de la société civile du Coordonnateur des projets en Ouzbékistan.

Coordonnateur des projets :

M. l'Ambassadeur Istvan Venczel à compter du 27 décembre, date à laquelle il a succédé à

M. l'Ambassadeur Miroslav Jenca, dont le mandat s'est achevé le 15 septembre

Budget approuvé : 1 611 500 €

www.osce.org/tashkent

Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux

Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Le Représentant a continué d'apporter son concours pour l'application de l'Accord de 1994 entre les gouvernements letton et russe sur les garanties sociales pour les militaires à la retraite de la Fédération de Russie et leurs familles résidant en Lettonie.

En 2007, 16 266 personnes au total relevaient de cet Accord, soit 473 de moins qu'en 2006. Au moment de sa conclusion en 1994, 22 320 personnes au total en relevaient.

Activités et développements

Problèmes de logement. Les discussions au sein de la Commission ont continué de porter sur des questions en rapport avec l'éviction potentielle de militaires retraités et de leur famille de logements dits « dénationalisés ». La « dénationalisation » signifie la restitution à leurs propriétaires des biens « nationalisés » sous le régime soviétique et attribués, entre autres, à des membres de l'Armée soviétique. À la suite de l'adoption d'une loi réglementant la restitution de ces biens à leurs propriétaires légitimes ou à leurs descendants, la Lettonie a prévu une période de grâce de sept ans pour les locataires de ces biens. À la fin de cette période, elle a proposé aux militaires retraités et à leurs familles ainsi qu'aux autres personnes concernées des conditions spéciales supplémentaires. Celles-ci prévoient notamment un soutien financier et un accès prioritaire à un logement social. Compte tenu des circonstances, ces efforts visant à atténuer les difficultés potentielles ont été couronnés de succès. D'après une mise à jour de l'Ambassade de Russie en Lettonie en octobre, l'éviction imminente des logements dénationalisés ne constitue actuellement pas un problème majeur pour les militaires à la retraite.

Poursuite d'un programme de réinstallation. Au titre d'un programme de réinstallation financé par la Lettonie à l'intention des militaires à la retraite souhaitant quitter la Lettonie pour s'établir de façon permanente en dehors du pays, programme lancé au début de l'année précédente, 167 personnes avaient reçu une aide financière en décembre. Ce programme réussi se poursuivra en 2008.

*Représentant de l'OSCE :
Lieutenant Colonel Helmut Napiontek
Budget approuvé : 9 600 €*

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme dirige l'action de l'OSCE dans la dimension humaine. Il s'emploie à protéger les droits de l'homme, à édifier des sociétés démocratiques en mettant l'accent sur les élections, à renforcer l'état de droit et à promouvoir un respect sincère et une compréhension mutuelle entre les individus et les États.

Suivi des engagements

L'un des éléments fondamentaux du mandat du BIDDH consiste à s'assurer que les États participants respectent leurs engagements dans la dimension humaine. Si l'observation des élections est l'activité la plus visible du Bureau, il est également très attentif à la mesure dans laquelle les États tiennent d'autres engagements.

En 2007, le BIDDH a affecté quelque 3 000 observateurs de 49 États participants à 16 missions électorales, dont plus de 20 observateurs de longue durée et près de 90 observateurs de courte durée qui ont été financés grâce au Fonds du BIDDH pour la diversification des missions d'observation électorale.

Missions d'observation et d'évaluation électorale

Pays	Type d'élections	Date	Type de Mission
Serbie	Législatives	21 janvier	Observation
Albanie	Locales	18 février	Observation
Estonie	Législatives	4 mars	Évaluation
France	Présidentielles	22 avril et 6 mai	Évaluation
Arménie	Législatives	12 mai	Observation
Irlande	Législatives	24 mai	Évaluation
Moldavie	Locales	3 et 17 juin	Observation
Belgique	Législatives	10 juin	Évaluation
Turquie	Législatives	22 juillet	Évaluation
Kazakhstan	Législatives	18 août	Observation
Ukraine	Législatives	30 septembre	Observation
Pologne	Législatives	21 octobre	Évaluation
Suisse	Législatives	21 octobre	Évaluation
Croatie	Législatives	25 novembre	Observation restreinte
Kirghizistan	Législatives	16 décembre	Observation
Ouzbékistan	Présidentielles	23 décembre	Observation restreinte

L'observation des élections n'est pas une fin en soi. La suite donnée aux missions d'observation et aux recommandations formulées dans des rapports est l'objectif essentiel. Dans le but d'engager un débat sur les pratiques les plus efficaces en matière de suivi, incluant la possibilité de rapports réguliers sur la mise en œuvre des recommandations, le BIDDH a fait distribuer aux États participants un document de réflexion décrivant dans les grandes lignes un cadre éventuel pour les activités de suivi.

Le BIDDH s'est également attaqué à la torture et aux mauvais traitements dans les systèmes de justice pénale. Il a envoyé à toutes les opérations de terrain un questionnaire dont le but était de recueillir leurs expériences dans la lutte contre ces phénomènes, d'identifier les obstacles systémiques à la prévention de la torture, de désigner les domaines dans lesquels le Bureau pourrait aider les opérations de terrain dans les activités de lutte contre la torture et de recueillir des informations sur d'autres initiatives dans ce domaine. Les résultats seront utilisés pour une future publication. Dans le cadre de son action contre la torture, le BIDDH met l'accent sur la promotion et sur la mise en œuvre du *Protocole additionnel à la Convention contre la torture* et fournit un soutien ciblé visant à renforcer les programmes nationaux de surveillance.

En 2007, le BIDDH a mené à bonne fin des projets de longue durée portant sur l'observation de procès pénaux au Kazakhstan et au Kirghizistan. Des rapports finaux, comportant des recommandations, ont été publiés et communiqués aux autorités concernées et au public. Dans le cadre d'un autre projet lancé en 2006, plus de 30 procès avec jury ont été observés dans tout le Kazakhstan en 2007.

Le BIDDH a suivi la situation des défenseurs et des militants des droits de l'homme dans tout l'espace de l'OSCE et a publié un rapport à ce sujet en décembre. Quatre domaines de préoccupation particulière y sont recensés : attaques physiques contre les défenseurs des droits de l'homme, restrictions à la liberté d'association ; non-respect et non-protection de la liberté de réunion ; et restrictions au droit de libre circulation.

Fourniture de formations et d'avis

Dans l'espace de l'OSCE tout entier, des personnes travaillant au sein de gouvernements et d'organisations non gouvernementales où de simples citoyens se consacrent aux buts de l'Organisation. Le BIDDH soutient ces groupes et ces personnes en leur dispensant des avis d'experts et des formations destinés à développer leur compétences lorsqu'ils visitent des prisons, observent les élections, surveillent les abus des droits de l'homme, luttent contre la violence familiale, assurent des permanences téléphoniques pour les victimes de la traite, soutiennent le pluralisme politique ou combattent pour la liberté d'exprimer leurs opinions.

Le Bureau a organisé trois stages régionaux à l'intention d'observateurs électoraux de courte durée à l'Académie de l'OSCE de Bichkek et a soutenu des initiatives nationales en formant des observateurs allemands, autrichiens, norvégiens et russes à la participation aux missions électorales.

Le BIDDH a organisé des stages de formation à l'intention de fonctionnaires à Achgabat, Bakou et Londres, dans le but d'élaborer des stratégies pour assurer le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

Au Kazakhstan, le Bureau a formé des fonctionnaires aux mécanismes nationaux d'orientation, un cadre interadministrations destiné à protéger les victimes de la traite. Toujours au Kazakhstan, le BIDDH et l'Union des avocats ont sélectionné 26 avocats pénalistes pour participer à un stage de formation dans le but d'améliorer leurs compétences.

En Arménie et au Tadjikistan, le BIDDH a dispensé des formations qui visaient à renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'homme à suivre les questions relatives aux droits de l'homme et à établir des rapports à ce sujet et il a en outre organisé des stages de

formation pour les institutions du médiateur en Arménie et en Azerbaïdjan.

Dans le prolongement d'un projet pilote mené en 2005–2006 qui avait porté sur la définition d'une méthodologie pour l'autoévaluation des partis, le BIDDH a exécuté un programme d'activités demandé par les six principaux partis politiques géorgiens. Le programme a comporté des ateliers sur la direction locale des partis, la planification stratégique, le financement des partis et une formation à l'intention d'un groupe interpartis de formateurs.

En coopération avec la Présence en Albanie, le BIDDH a prêté son concours au Gouvernement albanais pour préparer la modernisation de ses systèmes d'état civil et d'adresses.

Le BIDDH continue d'aider la Coalition d'organisations non gouvernementales de femmes en Géorgie à développer ses capacités à améliorer la participation politique des femmes et à faire adopter des mesures politiques en faveur de l'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes. En 2007, le Bureau avait organisé, à l'intention de la Coalition, des ateliers sur des stratégies pour l'élaboration de campagnes d'information et de campagnes dans les médias sur l'égalité entre les sexes.

Le BIDDH, le Bureau du Coordonnateur des projets en Ukraine et des experts de la police fédérale autrichienne ont organisé le premier atelier de formation sur le rôle de la police dans la prévention et la lutte contre la violence conjugale à l'intention des chefs des commissariats de quartier des 27 régions d'Ukraine.

Le Bureau forme depuis plusieurs années des policiers à reconnaître les crimes inspirés par la haine et à lutter contre ces derniers. En 2007, il a assuré la formation de policiers ukrainiens, polonais et serbes. Il a également organisé un séminaire de formation de formateurs à l'intention d'experts en matière de police de 13 pays, qui s'est terminé par la première réunion annuelle du Réseau régional de prévention et d'enquête sur les crimes inspirés par la haine. En outre, le BIDDH et un comité d'experts de toute la région de l'OSCE ont élaboré un programme de formation et un guide pour les organisations non gouvernementales sur le suivi et le signalement des incidents motivés par la haine.

Le BIDDH a commencé à coopérer avec le Ministère azerbaïdjanais de l'éducation dans les domaines de la formation des enseignants et de l'élaboration des programmes de cours concernant l'éducation aux droits de l'homme et la promotion du respect et de la compréhension mutuels.

Soutien législatif

Le BIDDH fournit aux États participants des avis techniques et une assistance pour l'élaboration d'une législation qui soit conforme aux engagements de l'OSCE. En 2007, le Bureau a formulé des commentaires sur des actes législatifs concernant la liberté de réunion, la liberté d'association, les partis politiques, les sondages d'opinion, la migration et des amendements constitutionnels.

La base de données législatives du BIDDH (www.legislationline.org) a subi une remise à jour approfondie sur différents thèmes, dont la traite des êtres humains, le terrorisme, la liberté d'information et les organisations non gouvernementales.

Le Bureau et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe ont publié six analyses juridiques de la législation électorale.

Le BIDDH a également fourni un soutien législatif par le biais de son Groupe consultatif d'experts sur la liberté de religion ou de conviction et en procédant à des analyses détaillées des processus législatifs.

Publications

Le Bureau publie de nombreux rapports afin de fournir aux États et à leurs citoyens des informations sur ses activités, ainsi que sur la mesure dans laquelle les États respectent les engagements de l'OSCE. Il publie en outre des guides, des manuels et des lignes directrices sur des questions spécifiques dans diverses langues.

En 2007, le BIDDH a publié un guide intitulé *Handbook for Long-term Election Observers* (Guide à l'intention des observateurs électoraux de longue durée), qui fournit un aperçu du rôle et des responsabilités des observateurs de longue durée dans le cadre des missions d'observation. Le Bureau a publié son premier rapport annuel sur les crimes inspirés par la haine, qui décrit de façon succincte les caractéristiques des incidents motivés par la haine et donne des exemples de réactions efficaces des États. Il a publié un manuel intitulé *Toledo Guiding Principles on Teaching about Religions and Beliefs in Public Schools* (Principes directeurs de Tolède sur l'enseignement des religions et des convictions dans les écoles publiques) afin d'aider les États participants à promouvoir l'étude des religions et des convictions dans les établissements scolaires. Le BIDDH a coopéré avec plusieurs organisations à la publication de lignes directrices sur l'éducation à l'antisémitisme et la commémoration des jours du souvenir de l'Holocauste et il a également contribué à l'élaboration d'un ouvrage de référence destiné à faire mieux connaître la communauté musulmane en Espagne. Le Bureau a publié des lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique et son Groupe d'experts de la question, qui a rédigé les lignes directrices, a fourni une assistance aux États participants désireux d'adopter une législation dans ce domaine ou d'améliorer la législation existante.

Plusieurs autres ouvrages ont été achevés et seront publiés en 2008. Il s'agit notamment d'un manuel sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme, d'un guide sur les droits de l'homme du personnel des forces armées, qui a été produit en coopération avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées situé à Genève, ainsi que d'un manuel de référence portant sur l'observation des procès et qui s'appuie sur l'expérience du BIDDH et des opérations de terrain de l'OSCE en Europe du Sud-Est.

Conférences et réunions

Le BIDDH organise chaque année de nombreuses conférences, réunions et tables rondes. Si certaines d'entre elles sont des manifestations qu'il est tenu d'organiser dans le domaine de la dimension humaine, d'autres prennent diverses formes telles que des réunions bilatérales avec des représentants de gouvernements, des séances de groupes de travail, des tables rondes pour représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales, des séminaires régionaux ou des conférences de haut niveau à l'échelle de l'OSCE. Quel que soit leur format, ces réunions offrent aux gouvernements ainsi qu'aux groupes et aux personnes intéressés de très précieuses occasions d'échanger des informations, de soulever des questions importantes et de prendre des décisions.

En 2007, les réunions sur la dimension humaine ont porté sur les thèmes suivants : liberté de réunion, d'association et d'expression ; promotion et protection des droits de l'homme ; lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants ; et participation et représentation effectives dans les sociétés démocratiques.

C'est là un sujet particulièrement important parmi les communautés rom et sinti, dont la participation à la vie publique est limitée. Pour examiner cette question de façon plus approfondie, une journée spéciale sur la participation politique des Roms et des Sintis a été organisée dans le cadre de la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*. Des recommandations y ont été formulées en vue de résoudre des problèmes tels que la faible participation des électeurs et le manque d'intérêt des partis politiques pour cet électorat.

Le BIDDH a également facilité des tables rondes entre autorités et représentants des Roms afin d'aider les États à appliquer le *Plan d'action en faveur des Roms et des Sintis*. Lors d'une conférence de l'OSCE à Bucarest, qui était consacrée à la lutte contre la discrimination, le BIDDH a organisé une activité parallèle sur les évictions forcées de Roms. Le personnel du Bureau a tenu des réunions en Italie avec des organisations non gouvernementales qui travaillent avec des enfants roms et sintis vulnérables à l'exploitation. En réaction à des rapports faisant état de brutalités policières, des membres du personnel du BIDDH, du Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales et de l'Unité pour les questions stratégiques de police se sont rendus en Roumanie afin d'y sensibiliser au problème et d'encourager l'adoption de mesures visant à faire disparaître cette pratique.

Le BIDDH coopère depuis plusieurs années avec les États participants pour promouvoir l'élaboration de stratégies nationales visant à protéger les victimes de la traite. En 2007, des membres du personnel du BIDDH se sont rendus dans ce cadre en Biélorussie, en Turquie, en Russie et au Royaume-Uni. En décembre, le Bureau a également organisé à Barcelone un atelier consacré à la question de l'indemnisation des victimes de la traite.

Le BIDDH était l'un des organisateurs de trois ateliers tenus au Kazakhstan, au Kirghizistan, et au Tadjikistan sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

En coopération avec la Présidence espagnole, le BIDDH a organisé à Vienne en septembre une conférence sur les victimes du terrorisme qui a porté sur des thèmes tels que la définition d'une victime du terrorisme, le soutien à leur apporter, des questions de justice et la façon dont la communauté internationale pouvait contribuer à améliorer la situation des victimes.

Pour seconder la Présidence, le BIDDH a également aidé à préparer la *Conférence de haut niveau sur la lutte contre la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels* qui a eu lieu à Bucarest en juin ainsi que la conférence *Intolérance et discrimination à l'égard des musulmans* qui s'est tenue à Cordoue en octobre.

Chef du Bureau :

M. l'Ambassadeur Christian Strohal

Budget approuvé : 14 939 900 €

www.osce.org/odihr

Haut Commissaire pour les minorités nationales

Les tensions ethniques constituent une source majeure de conflit dans la région de l'OSCE. Pour faire face à ces tensions et éviter la conflagration des conflits interethniques sur des questions relatives aux minorités nationales, le poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales a été créé en 1992 au Sommet d'Helsinki de la CSCE, le prédécesseur de l'OSCE.

Depuis qu'il a pris ses fonctions le 5 juillet, le Haut Commissaire s'est rendu dans les Balkans, dans le Caucase et en Asie centrale, où il a fait état de ses priorités et de ses préoccupations.

Le Haut Commissaire a toujours accordé une attention particulière aux relations entre les États et leurs ressortissants à l'étranger. Les tensions apparaissent souvent lorsque des États prennent des mesures unilatérales pour protéger leurs ressortissants ou leur venir en aide en dehors de leur juridiction souveraine. Cela étant, le Haut Commissaire a décidé d'élaborer un ensemble de recommandations destinées à préciser comment les États pouvaient apporter leur soutien aux personnes de même culture et origine ethnique, qui sont citoyens d'un autre pays, sans mettre à rude épreuve les relations interethniques ou bilatérales. Ces recommandations devraient être publiées en 2008.

Tout au long de l'année, le Haut Commissaire a suivi le débat qui s'est intensifié sur le thème de l'intégration. Dans le prolongement de l'étude des politiques d'intégration dans des sociétés plurielles effectuée l'année dernière, il a continué de s'intéresser à la question de savoir comment faire bénéficier l'ensemble des États participants de l'expérience acquise en matière d'intégration des minorités nationales.

Le Haut Commissaire a également poursuivi une initiative prise par son prédécesseur consistant à organiser des débats en Asie centrale sur la coopération régionale dans le domaine de l'éducation des minorités nationales. Des experts ont examiné la question de la formation des enseignants à Astana en février, de l'enseignement des langues à Bichkek en juin et des manuels et des programmes de cours à Tachkent en novembre.

Rapports par pays

Croatie. Le Haut Commissaire a continué de suivre de près la mise en œuvre de la *Loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales* et il s'est intéressé à la question de la représentation proportionnelle au sein de l'administration et de l'appareil judiciaire. Il a également suivi la question de la réintégration d'étudiants de différentes origines ethniques dans un certain nombre d'écoles de Slavonie orientale.

Estonie et Lettonie. Lors des rencontres qu'ils ont eues avec les autorités au cours de plusieurs visites, les conseillers politiques et juridiques du Haut Commissaire se sont entretenus des moyens de promouvoir une intégration plus poussée des minorités dans la vie publique et ont fourni des avis juridiques sur la naturalisation et sur la mise en œuvre des réformes de l'enseignement.

Géorgie. Lors d'une visite effectuée en Géorgie en novembre, le Haut Commissaire a confirmé le succès de deux programmes mis en place par son prédécesseur dans les régions de Samtskhe-Javakheti et de Kvemo-Kartli peuplées respectivement d'Arméniens et d'Azéris

et qui visaient à promouvoir l'intégration de ces minorités dans la vie politique, sociale et culturelle géorgienne. Le Haut Commissaire a décidé de poursuivre la mise en œuvre de ces programmes.

Le Haut Commissaire a apporté son appui à l'intégration de questions interethniques dans le programme de formation de la police de proximité géorgienne et à la rédaction d'un syllabus à l'intention de l'Académie de police de Tbilissi sur la police dans les sociétés multiethniques.

Il s'est félicité de l'adoption, en juillet, de la *Loi sur le rapatriement des Meskhètes* et s'est dit prêt à assister le Gouvernement géorgien dans le cadre de sa mise en œuvre.

En Abkhazie, le Haut Commissaire a lancé la deuxième phase d'un projet qui vise à former les professeurs de géorgien et d'abkhaze aux méthodes modernes d'enseignement interactif.

Kazakhstan. Le Haut Commissaire a aidé le Kazakhstan à trouver un juste milieu entre l'amélioration des connaissances de la langue d'État et le respect des droits linguistiques des minorités nationales. Pour ce faire, il a organisé deux stages sur les méthodes modernes de formation des adultes à la langue d'État et sur l'enseignement des langues maternelles des minorités et il a en outre prêté son soutien à un centre de formation en cours d'emploi pour professeurs de langues dans les écoles des minorités du Sud du Kazakhstan. Au cours de la visite qu'il a effectuée sur place en octobre, le Haut Commissaire a accepté de développer ces initiatives et s'est également entretenu avec les autorités sur les moyens d'améliorer la participation des minorités nationales aux processus électoraux.

Kirghizistan. Le Haut Commissaire a prêté son concours au Kirghizistan dans le cadre de la promotion de l'intégration des minorités dans les domaines de l'éducation, des langues, de la police et de la radiodiffusion. Au cours d'une visite au Kirghizistan en octobre, le Haut Commissaire s'est félicité des amendements apportés à la loi électorale qui ont introduit les listes de partis multiethniques.

Ex-République yougoslave de Macédoine. Au cours d'une visite effectuée en ex-République yougoslave de Macédoine en mai, le Haut Commissaire s'est entretenu des préoccupations que suscite la mise en œuvre de l'*Accord-cadre d'Ohrid* et, notamment, de la question de la représentation équitable de l'ensemble des communautés dans les services publics. Au cours d'un discours qu'il a prononcé à l'Université multilingue d'Europe du Sud-Est à Tetovo, le Haut Commissaire a évoqué les problèmes que pose l'enseignement dans une société multiethnique. Il a en outre préparé un camp d'hiver pour des élèves de l'enseignement secondaire appartenant à différents groupes ethniques.

Moldavie. Le Haut Commissaire a soutenu les efforts déployés par les autorités moldaves pour promouvoir l'enseignement de la langue d'État aux minorités nationales, car cela est des plus importants pour leur intégration dans la société moldave élargie. Un projet dans le cadre duquel la langue de l'État est enseignée gratuitement à des fonctionnaires dans des régions telles que la Gagaouzie et la Moldavie septentrionale, qui sont peuplées essentiellement de personnes appartenant à des minorités nationales, s'est poursuivi cette année. Ce projet bénéficie du plein soutien des autorités régionales. Le Haut Commissaire a également prêté son concours à des professeurs de journalisme pour l'élaboration d'un programme de cours sur les reportages objectifs.

Monténégro. Le Haut Commissaire a fourni assistance et expertise sur des questions relatives aux minorités nationales au cours du long processus de rédaction de la nouvelle Constitution, qui débutait lors de la visite du Haut Commissaire au Monténégro en avril. Il a commencé à conseiller le Gouvernement monténégrin sur la mise en œuvre de la Constitution.

Roumanie. Le Haut Commissaire a continué de suivre l'évolution de la situation concernant les projets de lois sur le statut des minorités nationales et celui sur les Roumains de l'étranger. Il a réaffirmé sa volonté d'aider les personnes qui s'emploient à favoriser l'excellence académique dans un environnement multiculturel à l'Université multilingue de Babes-Bolyai à Cluj-Napoca.

Le Haut Commissaire a nommé deux membres de son personnel pour appuyer l'initiative roumano-ukrainienne visant à observer conjointement la situation de la minorité roumaine en Ukraine et celle de la minorité ukrainienne en Roumanie. La deuxième phase des missions d'observation, couvrant différentes régions, s'est déroulée en mai et en juin.

Serbie. Le Haut Commissaire s'est rendu à Belgrade et à Pristina en septembre. Il a centré son attention sur la nécessité de mieux intégrer les minorités dans l'appareil judiciaire, la police et le secteur de l'éducation en Voïvodine et en Serbie du Sud. Il a appelé les parties à s'engager de façon constructive à mettre en place les conditions d'un retour significatif des Serbes au Kosovo. Il a également soulevé la question des communautés ethniques plus petites du Kosovo.

Il a accordé une attention considérable à la question de la réconciliation entre les deux plus importantes communautés du Kosovo. Il y a aussi participé à la promotion de la justice transitionnelle en étroite coopération avec le Centre international pour la justice transitionnelle. Des politiciens locaux, des responsables de l'élaboration des politiques et des guides d'opinion des communautés albanaise et serbe du Kosovo se sont rencontrés pour une deuxième série de consultations confidentielles à Stockholm en février à la suite d'une première rencontre qui s'était également déroulée à Stockholm l'année précédente. Les participants sont convenus que le processus de réconciliation était étroitement lié à la question du statut du Kosovo et que, là où c'était possible, il devait être rapproché de la région et, idéalement, confié au Kosovo lui-même. Le Haut Commissaire a poursuivi ses efforts visant à faire avancer ce processus, à la fois par le biais de la structure institutionnelle du Kosovo et en générant un débat public.

Tadjikistan. Le Haut Commissaire s'est rendu en mai à Douchanbé et, pour la première fois dans l'histoire de l'institution, dans la région septentrionale de Soghd. Il a visité des écoles enseignant dans les langues des minorités et s'est entretenu avec des dirigeants des minorités nationales. Il a également recueilli les avis des dirigeants tadjiks sur la situation des minorités parlant le Tadjik en dehors du Tadjikistan.

Turquie. Le Haut Commissaire a continué de développer ses contacts avec le Ministère turc des affaires étrangères dans le but d'instaurer un dialogue avec les autorités turques.

Turkménistan. Le Haut Commissaire s'est rendu en avril au Turkménistan où il a poursuivi son dialogue avec les autorités turkmènes sur l'enseignement dispensé dans les langues des minorités, la réinstallation de population et la liberté d'association.

Ukraine. En Ukraine, les relations interethniques en Crimée et l'intégration des Tatars de Crimée à la société ukrainienne, y compris en ce qui concerne les problèmes de logement, l'infrastructure, l'emploi, l'éducation et les droits de propriété foncière, sont restées une priorité du Haut Commissaire. Ce dernier a également encouragé la modification de la législation ukrainienne relative aux minorités afin de la mettre en conformité avec les engagements de l'OSCE et les normes du Conseil de l'Europe.

Une deuxième série d'ateliers approfondis ont été organisés dans le cadre de la poursuite du projet de formation lancé l'année dernière par le Haut Commissaire et qui visait à sensibiliser les fonctionnaires et les représentants de communautés ethniques de Crimée aux questions liées à la tolérance interethnique.

À la suite d'une visite en Ukraine effectuée en mai par un expert letton indépendant qui accompagnait une délégation du Bureau à la demande du Haut Commissaire pour étudier la situation concernant l'enseignement dans la langue maternelle et dans celle de l'État pour les minorités nationales en Crimée, le Haut Commissaire a étudié des moyens d'aider à résoudre ce problème complexe. Il a également tenté d'initier un dialogue en Crimée sur les normes internationales et les meilleures pratiques dans le domaine de la police.

Haut Commissaire :

M. Knut Vollebaek à compter du 5 juillet,

succédant à M. Rolf Ekeus, dont le mandat s'est achevé le 30 juin

Budget approuvé : 2 852 800 €

www.osce.org/hcnm

Représentant pour la liberté des médias

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a pour mission d'observer, dans les 56 États participants, les développements relatifs aux médias en ce qui concerne les engagements de l'OSCE en matière de liberté d'expression et des médias.

En 2007 le Représentant est intervenu auprès de gouvernements d'États participants de l'OSCE en plus de 100 occasions et a publié plus de 50 déclarations. Le Bureau a organisé deux conférences régionales, conduit quatre sessions de formation et publié plus d'une dizaine d'ouvrages et de rapports spécialisés.

Certains des thèmes et activités les plus notables dans le cadre de l'action du Bureau sont présentés ci-dessous.

Conférences régionales : accent sur l'autorégulation des médias

Le Bureau a continué de soutenir le journalisme régional en organisant les conférences sur les médias dans le Caucase du Sud et en Asie centrale qui ont eu lieu respectivement en octobre et en novembre. Des journalistes régionaux, des professionnels des médias et des représentants d'organisations non gouvernementales ainsi que des experts internationaux et régionaux se sont réunis pour discuter de la situation actuelle des médias dans leurs pays.

Cette année, les conférences étaient axées sur l'autorégulation des médias. Les participants ont évalué l'efficacité des divers mécanismes d'autorégulation – tels que codes d'éthique, conseils de la presse et médiateurs – et ont adopté des déclarations sur l'autorégulation des médias. Ils ont également examiné comment l'autorégulation pouvait renforcer le professionnalisme des journalistes et réduire le nombre de procès intentés contre les médias pour fautes professionnelles. Ces conférences n'auraient pas été possibles sans des contributions des gouvernements autrichien, allemand, irlandais, suédois et des États-Unis.

« L'autorégulation des médias est [...] une initiative de la société civile élaborée par des professionnels des médias. La meilleure façon pour les pouvoirs publics de contribuer au développement de l'autorégulation des médias consiste à garantir la liberté d'expression et le pluralisme tout en s'abstenant de réglementer le contenu des médias ».

– Déclaration de Douchanbé sur l'autorégulation des médias, Tadjikistan, les 1er et 2 novembre

Assistance juridique.

Le Bureau a continué de fournir une assistance juridique aux États participants de l'OSCE afin de mettre leur législation relative aux médias et à l'information en conformité avec leurs engagements à l'égard de l'OSCE.

Au Kazakhstan, le Bureau a examiné le projet de loi sur les médias et la *Loi sur l'édition*.

Le Bureau a procédé à un examen du projet de loi croate sur la confidentialité des données, qui a résulté en l'adoption d'une version améliorée de la loi conformément à certaines des recommandations formulées par le Bureau.

Celui-ci a également fait des observations sur le projet de loi biélorusse relatif à l'information et à sa numérisation et protection, observations que le Représentant a présentées au Président

de la Commission parlementaire des droits de l'homme, des relations ethniques et des médias au cours de sa visite en Biélorussie.

Le Bureau a soumis au Président du Parlement moldave une analyse du nouveau *Code audiovisuel* du pays et du *Règlement sur les licences de radiodiffusion*.

Enfin, en tant que co-organisateur d'un séminaire au Parlement européen à Bruxelles, le Bureau a été consulté dans le cadre de la rédaction de la *directive de l'Union européenne sur les services de médias audiovisuels*.

Visites de pays

Au cours d'une visite effectuée en Bosnie-Herzégovine en février, le Représentant a eu des entretiens avec le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine Christian Schwarz-Schilling, le Président du Conseil des Ministres Nikola Spiric, le Premier Ministre de la Republika Srpska Milorad Dodik et le Président de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska Igor Radojicic, ainsi qu'avec des membres de l'Agence de réglementation des communications, du Conseil de la presse, de l'Association des médias électroniques et de l'Association des journalistes. À la suite de cette visite, le Représentant a présenté un rapport intitulé *The State of Media Freedom in Bosnia and Herzegovina: The Public Service Broadcasting*.

Au cours d'une visite qu'il a effectué en Azerbaïdjan en avril, le Représentant a rencontré le Président Ilham Aliyev pour discuter de la liberté des médias dans le pays. Il a également rencontré le Président du Conseil national de la télévision et de la radio, Nushiravan Mahharamli, pour évoquer avec lui la suspension de la licence du radiotélédiffuseur privé ANS.

Au cours de sa visite au Kazakhstan pour participer au *Forum eurasien des médias*, où il a dénoncé la monopolisation des médias et la pénalisation du journalisme, le Représentant a rencontré Dariga Nazarbayeva, membre du Parlement Kazakh et chef du Congrès national de journalistes, pour s'entretenir d'un projet de loi sur les médias élaboré par des organisations de journalistes.

Publications

Le Bureau a rédigé plusieurs publications au cours de l'année :

Media as a Business présente les résultats des conférences régionales organisées par le Bureau en Asie centrale et dans le Caucase du Sud ;

Governing the Internet: Freedom and Regulation in the OSCE Region, qui a été publié en juillet, contient une présentation générale de la question de la gouvernance de l'Internet dans la région de l'OSCE et une compilation des rapports que certains États participants de l'OSCE ont consacré à ce sujet. Cette publication a été rendue possible grâce à des contributions de l'Allemagne et de la France ;

Freedom and Responsibility- Yearbook No. 8 décrit les activités menées par le Bureau au cours de l'année 2006.

Le Bureau a en outre élaboré six rapports spéciaux portant sur une vaste gamme de sujets et les a présentés au Conseil permanent. Les thèmes abordés étaient notamment les suivants :

accréditation des journalistes ; enregistrement des médias ; traitement réservé aux journalistes au cours des manifestations politiques ; accès à l'information dans l'espace de l'OSCE ; et soutien aux médias professionnels par des échanges entre pairs. Le rapport consacré à ce dernier sujet a été élaboré en réponse à une demande du Conseil ministériel tenu à Bruxelles en décembre 2006 concernant le « jumelage de médias ».

Violence à l'égard des journalistes

Les événements tragiques qui se sont produits tout au long de l'année 2007 dans la région de l'OSCE ont montré que la violence à l'égard des journalistes était un défi récurrent pour la liberté des médias dans le monde. Outre les nombreux incidents au cours desquels des professionnels des médias ont été victimes de menaces, d'harcèlement et de brutalités, les journalistes Alisher Saipov, Hrant Dink et Chauncey Bailey ont été assassinés respectivement au Kirghizistan, en Turquie et aux États-Unis.

Le Représentant a pris note avec satisfaction des efforts entrepris par la communauté internationale pour contrer cette tendance dangereuse. En décembre 2006, l'Organisation des Nations Unies a adopté sa résolution 1738 dans laquelle elle condamne les attaques perpétrées contre les journalistes dans des situations de conflit. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a rapidement suivi en adoptant la résolution 1535 intitulée *Menaces contre la vie et la liberté d'expression des journalistes*. Le Bureau a approuvé les deux documents.

Diffamation et calomnie

Le Bureau a continué de promouvoir la dépénalisation de la diffamation et son transfert complet aux juridictions civiles.

À ce jour, sept États participants de l'OSCE n'ont pas de sanctions pénales contre la diffamation et la calomnie : Bosnie-Herzégovine, Chypre, Estonie, États-Unis (au niveau fédéral), Géorgie, Moldavie et Ukraine. Plusieurs États participants ont aboli l'emprisonnement comme peine encourue pour diffamation. Cela n'a toutefois pas empêché que des journalistes continuent d'être poursuivis pour diffamation et calomnie dans un certain nombre d'États participants tout au long de l'année.

En 2007, le Bureau a soutenu les efforts visant à dépénaliser la diffamation en Albanie et a demandé au Gouvernement irlandais de supprimer les dispositions pénales qui subsistent dans son projet de loi sur la diffamation.

Internet

Le Bureau du Représentant a participé au *Forum sur la gouvernance de l'Internet* qui s'est déroulé sous la conduite de l'ONU à Rio de Janeiro, où il a tenu un atelier sur la *liberté d'expression en tant que problème de sécurité* qu'il a organisé avec le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le Bureau a également assisté à la conférence intitulée *Computers, Freedom and Privacy* à Montréal, où il a fait un exposé sur la réglementation du contenu de l'Internet en Europe.

En 2007, le Bureau est devenu l'un des membres fondateurs de la Coalition dynamique de l'ONU pour la liberté d'expression et la liberté des médias sur l'Internet. Ce projet de 2007 a été financé par l'Irlande et l'Allemagne.

Tolérance et non-discrimination

Le Bureau a continué de faire campagne contre l'interdiction faite aux médias, au nom de la tolérance dans les sociétés démocratiques, de couvrir des sujets sensibles. Le Représentant a évoqué cette question dans plusieurs discours, notamment à Moscou au *Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes*, à Bakou, dans le cadre de la réunion sur *le rôle des médias dans le renforcement de la tolérance et de la compréhension mutuelle* tenue par l'Organisation de la Conférence islamique, et à Varsovie, lors de la *Réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*.

Accès à l'information

La veille de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, le Représentant a annoncé la fin d'une étude sur l'accès des médias à l'information dans les États participants. Cette étude a porté sur les lois relatives à la liberté d'information, les règles régissant la classification de l'information, les lois punitives sur le non-respect du secret et la protection des sources confidentielles des journalistes. L'étude a montré que, si la plupart des gouvernements étaient devenus plus ouverts ces dernières années, bon nombre d'entre eux continuaient de donner une définition trop large aux secrets d'État, de sanctionner les journalistes pour avoir dévoilé des secrets et de ne pas offrir de protection adéquate aux sources anonymes. Cela rend des informations importantes inaccessibles au public. Les résultats de l'étude ont servi de base à la contribution du Bureau au processus de rédaction de la Convention européenne sur l'accès aux documents officiels, dont le Comité des droits de l'homme du Conseil de l'Europe débattait en fin d'année.

Projets en matière de formation

Les stages de formation visant à instaurer de meilleures relations entre l'État et les médias et à améliorer l'accès des journalistes à l'information détenue par les organes gouvernementaux sont devenus une caractéristique du Bureau. Cette année, il a tenu des stages de ce type en Biélorussie les 4 et 5 juin, en Ukraine le 12 septembre, en Arménie les 19 et 20 septembre et au Tadjikistan les 11 et 12 décembre. Ces activités avaient pour but d'accroître la confiance entre fonctionnaires et journalistes et de lutter contre les défis au journalisme professionnel tels que la corruption.

Le Bureau a en outre organisé, les 8 et 11 octobre, un séminaire de formation à l'intention des juges moldaves sur la législation relative à la diffamation et aux insultes. Les participants ont amélioré leurs connaissances des textes de lois moldaves en matière de diffamation et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Représentant :

M. Miklos Haraszti

Budget approuvé : 1 260 200 €

www.osce.org/fom

Secrétariat

Secrétariat

Le Secrétariat, sis à Vienne, aide la Présidence en exercice dans ses activités en offrant des compétences spécialisées, en fournissant des analyses, en rédigeant des projets de décisions, en faisant connaître la politique et les pratiques de l'OSCE et en maintenant les contacts avec les partenaires pour la coopération et d'autres organisations internationales. Il aide les États participants à appliquer leurs décisions et appuie le processus de dialogue politique et de négociation entre eux. Il apporte son soutien à toutes les autres structures de l'OSCE dans la mise en œuvre des mandats et des grandes orientations qui leur ont été donnés par les États participants, dans la bonne application du Système de gestion réglementaire commun et dans la coordination des programmes.

Le Secrétaire général tire son autorité des décisions collectives des États participants et agit sous la direction de la Présidence en exercice en l'appuyant dans toutes les activités menées pour atteindre les buts de l'OSCE. Il assure l'application des décisions de l'OSCE et fait fonction de chef de l'administration de l'Organisation, dont il dirige le Secrétariat. En 2007, il a continué à s'acquitter avec efficacité et efficience de son mandat ainsi que de toutes les autres tâches assignées par les États participants pour cette année-là.

Le Secrétariat se compose du Bureau du Secrétaire général, du Centre de prévention des conflits, du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, du Département de l'administration et des finances, du Département des ressources humaines et du Bureau du contrôle interne. En 2007, le Secrétariat a déménagé dans l'ancien Palais Palffy-Erdody récemment rénové au numéro 6 de la Wallnerstrasse, qui a été inauguré par le Roi Juan Carlos Ier d'Espagne et le Président autrichien Heinz Fischer.

Budget approuvé : 30 868 600 €

Bureau du Secrétaire général

Le Bureau du Secrétaire général est constitué par l'équipe de direction exécutive et par des unités programmatiques et opérationnelles, à savoir l'Unité pour les questions stratégiques de police, l'Unité d'action contre le terrorisme, le Bureau de la Représentante spéciale et Coordonnatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, la Section de la coopération extérieure, la Section pour la parité des sexes, la Section de la presse et de l'information, les Services juridiques et l'Unité de gestion de la sécurité.

Direction exécutive

La Direction exécutive a continué à apporter son appui au Secrétaire général pour la bonne exécution de son mandat. Elle a servi de point de contact pour la coordination interne au sein du Secrétariat. Elle a facilité la fourniture de services spécialisés et consultatifs au Secrétaire général, à la Présidence et aux États participants ; a aidé le Secrétaire général dans la fourniture d'orientations générales et de directives concrètes sur des questions de gestion ; lui a prêté son concours en matière de stratégie et pour des questions transdimensionnelles intéressant l'ensemble de l'Organisation, et notamment pour celles qui exigeaient une action cohérente et concertée de la part de plusieurs structures exécutives.

En 2007, la Direction exécutive, en étroite coordination avec d'autres parties du Secrétariat, a dirigé l'extension de la budgétisation par programme fondée sur la performance à l'ensemble de l'Organisation. Pour la première fois, l'Organisation a appliqué la budgétisation par programme à tous les fonds de l'OSCE en prévision de l'exercice budgétaire 2008. Autre première, le Secrétaire général a présenté l'Aperçu du programme et le projet de budget unifié au Conseil permanent. En mai, il a fait rapport au Conseil permanent sur les progrès accomplis dans une tâche assignée par le Conseil ministériel en 2006, à savoir la poursuite du renforcement de l'efficacité de l'OSCE et de ses structures exécutives. Plus tard dans l'année, il a fait rapport aux États participants sur un tableau d'effectifs révisé du Secrétariat de l'OSCE et sur les mandats de ce dernier.

Tout au long de l'année, la Direction exécutive a coordonné le travail quotidien entre le Secrétariat et la Présidence. Conjointement avec la Présidence espagnole, elle a institué et maintenu une coopération entre eux, avec une répartition des responsabilités et des voies de communications clairement définies. Elle a veillé à ce que la Présidence reçoive en temps utile des avis consultatifs, des informations de base, les projets de décision, les points de discussion et les autres formes de soutien dont elle pouvait avoir besoin. Elle a coordonné et compilé les contributions de toutes les structures exécutives de l'OSCE aux travaux de la Présidence sur les questions qui ont été au centre des préoccupations pendant l'année. Elle a également fourni une assistance préparatoire coordonnée à la future Présidence pour 2008.

En coordination étroite avec tous les services compétents du Secrétariat et les autres structures exécutives, la Direction exécutive a assuré la fourniture de l'appui voulu au Secrétaire général pour ses contributions aux travaux des organes décisionnels et informels de l'OSCE et ses consultations avec les États participants, et notamment pour ses rencontres bilatérales et ses visites dans des États participants, des partenaires pour la coopération et d'autres organisations internationales, et pour ses rapports réguliers ou spéciaux aux États participants. La Direction exécutive a préparé les rapports hebdomadaires coordonnés du

Secrétaire général au Conseil permanent, un rapport annuel au Conseil ministériel, des rapports annuels sur des questions thématiques, des contributions aux réunions et à d'autres conférences régulières ou spéciales de l'OSCE ainsi que d'autres rapports et contributions particuliers, notamment sur la criminalité organisée et sur l'*Alliance des civilisations* de l'Organisation des Nations Unies. En étroite coordination avec la Section de la presse et de l'information et avec la Section de la coopération extérieure, elle a soutenu les efforts concertés déployés par le Secrétaire général et la Présidence pour faire connaître les activités de l'OSCE et accroître la visibilité de l'Organisation.

Unité pour les questions stratégiques de police

L'Unité a mené cette année un certain nombre d'activités fructueuses, dont les plus marquantes ont porté sur des domaines allant du renforcement de la coopération pour s'attaquer à la criminalité organisée transfrontière dans l'espace de l'OSCE à des travaux sur la formation et la réforme de la police en Asie centrale et dans le Caucase du Sud.

Afin de répondre aux préoccupations des États participants devant l'extension continue du trafic illicite de drogues comme les opiacés en provenance d'Afghanistan, l'Unité et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont organisé, à l'échelle de l'espace de l'OSCE et au niveau régional, des conférences spécialisées consacrées à la nécessité de renforcer l'application des lois ainsi que la coopération judiciaire et le partage d'informations. Comme suite à une décision adoptée l'année précédente par le Conseil permanent, des praticiens d'États participants, des partenaires pour la coopération et des représentants d'organisations internationales se sont réunis lors d'une conférence de spécialistes des drogues tenue à Vienne en juin.

L'Unité a facilité et financé la formation de 10 policiers afghans aux problèmes de lutte contre les stupéfiants à l'Académie supérieure de police russe de Domodedovo, en complément de l'assistance internationale fournie actuellement à l'Afghanistan.

À titre de contribution à la lutte contre la criminalité organisée, l'Unité a géré un projet extrabudgétaire financé par la Belgique en vue d'aider à appliquer les décisions pertinentes du Conseil ministériel.

Un autre projet extrabudgétaire fructueux, financé par la Présidence espagnole, a renforcé la coopération entre la police, les procureurs et les juges dans les enquêtes sur la criminalité organisée transfrontière. Exécuté en Albanie et au Monténégro, ce projet a porté principalement sur l'interaction entre ces trois institutions dans les enquêtes sur la criminalité organisée, en particulier la traite des êtres humains.

L'Unité a en outre appuyé des opérations de terrain en privilégiant cette année celles qui sont basées en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. Elle a par exemple prêté son concours au Coordonnateur des projets en Ouzbékistan pour la mise au point d'un projet d'aide à l'Académie de police ouzbèke et a fourni des services d'experts au cours de sa mise en œuvre. Une autre activité marquante menée pendant l'année a consisté à mettre sur pied et à organiser en décembre une mission exploratoire au Tadjikistan dans le but d'aider les autorités nationales à déterminer les besoins en ce qui concerne la réforme de la police.

Une des principales activités de l'Unité a consisté à promouvoir les partenariats police-public à travers la police de proximité, qui repose sur les principes d'une police démocratique. Elle a organisé trois réunions régionales de spécialistes de la police dans ce domaine. Elle a entrepris de rédiger un document sur les bonnes pratiques dans le renforcement des partenariats police-public, dont il avait été question à la réunion. Ce document, qu'il est prévu de finaliser en février 2008, devrait offrir une base commune pour l'ensemble des activités de l'OSCE relatives à la sécurité communautaire.

En vue d'aider les opérations de terrain à dispenser une formation de base à la police, l'Unité a effectué des recherches et des analyses et rédigé un guide intitulé *Practices in Basic Police Training - Curricula Aspect*. Ce document, qui doit être finalisé en février 2008, est destiné à aider les services de police à rendre leurs modèles de formation de base de la police plus efficaces, plus professionnels et davantage axés sur le besoin de la société.

Le Système d'information policière en ligne est parvenu à maturité en 2007. En conséquence, le nombre des utilisateurs enregistrés a augmenté de plus de 4,5 fois, tandis que celui des experts en matière de police inscrits dans la base de données sur ces experts a triplé. L'Unité a en outre lancé un système convivial d'inscription en ligne aux réunions qui permet aux utilisateurs de s'inscrire de façon simple à ces dernières.

Unité d'action contre le terrorisme

L'Unité d'action contre le terrorisme, point de contact pour la coordination et les activités de l'OSCE en matière de lutte contre le terrorisme, a établi en 2007 plus de 20 documents conceptuels et de réflexion sur les nouvelles stratégies antiterroristes qui se dessinent comme suite à des demandes du Président en exercice, des États participants et du Secrétaire général. Nombre des idées qu'ils contiennent ont ensuite été concrétisées dans des initiatives de l'OSCE comme celles qui portent sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes ou le renforcement des partenariats public-privé pour combattre le terrorisme.

L'Unité a organisé, appuyé ou autrement facilité 16 activités de renforcement des capacités dans l'ensemble de l'OSCE et aux niveaux régional et national. Les plus importantes ont été notamment les suivantes :

- Une conférence politique sur les *partenariats public-privé dans la lutte antiterroriste* à Vienne, initiative conjointe de la Fédération de Russie et des États-Unis financée par l'Espagne et les États-Unis, à la suite de laquelle le Conseil ministériel s'est engagé à faire participer activement les milieux d'affaires et la société civile à la lutte contre le terrorisme.
- Un atelier tenu à Vienne pour l'ensemble de l'OSCE et deux ateliers régionaux sur le renforcement de la coopération juridique pour les questions pénales liées au terrorisme, dont l'un a été organisé à Antalya et financé par l'Espagne et l'autre à Helsinki et financé par la Finlande et l'Espagne en vue de faire mieux connaître le cadre juridique international et les instrument techniques pertinents pour une telle coopération.
- Un atelier tenu à Vienne pour l'ensemble de l'OSCE, un atelier régional organisé à Madrid et une manifestation nationale organisée à Tachkent sur la sécurité des

documents de voyage, qui ont été financés par l'Espagne et les États-Unis en vue d'accroître les compétences en ce qui concerne les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour les documents de voyage lisibles par machine et électroniques, leur traitement et leur délivrance ainsi que les bases de données de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ; un cours de formation intensif sur la détection des documents falsifiés organisé à Skopje en vue de rendre la police des frontières mieux à même de déceler et de contrôler les documents falsifiés ; ainsi qu'une mission d'évaluation/planification des besoins envoyée en Moldavie pour déterminer la possibilité d'établir une connexion en temps réel avec les bases de données d'Interpol lors des contrôles aux frontières.

- Un atelier organisé à Vienne pour l'ensemble de l'OSCE sur la lutte contre l'incitation au terrorisme sur l'Internet, qui a été financé par l'Espagne et l'Allemagne, en vue de poursuivre et d'étendre les travaux novateurs de l'OSCE sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes.
- Deux manifestations organisées à Astana et à Belgrade sur la sécurité des conteneurs/chaînes d'approvisionnement, qui se sont traduites par une application plus efficace du Cadre de normes de l'Organisation mondiale des douanes.

L'Unité a encore élargi la portée et amélioré le contenu du *Réseau contre le terrorisme*. Elle a également procédé à des consultations formelles et informelles avec d'autres structures de l'OSCE et de nombreux organismes internationaux importants, en particulier l'Organisation des Nations Unies, qui ont débouché sur plusieurs activités communes. Un important succès enregistré par l'Unité a résidé dans la deuxième table ronde de praticiens de la lutte contre le terrorisme venus de grandes organisations régionales et sous-régionales, qui s'est tenue à Vilnius.

www.osce.org/atu

Bureau de la Représentante spéciale et Coordonnatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains

La Représentante spéciale catalyse l'action contre la traite des êtres humains. En 2007, des progrès ont été accomplis grâce à des activités de sensibilisation, dans des réunions bilatérales avec des responsables gouvernementaux et d'autres dirigeants politiques, dans les médias et à travers des efforts concertés destinés à appuyer et à aider les États participants.

Domaines prioritaires en matière de traite des êtres humains :

- *Action aux fins de la mise en place de structures nationales de lutte contre la traite ;*
- *Promotion de politiques et de programmes fondés sur des données factuelles ;*
- *Intensification des efforts faits pour prévenir la traite des êtres humains ;*
- *Établissement de priorités dans l'action menée contre la traite des enfants ;*
- *Lutte contre toutes les formes de traite des êtres humains ;*
- *Promotion d'une assistance efficace et de l'accès à la justice pour l'ensemble des victimes.*

La Représentante spéciale s'est lancée dans un processus de consultations permanentes au sein des institutions de l'OSCE, avec les États participants et avec d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales en vue de définir les principales priorités pour l'année. Sous l'égide de l'Alliance contre la traite des personnes, le Bureau a organisé deux grandes conférences :

La sixième Conférence de l'Alliance, sur le thème *Mécanismes nationaux de suivi et de communication d'informations pour combattre la traite des êtres humains*, a été la toute première à analyser comment déterminer l'ampleur de la traite. Elle s'est penchée sur les tâches de collecte et d'analyse d'informations, le rôle joué par les mécanismes de communication d'informations et les difficultés rencontrées au niveau national. Cette manifestation, qui a eu lieu à Vienne le 21 mai, a fait connaître aux plus de 200 participants les pratiques suivies dans les quelques États participants qui ont institué de tels mécanismes.

La septième Conférence de l'Alliance, intitulée *Assistance aux victimes de la traite : nous pouvons faire mieux*, a réuni plus de 270 experts à Vienne les 10 et 11 septembre. Les participants ont préconisé d'investir davantage dans la recherche reposant sur des bases factuelles au sujet de la traite afin de permettre d'élaborer des politiques plus ciblées d'identification et d'assistance pour les victimes de la traite.

Afin de faire mieux connaître les activités de lutte contre la traite menées par l'OSCE, la Représentante spéciale et son bureau ont participé à plus de 40 conférences et manifestations publiques et accordé une attention particulière au travail avec les médias et sur l'Internet afin d'améliorer la couverture des activités de l'OSCE et d'appeler davantage l'attention sur la lutte contre la traite d'une manière précise et ambitieuse. Au sein de l'OSCE, la Représentante spéciale a participé aux travaux du nouveau Comité sur la dimension humaine du Conseil permanent et a rencontré directement de hauts responsables gouvernementaux.

« [Le Bureau de la Représentante spéciale] a déployé de gros efforts pour comprendre les problèmes liés à la traite des êtres humains et leurs causes sous-jacentes en recherchant comment y faire face comme il convient d'une manière coordonnée ».

– Roger Plant, Chef du Programme spécial d'action du BIT pour lutter contre le travail forcé

Promotion de la coopération régionale

La Représentante spéciale a lancé plusieurs initiatives destinées à promouvoir des solutions régionales au problème de la traite des êtres humains :

États baltes et nordiques. Au niveau régional, son attention s'est portée principalement sur les États baltes, qui ont acquis une solide expérience en matière de lutte contre la traite aux fins d'exploitation sexuelle et contre la traite des enfants. Elle a pris la parole lors d'un certain nombre de réunions balto-nordiques, et notamment à la Réunion annuelle de 2007 des points de contact du Conseil des États de la mer Baltique pour la lutte contre la traite des enfants tenue à Varsovie. Elle a évoqué la question nouvelle de la participation des médias et des milieux d'affaires aux activités de lutte contre la traite lors d'une conférence organisée en octobre à Vilnius conjointement par la République de Lituanie, l'OSCE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre de l'*Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains* de l'ONU. Cette conférence a porté sur la réduction de la

demande de main-d'œuvre et de services excessivement bon marché et exploré les considérations éthiques liées à la couverture de ce sujet par les médias.

Asie centrale. L'OSCE a organisé une table ronde à Bichkek en décembre en coopération avec les autorités kirghizes. Cette réunion a porté principalement sur l'application des conclusions et recommandations de la Conférence d'Astana de 2006 sur la lutte contre la traite, que l'OSCE a publiées en 2007 et communiquées aux parties prenantes régionales. Cette table ronde a stimulé la coopération avec les structures de lutte contre la traite de la région et ses organisations non gouvernementales.

Représentante spéciale :
Eva Biaudet

Section pour la parité des sexes

La Section pour la parité des sexes a aidé l'OSCE à intégrer une démarche visant à promouvoir l'égalité entre les sexes dans ses activités, politiques, programmes et projets conformément à ce qui est stipulé dans le Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

La Section a apporté un appui à l'ensemble des points de contact pour les questions relatives à la parité des sexes. Elle a organisé de fréquentes séances de coordination et fourni une assistance technique en ce qui concerne les moyens de mieux prendre en compte les contributions et les besoins particuliers aussi bien des femmes que des hommes lors de l'élaboration des activités de programme.

Une coopération étroite a été assurée avec l'Unité pour les questions stratégiques de police aux fins de l'organisation à Madrid d'un séminaire qui a favorisé une participation des femmes à la gestion de la police à tous les échelons. La Section a en outre apporté son appui au Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE dans les efforts qu'il déploie pour prendre en compte le lien existant entre les considérations relatives à la parité des sexes, les politiques en matière de migrations et la gestion de l'eau dans ses conférences.

La Section a aidé le Département des ressources humaines à mettre au point une série de sessions de formation sur la parité des sexes. Elle a en outre contribué à la séance de la *Réunion annuelle* de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui a été consacrée à la parité des sexes et a aussi fourni des données aux fins de l'établissement du rapport de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur l'égalité entre les sexes.

En mars, la Section a organisé à Vienne la Réunion annuelle des points de contact pour les questions relatives à la parité des sexes. Comme suite aux recommandations de la réunion, elle a établi une compilation des propositions de projets extrabudgétaires des opérations de terrain en faveur de la promotion des droits des femmes afin d'appeler l'attention sur les projets prévus pour lesquels un financement était nécessaire. Elle a aussi établi une compilation des projets des opérations de terrain relatifs à la promotion des droits des femmes dans les domaines prioritaires du *Plan d'action*.

Par ailleurs, la Section a organisé une séance de travail à l'intention des points de contact pour les questions relatives à la parité des sexes qui participaient à la *Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine* tenue à Varsovie. Cette initiative visait à appeler l'attention sur les aspects de la parité des sexes qui touchent à la sécurité. Cette année, la Section a visité les opérations de terrain en Ukraine, en Ouzbékistan, à Skopje, en Albanie et à Achgabat en les aidant dans les efforts qu'elles déploient pour satisfaire aux dispositions du *Plan d'action*. Elle a également contribué aux réunions régionales des chefs des opérations de terrain d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est.

En juillet, la Section a évalué les progrès accomplis en ce qui concerne le *Plan d'action*. Son rapport, que le Secrétaire général a présenté au Conseil permanent, a fait ressortir à quel point le nombre de femmes ayant accédé à des postes de responsabilité était faible à l'OSCE. Afin de remédier à cela, la Section a coopéré avec le Département des ressources humaines en vue d'élargir et d'intensifier la diffusion des avis de vacance pour des postes de responsabilité afin que les informations touchent un maximum de femmes cadres hautement qualifiées.

[graph]

Management = Direction

% men = Pourcentage d'hommes

% women = Pourcentage de femmes

1er Déc.2004

1er Déc.2005

1er Déc.2006

[graph]

La Section a aidé à la fois à proposer des améliorations en matière de congés de maternité et de paternité et à élaborer un système d'horaires flexibles au Secrétariat.

Elle a établi et distribué à l'ensemble du personnel de l'OSCE un *Guide sur la politique de l'OSCE contre le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et la discrimination* en anglais et en russe. Elle a en outre actualisé les indicateurs sur l'égalité entre les sexes dans l'annexe au principal outil d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes intitulé *Filling the GAPS*.

Section de la presse et de l'information

En février, le Secrétaire général a approuvé la stratégie de communication de la Section, la première en son genre pour l'Organisation. Eu égard à la structure décentralisée de l'OSCE, cette stratégie intéresse principalement le Secrétariat, mais d'autres parties de l'Organisation en ont adopté des éléments. Cette stratégie comporte un Plan d'action pour 2007 en 10 points qui couvre tous les aspects du travail avec les médias, le public et les milieux universitaires.

La Section a mis en œuvre certains aspects essentiels du *Plan d'action*. Elle a :

- lancé un nouveau bulletin électronique destiné aux journalistes, qui est appelé *OSCE Highlights* ;

- publié des fiches d'information nouvelle formule dans les six langues officielles, un *Manuel de l'OSCE* remanié et un *Rapport annuel* dans une présentation nouvelle ;
- produit un exposé interactif sur disque compact et en ligne expliquant l'OSCE en termes simples dans les six langues officielles. *The OSCE at work* est un projet extrabudgétaire financé par l'Autriche, la France, l'Italie et l'Espagne ;
- introduit des services multimédias sur le site Web de l'OSCE, et notamment une base de données constituée entièrement au moyen des ressources existantes. Plus de 60 clips vidéo et audio consacrés au Conseil ministériel et à des sujets comme le recyclage du *mélange* sont déjà disponibles ;
- ajouté plus de 2 100 documents, 1 600 photos et 70 reportages ainsi que des centaines de pages nouvelles sur le site Web, et notamment 24 sites de conférence;
- publié quatre numéros du *Magazine de l'OSCE*, dont elle a élargi la diffusion en vue de renforcer son rôle comme outil de relations publiques ;
- coordonné des douzaines d'entretiens, d'articles et de textes d'opinion avec le Président en exercice, le Secrétaire général et d'autres ;
- effectué des exposés sur l'OSCE à l'intention de plus de 60 groupes de visiteurs représentant au total près de 1 700 personnes de 21 pays.

La Section a lancé un projet extrabudgétaire financé en partie par les États-Unis en vue de l'établissement d'une version multilingue du site Web. Il s'agit là d'un élément crucial des efforts déployés pour accroître la visibilité de l'OSCE en la faisant mieux connaître dans d'autres langues, et notamment le russe, deuxième langue parlée le plus couramment à l'OSCE.

La Section a en outre planifié et lancé un autre projet extrabudgétaire relatif à une réunion de simulation destinée à des jeunes âgés de 16 à 20 ans. Cette conférence simulée de l'OSCE, qu'il est prévu de tenir pour la première fois durant l'été 2008, offrira à des élèves la possibilité de se familiariser avec la diplomatie et les relations internationales – ainsi que le rôle de l'OSCE – par l'action et l'étude.

Services juridiques

Conformément au mandat assigné par le Conseil ministériel, les discussions relatives au projet de convention sur la personnalité juridique et les privilèges et immunités se sont poursuivies. Les Services juridiques ont fourni un appui au groupe de travail, qui s'est penché sur les incidences de l'absence de statut juridique international et de privilèges et immunités uniformes pour l'OSCE. Faute d'une convention réglant ces questions, les problèmes liés à l'absence de statut et de protection juridiques pour l'Organisation et son personnel ont continué à entraver la bonne exécution des activités de l'OSCE, en particulier des grands projets sur le terrain. À la suite de négociations approfondies au sein du groupe de travail d'experts juridiques, un projet de texte de convention a été communiqué à la Présidence.

Les services juridiques ont également pris part aux négociations sur les accords de financement et d'utilisation qui étaient nécessaires pour que le Secrétariat déménage dans les nouveaux locaux de la Wallnerstrasse. Ils ont continué à donner des avis aux divers acteurs de l'OSCE, notamment en ce qui concerne la rédaction, la révision et l'interprétation de documents et d'accords de l'OSCE, en particulier du Règlement financier et du Règlement du personnel. Ils ont en outre joué un rôle déterminant dans le règlement de différends.

Centre de prévention des conflits

Le Centre de prévention des conflits coordonne les activités des opérations de terrain de l'OSCE et les aide à s'acquitter de leur mandat. Il sert aussi de point de contact du Secrétariat pour le renforcement du rôle de l'OSCE dans la dimension politico-militaire, l'accent étant mis en particulier sur des domaines tels que l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit.

Service d'appui à la politique générale

La **Cellule Europe du Sud-Est** a aidé la Présidence à guider l'Organisation dans son engagement au Kosovo. Elle a assuré une coordination étroite avec les organisations partenaires et les a tenues informées des programmes de l'Organisation.

La Cellule a continué à faciliter les deux processus régionaux de coopération : le *processus dit de Palic* relatif à la coopération judiciaire interétatique dans les procès pour crimes de guerre et le *processus de Sarajevo* relatif aux retours des réfugiés au niveau régional en apportant une assistance spécialisée pour la préparation des futures conférences de haut niveau et la facilitation du dialogue entre les États participants intéressés, et notamment en fournissant des informations et des orientations aux opérations de terrain concernées.

La **Cellule Europe orientale** a soutenu les efforts déployés par l'OSCE pour relancer les négociations relatives à un règlement pacifique de la question de Transnistrie, qui avaient été interrompues au printemps. Elle a en outre aidé les opérations de terrain en Ukraine et à Minsk à répondre à la demande de projets émanant des autorités des États hôtes.

La **Cellule Caucase** a aidé les opérations de terrain dans leurs activités liées au règlement de conflits en cours, en particulier du conflit géorgio-ossète et du conflit dont est chargée la Conférence de Minsk de l'OSCE ou le conflit du Haut-Karabakh. Elle a contribué à la préparation, à l'exécution et au suivi de visites de haut niveau effectuées par la Présidence en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. Dans ce dernier pays, elle a fourni un appui pour la mise en œuvre du *Programme de relèvement économique* de grande ampleur dans la zone du conflit géorgio-ossète et les régions adjacentes. Elle a en outre été étroitement associée aux suites données à l'incident du missile survenu le 6 août en Géorgie.

La **Cellule Asie centrale** a, conjointement avec le Centre de Douchanbé et le Gouvernement tadjik, mis sur pied une Équipe spéciale en vue d'intensifier la coordination des activités de l'Organisation dans le pays hôte. Une réunion organisée en mars à Douchanbé – la troisième que tenait l'Équipe spéciale – a permis d'améliorer les relations de travail entre le pays hôte et l'opération de terrain. La Cellule a également aidé la présence de terrain au Kazakhstan à déménager ses services d'Astana à Almaty et a fourni une assistance à la Présidence et au

pays hôte dans leurs négociations sur un nouveau mandat pour le Centre. La Cellule a en outre aidé à former des fonctionnaires kazakhs aux questions dont s'occupe l'OSCE en prévision de la Présidence qu'assumera le Kazakhstan en 2010. Elle a fourni un appui à un groupe d'ambassadeurs de l'OSCE qui s'est rendu au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan ainsi qu'à la Mission de l'OSCE chargée de l'évaluation des frontières au Kirghizistan.

Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation

L'Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation a dirigé la mise en œuvre, dans l'ensemble de l'Organisation, de la budgétisation par programme fondée sur la performance, qui met davantage l'accent sur la planification, la communication et l'évaluation des résultats escomptés. Depuis 2006, année où cette approche a été conçue, l'Unité a aidé toutes les opérations de terrain à l'appliquer à leurs programmes pour 2008. Elle a établi un *Guide d'orientation* et dispensé, lors de missions, une formation à divers outils de travail.

L'Unité a continué à développer et à affiner les outils et modèles existants destinés à être utilisés par le personnel gérant les projets sur le terrain. Elle lui a également apporté un soutien quotidien pour tous les aspects du cycle des projets en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des projets de l'OSCE.

Enfin, l'Unité a coordonné l'évaluation des 137 projets extrabudgétaires d'un montant supérieur à 37,5 millions d'euros prévus par les opérations de terrain de l'Organisation.

Projets relatif à la parité des sexes

L'Unité a dispensé un cours de formation d'instructeurs sur les projets relatifs à la prise en compte des questions de parité des sexes du 4 au 10 février à l'intention du personnel des missions de terrain. Elle a assuré une session de formation analogue portant en particulier sur les activités politico-militaires lors de la Réunion annuelle des points de contact de l'Organisation pour les questions relatives à la parité des sexes les 27 et 28 mars. Elle s'efforce de faire en sorte que les engagements de l'OSCE en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes soient incorporés dans la documentation didactique concernant la gestion des projets et la budgétisation par programme fondée sur la performance.

Service des opérations

Planification et analyse opérationnelles. En tant que principal point de coordination de la planification et de l'analyse opérationnelles au sein du Secrétariat, le Service a, en 2007, aidé à planifier la fermeture du Bureau du Représentant de l'Organisation auprès de la Commission estonienne sur les militaires à la retraite, le futur engagement de l'Organisation au Kosovo et la restructuration de la présence de terrain en Croatie. Elle a organisé des réunions appropriées des équipes de travail, des visites d'évaluation des besoins et des activités de suivi et y a participé.

En ce qui concerne l'analyse opérationnelle, le Service s'est attaché surtout à définir une approche systématique en ce qui concerne les enseignements tirés et à établir des rapports utiles sur les meilleures pratiques. Il a en particulier mis au point et introduit un système structuré de rapports de fin de mission pour les hauts responsables des opérations de terrain qui quittent leurs fonctions. En coopération avec le Département des affaires politiques de

l'ONU et le Centre de politique de sécurité de Genève, il a organisé des consultations de haut niveau en vue de tirer les principaux enseignements des expériences de médiation et de résolution des conflits dans l'espace de l'Organisation.

Comme les années précédentes, le Service a prêté son concours à la Présidence pour l'organisation de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. En réponse à une demande des États participants, il a établi un aperçu général des procédures et mécanismes existants de l'OSCE en matière d'alerte précoce, de prévention des conflits et de gestion des crises. Un appui a en outre été fourni au nouveau Comité de sécurité du Conseil permanent.

Liaison opérationnelle 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Grâce à sa salle de situation/communication, le Service a mis en permanence une liaison opérationnelle et un point de contact à la disposition de la Troïka, des délégations, du Secrétaire général, des institutions et des opérations de terrain, notamment en dehors des heures de travail. Le Service a suivi constamment l'évolution de la situation dans l'espace de l'OSCE en fournissant des rapports en temps réel, notamment sur les situations de crise qui se faisaient jour. Il a produit des notes quotidiennes, des notes d'information spéciales, des synthèses régionales bihebdomadaires et des calendriers des réunions à venir. Il a en outre fourni une assistance opérationnelle en cas d'urgence sur le terrain, notamment lors d'incidents de sécurité et d'évacuations sanitaires.

Sécurité et gestion des frontières. En 2007, par l'intermédiaire de son équipe de spécialistes des frontières, le Service des opérations a été chargé de veiller à ce que le Réseau de points de contact nationaux de l'OSCE pour la sécurité et la gestion des frontières continue de bien fonctionner. Le Service a établi et distribué au Réseau des bulletins réguliers faisant le point des manifestations importantes et des plans pour les activités futures. Il a en outre organisé la première réunion du Réseau à Vienne en novembre, immédiatement après une réunion de coordination avec les représentants des opérations de terrain.

À la suite de la visite d'évaluation effectuée au Tadjikistan l'année précédente, le Service s'est employé avec le Centre de Douchanbé et les autorités tadjikes à élaborer des projets destinés à renforcer les frontières du Tadjikistan. Une évaluation approfondie des frontières au Kirghizistan a également été effectuée. Un appui a en outre été fourni pour des questions de frontières lors de diverses manifestations organisées par l'Unité d'action contre le terrorisme et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Enfin, le Service a continué à collaborer avec les partenaires internationaux dans le cadre du *Processus d'Ohrid de gestion des frontières*.

Section d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité

La Section a prêté son concours au Forum pour la coopération en matière de sécurité en ce qui concerne le suivi de l'application des mesures de confiance et de sécurité convenues dans le *Document de Vienne 1999* et d'autres engagements dans la sphère politico-militaire. Elle a présenté un rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du *Document de Vienne 1999* et d'autres mesures à la *Réunion annuelle d'évaluation de l'application*. Elle a en outre présidé une réunion des chefs des unités de vérification, organisée pour la première fois durant la *Réunion d'évaluation*, qui a offert l'occasion aux participants de faire part de réflexions pratiques et d'enseignements tirés à propos de l'application des mesures de confiance et de sécurité.

En réponse à une demande du Kirghizistan, la Section a organisé un cours de formation à Bichkek du 4 au 7 septembre sur la préparation des données nationales pour les échanges d'informations dans le cadre du Forum et sur l'utilisation du Réseau de communications de l'Organisation.

La Section a produit un recueil des suggestions formulées lors d'une Réunion spéciale du Forum visant à définir des mesures concrètes pour prévenir le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne tenue le 21 mars en application d'une décision du Conseil ministériel de 2006.

La Section a par ailleurs fourni une aide aux États participants pour la préparation, la conduite et le suivi de la Réunion spéciale du Groupe de travail A du Forum chargée d'évaluer l'application du *Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité*. Conjointement avec la Suisse et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, la Section a organisé un séminaire sur le *contrôle démocratique des forces armées* à l'intention de parlementaires et de responsables gouvernementaux du Monténégro les 27 et 28 septembre à Podgorica. Elle a aussi apporté une contribution aux ateliers nationaux organisés par la Mission en Bosnie-Herzégovine sur le *Code de conduite*.

La Section a aidé à mené à bonne fin deux projets sur le terrain qui portaient sur l'élimination du composant de propergol toxique appelé *mélange* en Arménie et sur le nettoyage du site d'entreposage de munitions de Novobohdanivka, en Ukraine, après son explosion.

En mai, la Section a participé à des visites d'évaluation en Géorgie et en Moldavie en vue de planifier les activités de projets sur les armes légères et de petit calibre et les munitions conventionnelles et d'aider les opérations de terrain dans ces pays. Conformément au plan de projet convenu avec la Moldavie, la Section et la Mission en Géorgie ont organisé et conduit un atelier sur le mécanisme d'assistance de l'OSCE pour l'amélioration de la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre ainsi que de munitions conventionnelles et la destruction des excédents.

Sur la base du mémorandum d'accord signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement au sujet de la coopération technique pour l'exécution des projets, la Section a aidé à lancer un projet conjoint sur le *renforcement des capacités en matière de gestion et de sécurité des stocks d'ALPC* en Biélorussie et un *programme de démilitarisation* au Monténégro. Elle a en outre mis au point et négocié un mémorandum d'accord pour des projets d'élimination de *mélange* en Ukraine.

La Section a établi les rapports d'étape du Président du Forum sur les armes légères, les armes de petit calibre et les munitions conventionnelles à la Réunion du Conseil ministériel de 2007 tenue à Madrid, où elle a organisé une manifestation à l'intention de la presse et une exposition de photos. Des brochures d'information actualisées et un documentaire sur les activités de projet ont également été établis et distribués aux participants.

Gestion du Réseau de communications de l'OSCE

Le Centre a continué à gérer le Réseau de communications de l'OSCE. Ce réseau facilite l'échange d'informations importantes en vue d'accroître encore l'ouverture et la transparence dans les affaires militaires. La Section a fourni une assistance au Monténégro et au Kirghizistan en vue de faciliter leur accès au Réseau. Grâce à l'appui apporté par la Section, le Réseau de communications a été adapté en juillet aux besoins de l'Accord de paix de Dayton. Il a permis d'échanger environ 250 000 messages entre les États participants sur les mesures de confiance et de sécurité, le Traité FCE et le Traité sur le régime « Ciel ouvert ». La Section préside le Groupe des communications de l'OSCE, qui assure un contrôle précieux par et pour les délégations.

Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

L'aspect environnemental de la sécurité a figuré parmi les principales priorités de la Présidence espagnole en 2007, comme en témoigne le choix du thème de la quinzième Réunion du Forum, à savoir « Principaux défis à relever pour assurer la sécurité environnementale et un développement durable dans l'espace de l'OSCE : dégradation des terres, contamination des sols et gestion de l'eau ». L'accent mis sur les préoccupations environnementales a également conduit à l'adoption de deux documents lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Madrid en novembre : la Déclaration sur l'environnement et la sécurité et la décision sur la gestion de l'eau. La Réunion du Conseil ministériel et celle du Forum économique et environnemental tenue à Prague auparavant ont constitué les premières réunions de l'Organisation sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone. En novembre, les États participants ont en outre adopté la décision du Conseil permanent sur l'élaboration d'une politique environnementale interne pour le fonctionnement des structures exécutives de l'OSCE, résultat important pour atténuer l'impact environnemental et les coûts à long terme de l'OSCE.

Parmi les autres réunions de sensibilisation organisées par le Bureau dans la sphère environnementale ont figuré le *Cours intensif sur la diplomatie environnementale* mis sur pied en coopération avec l'Université de Genève à l'intention des délégués du Comité économique et environnemental, un voyage d'étude pour les délégations de l'OSCE au Centre européen des énergies renouvelables de Guessing en Autriche, une projection du documentaire de l'ancien Vice-Président des États-Unis Al Gore intitulé *Une vérité qui dérange* à Vienne ainsi qu'un concours de photographie de l'OSCE sur le thème *Terre et eau, protégeons notre environnement fragile*, pour lequel plus de 1000 photos ont été reçues.

Le Bureau a poursuivi et élargi sa participation à l'Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC). Cette initiative, mise en œuvre en étroite coopération avec d'autres partenaires internationaux, comporte un portefeuille de plus de 50 projets pour un budget total de 11,3 millions de dollars. Conformément à son objectif consistant à mettre en évidence l'impact des questions environnementales sur la sécurité, les partenaires de l'ENVSEC ont entrepris pendant l'année de nouvelles activités d'évaluation avec des partenaires nationaux en Europe orientale ainsi que dans les régions de l'Amou-Daria et de l'est de la Caspienne.

Dans le prolongement de la *quinzième Réunion du Forum économique et environnemental*, le Bureau a facilité un atelier de transfert de technologie en faveur du secteur de l'eau en Asie centrale, tenu à Tachkent, qui a réuni des représentants du secteur privé, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales de la région en vue de promouvoir les liens entre l'investissement privé, la bonne gouvernance et le développement durable. En coopération avec le Secrétariat de la *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*, le Bureau a aussi organisé un atelier en vue de la création de centres régionaux de gestion des sécheresses à l'intention des pays d'Asie centrale.

En 2007, le Bureau a continué à collaborer très étroitement avec les partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération, en particulier dans le domaine de la gestion des migrations. En étroite coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du Travail, il a publié la version méditerranéenne du *Manuel sur l'élaboration de politiques efficace concernant les migrations de main-d'œuvre*. Ce manuel a été présenté officiellement lors d'un atelier régional tenu à Rabat en décembre.

Afin de favoriser la coopération régionale en Asie centrale et d'aider au développement économique rural, le Bureau a collaboré avec les opérations de terrain en vue de lancer un projet de développement du tourisme communautaire en Asie centrale. Cette initiative vise à renforcer les réseaux et la coopération entre les voyagistes et les communautés frontalières ainsi qu'à créer une association régionale dotée d'un site Web pour mieux faire connaître la région sur le marché international.

En 2007, le Bureau a poursuivi les activités qu'il mène dans le domaine des transports en se conformant aux recommandations de la *quatorzième Réunion du Forum économique* et à la *Décision ministérielle de Bruxelles concernant le dialogue futur sur le transport au sein de l'OSCE*. Ses activités ont porté sur la facilitation du passage des frontières, la promotion de la bonne gouvernance dans les douanes et les difficultés particulières des pays sans littoral. Dans ce contexte, l'OSCE a organisé une conférence sur les perspectives du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'en 2015, qui s'est tenue à Douchanbé en octobre.

Conjointement avec la future Présidence finlandaise, le Bureau a lancé le processus de préparation de la *seizième Réunion du Forum économique et environnemental*. Une première conférence préparatoire intitulée *Coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures dans l'espace de l'OSCE : accroissement de la sécurité et protection de l'environnement* a eu lieu à Helsinki en septembre.

Le Bureau a intensifié son action dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et dans celui de la corruption en menant de nombreuses activités nationales et régionales en Asie centrale, dans le Caucase du Sud, en Europe orientale et en Europe du Sud-Est. Parmi les activités régionales menées en étroite coopération avec les opérations de terrain de l'OSCE, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et d'autres partenaires a figuré une conférence régionale organisée en Europe du Sud-Est sur les meilleures pratiques et initiatives pour lutter contre la corruption dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cette conférence a réuni des participants venus d'Albanie, de Bulgarie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la République de Moldavie, de la Roumanie, de la Serbie et de la Mission de l'ONU au Kosovo à Tirana en avril. Le Bureau a aussi organisé une conférence régionale

sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à l'intention des pays d'Europe du Sud-Est. Cette réunion, qui s'est tenue au Monténégro en septembre, a suscité un intérêt énorme dans toute la région. Les deux conférences en question visaient à fournir aux décideurs régionaux des informations sur les principales normes internationales, le rôle des organisations internationales dans la lutte contre ces menaces ainsi que la promotion de la coopération régionale et d'une meilleure coordination entre des organismes nationaux comme les services financiers, les services de répression et le parquet.

Département de l'administration et des finances

Le Département de l'administration et des finances fournit des services et un appui aux États participants de l'OSCE, au Secrétariat, aux institutions et aux opérations de terrain en matière financière et administrative.

En 2007, le Département a compilé les informations et les procédures qui ont résulté de la mise en œuvre du système intégré de gestion des ressources de l'OSCE, examiné et actualisé les instructions financières/administratives pertinentes et fourni un appui étendu et dispensé une formation spécialisée aux unités de la gestion des fonds sur le terrain.

Réalisations marquantes :

- a prêté son concours à la Présidence et aux États participants de l'OSCE, au Groupe consultatif commun et à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » pour la conduite de réunions et de conférences ;
- a coorganisé en dehors de Vienne des réunions telles que la *Réunion du Forum économique et environnemental* à Prague, la *Conférence de haut niveau sur la lutte contre la discrimination* à Bucarest et la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid ;
- a élaboré un nouveau programme relatif aux contrôles, aux systèmes et à l'appui financiers en vue de mieux coordonner les systèmes, l'appui en matière de procédures et la formation offerts par le Département aux unités de la gestion des fonds sur le terrain et de mettre en place un cadre cohérent de contrôles internes intégrés dans l'ensemble de l'Organisation ;
- a reçu des commissaires aux comptes extérieurs une opinion non assortie de réserves (positive) sur les états financiers pour 2006 ;
- a respecté en temps voulu les prescriptions légales relatives à la présentation de rapports, y compris les documents du cycle budgétaire, aux États participants ;
- a fourni un appui pour l'introduction dans l'ensemble de l'OSCE de la budgétisation par programme fondée sur la performance, approche destinée à améliorer la programmation et la budgétisation en les axant sur les résultats et non pas simplement sur les ressources nécessaires et les activités menées ;

- a mis en œuvre un nouveau contrat cadre avec Carlson Wagonlit en assurant ainsi une approche coordonnée de la gestion des voyages à l'échelle de l'OSCE, en tirant mieux parti du pouvoir d'achat de l'Organisation et en permettant de disposer de statistiques fiables sur les voyages ;
- a conclu un accord avec le pays hôte et a assuré un déménagement ordonné dans les nouveaux locaux du Secrétariat à la Wallnerstrasse ;
- a intégré et amélioré encore les rapports en ligne mis à la disposition des États participants, des responsables de programme et du personnel d'appui dans l'ensemble de l'OSCE par le biais des tableaux de bord et du site Web des délégués.

Nouveau locaux de la Wallnerstrasse

En décembre, le Secrétariat de l'OSCE et le Représentant pour la liberté des médias ont déménagé dans de nouveaux locaux au numéro 6 de la Wallnerstrasse – bâtiment historique situé au cœur de Vienne qui a été mis à disposition par le Gouvernement autrichien. Le nouveau bâtiment associe élégance discrète, continuité historique et flexibilité moderne en donnant à l'OSCE un visage public plus attrayant et en regroupant les bureaux sis à Vienne dans un bâtiment représentatif.

Bureau de Prague

Siège initial du Secrétariat de la CSCE, le Bureau de Prague a hérité des collections historiques de la CSCE et a conservé depuis les archives papier de l'OSCE. Le programme de *chercheurs résidents*, lancé par le Bureau de Prague en 1998, a bénéficié à plus de 150 chercheurs résidents de longue et de courte durée issus des milieux universitaires et professionnels de 38 pays de l'espace de l'OSCE, y compris les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération.

Le Bureau a travaillé main dans la main avec les collègues des services de conférence et de la gestion de l'information à la numérisation de documents de conférence historiques. Il a diffusé le *Magazine de l'OSCE* et d'autres publications importantes telles que le *Rapport annuel* auprès de 3 500 abonnés et de 70 librairies dépositaires de l'OSCE dans le monde entier.

Département des ressources humaines

Le Département des ressources humaines a continué en 2007 à faire porter l'essentiel de ses efforts sur l'instauration de conditions de travail équitables pour toutes les catégories de personnel de l'Organisation dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE et sur leur amélioration.

Le Département a apporté son soutien aux 3 524 membres du personnel et des missions dans les 19 opérations de terrain, dans les institutions et au Secrétariat. Ses activités ont porté sur un large éventail de questions, dont les suivantes : poursuite des efforts faits pour aligner les barèmes des traitements du personnel local sur les barèmes correspondants de l'ONU ; activités de formation intensive à la budgétisation par programme fondée sur la performance pour l'ensemble des fonds de l'OSCE ; et coordination des médiateurs de l'OSCE, qui

assurent une médiation informelle structurée en cas de conflit interpersonnel. Une des fonctions centrales du Département en 2007 a consisté à assurer une application cohérente du Statut, du Règlement et des instructions pour le personnel ainsi que leur actualisation.

[graph]

2007 OSCE Post Table = Tableau d'effectifs de l'OSCE pour 2007

International Contracted = International Sous contrat

International Seconded = International Détachés

Local Professional = Local Administrateurs

Local General Services = Local Agents des services généraux

[graph]

Réalisations marquantes en 2007 :

- renforcement de la coordination entre les responsables des ressources humaines à l'OSCE grâce à la table ronde sur les ressources humaines tenue en mars ;
- négociation d'une couverture améliorée du personnel et des membres des missions dans le cadre des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-vie ainsi que d'assurance-invalidité en cas d'accident ;
- réévaluation du statut des opérations de terrain en ce qui concerne les conditions d'admission des familles des membres des missions et l'introduction d'une période de détachement d'un an ;
- mesures prises, conformément à ce qu'avaient préconisé les États participants, en vue d'une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et instauration d'un milieu de travail respectueux de la famille grâce à l'élaboration de formules d'organisation du travail plus souples, qui seront introduites en 2008 ;
- adoption d'un ensemble d'amendements destiné à rationaliser le Statut et le Règlement du personnel ainsi que l'instruction pour le personnel relative au classement ;
- travaux menés en vue d'instituer des barèmes des traitements équitables et cohérents en faveur des membres locaux des missions ;
- consultations avec les pays hôtes au sujet de la possibilité d'exempter les traitements du personnel local de l'OSCE de l'impôt sur le revenu ;
- achèvement de la phase pilote du programme des administrateurs auxiliaires et lancement du deuxième cycle ;
- accroissement des activités de formation de 20 % par rapport à l'année précédente ;
- formation de 1 300 participants dans le cadre 130 activités de formation en vue de répondre aux besoins du personnel en matière administrative et opérationnelle ;

- facilitation de l'introduction de la budgétisation par programme fondée sur la performance dans l'ensemble de l'Organisation en menant plus de 30 activités de formation à l'intention de quelque 350 membres du personnel ;
- réception de 7 932 candidatures en réponse à 114 avis de vacance pour des postes contractuels ;
- réunion de 78 jurys d'entretien au Secrétariat et interview de 365 candidats, compte dûment tenu du principe de l'équilibre géographique et entre les sexes au sein des jurys et entre les candidats ;
- examen de 1 797 candidatures proposées pour des postes pourvues par détachement, ce qui a débouché sur l'affectation de 162 membres du personnel/des missions ;
- focalisation sur le recrutement et la nomination de candidates qualifiées, en particulier pour les postes de responsabilité auxquels elles sont sous-représentées, afin d'améliorer l'équilibre entre les sexes au sein de l'Organisation.

Bureau du contrôle interne

Le Bureau du contrôle interne a renforcé cette année ses activités de contrôle en privilégiant davantage les vérifications sur le terrain. Si son plan de travail annuel a été axé en 2007 sur la vérification de l'adéquation des contrôles et du respect des règlements, il a fait porter de plus en plus ses travaux sur l'examen des domaines programmatiques.

Le Bureau a publié 20 rapports contenant plus de 230 recommandations à l'intention du Secrétariat et des opérations de terrain pendant l'année. Il a procédé à des vérifications des contributions extrabudgétaires dans un certain nombre d'opérations de terrain, de bureaux et d'institutions. Parmi les autres domaines dans lesquels il a effectué des vérifications figurent la gestion des ressources financières et humaines, les achats, la gestion des opérations et la gouvernance en matière de technologie de l'information.

Les vérifications sur le terrain ont montré que des problèmes se posaient à propos des achats ; en certains endroits, il était difficile de faire véritablement appel à la concurrence pour certains types de biens ou de services. Les problèmes concrets qui ont été relevés étaient notamment les suivants : faible taux de réponse aux appels d'offres et aux demandes de soumissions, faiblesses dans l'évaluation des offres, soumissions multiples présentées par des parties apparentées et achats sans appel à la concurrence ou auprès d'une seule source. Le Bureau a en outre recensé un certain nombre de domaines dans lesquels il conviendrait d'améliorer les contrôles sur les relations avec les partenaires d'exécution. Un cadre réglementaire amélioré est nécessaire en vue de donner des directives claires dans des domaines comme le choix des partenaires d'exécution, l'élaboration des budgets et l'approbation des comptes et des rapports financiers.

Un certain nombre d'autres activités liées au contrôle, par exemple des enquêtes, ont été menées en 2007. Le Bureau a contrôlé l'application des recommandations faites les années précédentes par les vérificateurs afin de s'assurer que la direction y a avait donné suite comme il convient. Plus de 90 % des recommandations formulées au cours des deux années

précédentes ont été acceptées et plus de 80 % ont été appliquées. La direction progressait bien dans la mise en œuvre des recommandations restantes.

À la suite des recommandations faites dans l'analyse du *Cadre éthique* de l'OSCE à laquelle il avait procédé en 2006, le Bureau a pris la direction de deux grandes initiatives. En février, il a publié la *Politique de prévention et de détection des fraudes* y compris des *Principes directeurs pour la sensibilisation aux problèmes de fraude* en tant qu'*Instruction financière et administrative No 14*. La politique rappelle à tous les agents de l'OSCE qu'ils sont tenus de signaler les fraudes réelles ou supposées et souligne qu'il incombe à la direction d'instaurer et de maintenir une culture d'intégrité, d'honnêteté et de moralité élevée ainsi que d'évaluer les risques de fraude et d'appliquer les procédures. Deuxièmement, le Bureau a publié la *Brochure de référence* pour le *Code de conduite* dans le cadre d'un programme de sensibilisation éthique à l'échelle de l'Organisation.

Partenariats pour la sécurité et la coopération

Interaction avec les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE

L'interaction avec d'autres organisations et institutions a constitué une part importante des activités de l'OSCE visant à promouvoir la sécurité et la stabilité globales dans la région.

Sous la conduite de la Présidence espagnole et conformément aux décisions en la matière du Conseil ministériel et du Conseil permanent, les institutions de l'OSCE, ses opérations de terrain et le Secrétariat ont étroitement coopéré avec d'autres organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales pour accroître les synergies et améliorer l'efficacité. Cette coopération a été renforcée à la fois au niveau du siège et sur le terrain, la Section de la coopération extérieure jouant un rôle de premier plan en matière d'appui pour les contacts institutionnels.

Au niveau du siège, l'OSCE a accueilli la *Réunion annuelle tripartite* à Vienne les 13 et 14 février. Outre l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Conseil de l'Europe, l'Union européenne (UE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Communauté d'États indépendants (CEI) et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) ont débattu du rôle des organisations régionales dans le soutien à la mise en œuvre de la *Stratégie antiterroriste mondiale* de l'ONU et de l'importance des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

Des représentants de la CEI, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, de l'OTAN, du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (Pacte de stabilité) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont assisté à la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* de 2007. Les organisations partenaires ont été régulièrement invitées aux manifestations de l'OSCE les concernant, alors que la Présidence de l'OSCE, le Secrétaire général et d'autres hauts responsables ont représenté l'Organisation, sur invitation, aux sommets, réunions ministérielles et autres réunions pertinentes des autres organisations.

Sur le terrain, des représentants de divers acteurs internationaux œuvrant en Asie centrale et dans le Caucase-du-Sud ont été invités aux réunions de coordination tenues en marge des réunions régionales des chefs de mission organisées par le Centre de prévention des conflits respectivement à Tachkent, en mai, et à Bakou, en octobre. Ont participé à la réunion de Tachkent des représentants du CICR, de l'OTAN, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement (BAD) et de la structure antiterroriste régionale de l'Organisation de coopération de Shanghai. Parmi les participants à la réunion de Bakou figuraient notamment des représentants du PNUD, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'UNICEF, du Conseil de l'Europe, du CICR, de l'OTAN, de l'UE, du Département des affaires politiques de l'ONU (DAP), du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (DOMP), de la Mission d'observation de l'ONU en Géorgie et le Représentant spécial de l'UE pour le Caucase-du-Sud.

Pour favoriser la coopération sur des questions opérationnelles, le Centre de prévention des conflits a procédé à un échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés avec d'autres organisations internationales, en particulier l'ONU et l'UE. Le Centre a participé à

une réunion en octobre à Rome avec des représentants des centres de situation/des opérations de diverses organisations internationales, dont l'Union africaine, l'UE, l'OTAN, le DOMP, le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et le Programme alimentaire mondial.

Tout au long de l'année, l'Unité d'action contre le terrorisme a poursuivi sa coopération et son interaction avec plus de 20 structures de l'ONU, organisations internationales, régionales et sous-régionales et agences spécialisées pour les soutenir et les aider dans leurs activités liées à la lutte contre le terrorisme, échanger des données d'expérience et faciliter les contacts entre les autorités nationales et les organisations internationales. Avec l'appui de la Lituanie, l'Unité a organisé, les 19 et 20 juin à Vilnius, la deuxième *Table ronde de spécialistes du contre-terrorisme venus d'organisations régionales*, qui a rassemblé des experts de 16 organisations internationales, régionales et sous-régionales pour débattre des moyens d'améliorer leur contribution à la lutte contre le terrorisme.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a continué de participer à l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC) en coopération avec le PNUD, le PNUE, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et l'OTAN.

La promotion de l'égalité entre les sexes dans les enceintes internationales a figuré au centre des travaux de la Section pour la parité des sexes dans le cadre de sa collaboration et de son interaction avec d'autres organisations et institutions internationales. Avec les conseillers pour les questions de parité et de diversité venus du système de l'ONU, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, la Section a participé au Réseau organisationnel et institutionnel d'information sur les questions de parité des sexes, qui vise à partager les connaissances et des informations sur les politiques relatives à la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes et à la promotion de la parité sur les lieux de travail.

Le Bureau du Représentant pour la liberté des médias a coopéré étroitement avec le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Il a renforcé ses contacts avec la Direction générale Société de l'information et médias de la Commission européenne et a participé au deuxième *Forum de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet*. Le Représentant a également cosigné une déclaration commune sur la diversité dans la radiodiffusion avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'opinion et d'expression, le Rapporteur spécial de l'Organisation des États américains sur la liberté d'expression et le Rapporteur spécial de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour la liberté d'expression.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a intensifié ses contacts et sa coopération avec d'autres organes interparlementaires internationaux, dont l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et l'Assemblée parlementaire de la CEI. L'Assemblée a travaillé de façon particulièrement étroite avec l'APCE au cours des six missions d'observation d'élections auxquelles elle a pris part. En 2007, elle a présidé la Troïka parlementaire du Pacte de stabilité. Dans ces fonctions, l'Assemblée a organisé deux activités de grande envergure, à savoir un séminaire sur le *contrôle parlementaire du budget* à Belgrade (Serbie) et une conférence sur la *coopération en matière de sécurité dans la région* à Portoroz (Slovénie), auxquelles ont participé les représentants parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'UE, ainsi que des représentants du Pacte de stabilité.

Organisation des Nations Unies

En tant qu'organisation régionale au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE a dévolu une attention considérable au développement de la coopération avec l'ONU.

Le Président en exercice a présenté les priorités et les activités de l'OSCE au Conseil de sécurité de l'ONU le 28 septembre en mettant en avant la contribution positive que le concept de sécurité multidimensionnelle et coopérative de l'OSCE et ses divers instruments pouvait apporter aux activités de l'ONU. La Présidence a également représenté l'OSCE lors d'un débat ouvert du Conseil de sécurité sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui s'est tenu le 6 novembre.

Au cours de sa visite au Siège de l'ONU le 21 août, le Secrétaire général, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et un certain nombre de hauts responsables de l'ONU ont discuté de la contribution de l'OSCE au maintien et à la consolidation de la paix, ainsi que de son rôle dans la promotion de la tolérance.

Le 16 octobre, l'OSCE a accueilli à Vienne la *Réunion OSCE-ONU au niveau exécutif*, au cours de laquelle ont été examinées des questions régionales d'intérêt commun et relatives à la coopération. Des représentants de l'UE ont assisté à la partie de la réunion consacrée à la situation au Kosovo.

Le Secrétaire général de l'OSCE et le Directeur exécutif de l'ONUDC ont continué de se rencontrer régulièrement, ce qui a offert une base pour des mises au courant réciproques et la coordination d'activités relatives à la lutte contre le terrorisme, à la lutte contre la traite et le crime organisé ainsi qu'à des questions de police et de frontières. Des consultations ont également eu lieu régulièrement au niveau opérationnel.

Le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Vienne en août et s'est entretenu avec lui des moyens de renforcer la coopération et de créer des synergies opérationnelles.

Concernant les questions de gestion des frontières, le Centre de prévention des conflits a coopéré avec le Comité de l'ONU contre le terrorisme dans le cadre des activités menées en Europe du Sud-Est et à la mise en œuvre de la résolution 1373, mesure antiterroriste de large portée. Une étroite collaboration s'est poursuivie avec l'ONUDC pour ce qui est des activités relatives aux frontières en Asie centrale et dans le cadre de l'initiative du Pacte de Paris.

Le Centre a également contribué à la base de données du Mécanisme ONU de coordination de l'action concernant les armes légères en fournissant des informations sur les activités de l'OSCE. Sur la base du Mémoire d'accord signé par l'OSCE et le PNUD, l'OSCE a commencé à mettre en œuvre un projet commun portant sur la sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre en Biélorussie et un autre relatif à la destruction de munitions, d'armes lourdes et de produits chimiques toxiques au Monténégro.

L'OSCE a contribué aux travaux du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU sur des questions relatives au renforcement des contrôles des transferts d'armes conventionnelles et à l'échange d'expériences en matière de désarmement et de non-prolifération entre les acteurs internationaux concernés. Elle a en outre présenté ses réalisations et ses activités dans le

domaine des armes légères et de petit calibre et des munitions conventionnelles, du *Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*, et de la non-prolifération.

Afin de tirer les principaux enseignements, de recenser les lacunes et d'élaborer les meilleures pratiques par le biais de débats portant sur les expériences en matière de médiation axées sur l'Europe orientale, le Caucase du Sud, l'Asie centrale et l'Europe du Sud-Est, le Centre de prévention des conflits et le Bureau de l'ONU pour les affaires de désarmement ont coorganisé des consultations de haut niveau sur l'*opérationnalisation du soutien en matière de médiation : enseignements tirés de l'expérience de la médiation dans l'espace de l'OSCE* qui ont eu lieu à Mont-Pèlerin (Suisse), les 22 et 23 mai.

L'Unité d'action contre le terrorisme a fourni un appui à l'ONU dans la mise en œuvre du cadre juridique international de lutte contre le terrorisme. L'OSCE et l'ONUSC ont organisé conjointement des manifestations visant à promouvoir la coopération internationale en matière pénale liée au terrorisme. L'Unité a également participé à des visites sur place en Turquie et en Bosnie-Herzégovine organisées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. L'OSCE s'est par ailleurs employée à promouvoir le régime de sanctions de l'ONU contre Al-Qaïda et les Talibans par le biais de son réseau de lutte contre le terrorisme et de diverses autres activités.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a coopéré étroitement avec le *Programme mondial contre le blanchiment de l'argent* et le *Programme mondial contre la corruption* élaborés par l'ONUSC, en organisant des manifestations au niveau régional et national. D'autres activités conjointes ont inclus des préparatifs en vue de l'élaboration d'un guide technique actualisé concernant la mise en œuvre de la *Convention des Nations Unies contre la corruption*, devant être publié en 2008.

En étroite coopération avec la CEE-ONU, l'OSCE a organisé une *Conférence sur les perspectives de développement du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'en 2015*, qui a eu lieu à Douchanbé au mois d'octobre. En outre, une *table ronde sur la facilitation du franchissement des frontières et la bonne gouvernance en matière de douanes* a été organisée conjointement à Kiev en décembre, avec le soutien également de l'Union internationale des transports routiers. Des projets communs visant à stimuler la coopération entre le Kazakhstan et le Kirghizistan ont été élaborés dans le cadre de la *Convention de la CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux*. La coopération avec la CEE-ONU et le PNUD a aussi été développée dans le cadre du projet intitulé *Capacity for Water Co-operation* en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.

L'OSCE, la CEE-ONU et le Forum européen des juges pour l'environnement ont organisé à Kiev en juin un séminaire judiciaire de haut niveau intitulé *Accès à la justice en matière environnementale*, qui a permis un échange novateur d'expériences entre juges des cours suprêmes et les centres de formation judiciaire. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a également lancé une collaboration au titre de la *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*, en particulier dans les régions d'Asie centrale et de la Méditerranée. Un atelier technique a eu lieu à Tachkent en novembre.

Le Bureau des affaires de désarmement et la Section pour la parité des sexes ont partagé les meilleures pratiques en ce qui concerne la prise en compte des questions de parité des sexes dans les affaires militaires en se concentrant sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. La Section pour la parité des sexes a également participé à une formation organisée par le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU sur l'équité entre les sexes dans la police et les opérations de maintien de la paix. Avec l'Office des Nations Unies à Vienne, la Section a organisé un concert pour marquer la Journée internationale de la femme ainsi que la Journée internationale de l'eau, dans le but de mettre en relief la dimension hommes-femmes dans les affaires environnementales.

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a coopéré avec l'ONU à la promotion de la *Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections* et a participé au *7ème Forum mondial sur la redéfinition du rôle de l'État*.

Union européenne

Les relations entre l'OSCE et l'UE se sont accrues de façon importante en 2007, tant en ce qui concerne le niveau et l'intensité du dialogue et de la coopération que la gamme des questions de fond examinées.

Dans une allocution prononcée devant le Conseil permanent de l'OSCE le 18 janvier, le Ministre allemand des affaires étrangères et Président du Conseil Affaires générales et relations extérieures de l'UE a mis en avant le rôle clé de l'Organisation dans l'intégration européenne et le potentiel de ses mesures de confiance comme modèle pour les autres régions. S'adressant au Conseil permanent en juillet, le Ministre portugais des affaires étrangères, représentant la Présidence de l'UE, a souligné l'intérêt pour l'UE et l'OSCE d'adopter une approche complémentaire face aux défis qui se posent à l'échelle mondiale, tels que les migrations. Les représentants spéciaux de l'UE pour le Caucase du Sud, la Bosnie-Herzégovine et la Moldavie ont également informé le Conseil permanent.

Le Président en exercice et le Secrétaire général ont participé aux réunions de la Troïka ministérielle OSCE-UE tenues en janvier et en novembre. Des réunions des Troïkas au niveau des ambassadeurs ont eu lieu en mai et en octobre. Parmi les thèmes abordés figuraient la coopération en Asie centrale, la situation au Kosovo et les conflits de longue durée. Le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole devant le Comité politique et de sécurité en mai et en novembre, sous les présidences respectives de l'UE, et a tenu en marge de ces réunions un certain nombre de consultations bilatérales avec des représentants de la Commission européenne et du Secrétariat du Conseil de l'UE.

Le Secrétaire général de l'OSCE et le Directeur général d'EuropeAid ont signé en juillet un accord technique qui rationalise la procédure d'approbation des subventions de l'UE afin d'éliminer la nécessité de négociations bilatérales au cas par cas.

La cinquième *Réunion UE-OSCE au niveau exécutif* a été accueillie par l'OSCE à Vienne le 15 juin, permettant des échanges de vues et d'expériences constructifs sur des questions telles que le Kosovo, l'Asie centrale, la lutte contre la traite des êtres humains et le cadre de financement de la Commission européenne.

Le Centre de prévention des conflits a échangé régulièrement des informations et a entretenu une coopération étroite avec l'UE sur des questions relatives aux frontières. Le Centre a notamment tenu régulièrement des consultations avec les représentants du Programme de l'UE pour la gestion des frontières en Asie centrale (BOMCA) concernant de futurs projets. Il a participé à une réunion des directeurs de la politique de sécurité de l'UE à Münster (Allemagne) les 15 et 16 mars, à une réunion du Conseil du Groupe de l'Union européenne sur l'OSCE en mai, ainsi qu'à une réunion commune du Groupe sur l'OSCE et du Groupe sur l'Europe orientale et l'Asie centrale le 7 décembre.

Dans le cadre de la coopération au niveau des spécialistes, l'Unité d'action contre le terrorisme a tenu ses homologues de l'UE au Secrétariat du Conseil, à la Commission européenne et au Comité des régions informé de ses activités dans le but de recenser des synergies possibles avec les activités en cours et planifiées de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. L'Unité a participé à un certain nombre de réunions de l'UE et a soutenu sa stratégie de lutte contre le terrorisme tandis que l'UE a pris part à plusieurs manifestations organisées par l'Unité.

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a coopéré avec l'Agence des droits fondamentaux de l'UE. Il a régulièrement collaboré avec le Parlement européen au cours de missions d'observation d'élections et a pris part à des séminaires sur l'observation d'élections organisés par la Commission européenne et le Parlement européen.

Concernant les questions relatives aux minorités, le Haut Commissaire pour les minorités nationales a travaillé étroitement avec la Commission européenne et, en particulier, avec les Commissaires chargés de l'élargissement et des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage. Ces travaux étaient centrés sur la protection des droits des minorités dans les pays candidats et pré-candidats à l'entrée dans l'UE, ainsi que sur l'intégration des groupes minoritaires.

Conseil de l'Europe

La coopération avec le Conseil de l'Europe s'est étoffée, en particulier dans les quatre domaines prioritaires, à savoir la lutte contre le terrorisme, la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, la lutte contre la traite des êtres humains et la promotion de la tolérance et de la non-discrimination. Les points de contact ont présenté des rapports conjoints sur les résultats obtenus et les projets dans chaque domaine au cours des cinquième et sixième réunions du Groupe de coordination, qui se sont tenues en mars et en octobre. Le Groupe de coordination s'est félicité des progrès réalisés et a encouragé à davantage de synergies, en prenant en considération la composition et les mandats différents des deux organisations.

À l'invitation de la Présidence du Conseil de l'Europe, assumée par Saint-Marin, la *dix-septième Réunion de haut niveau OSCE-Conseil de l'Europe* a eu lieu à Madrid le 3 mai dans un format « 2+2 ». Les participants y ont réaffirmé leur détermination à renforcer la coopération entre les deux organisations et débattu des moyens de consolider les synergies sur le terrain et de s'attaquer à des problèmes régionaux.

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a fait une déclaration devant le Conseil permanent de l'OSCE le 5 juillet et a tenu une réunion bilatérale avec le Secrétaire général de l'Organisation.

Dans le cadre de l'*Accord de coopération sur l'assistance aux collectivités locales et régionales en Europe du Sud-Est*, l'OSCE et le Conseil de l'Europe se sont réunis le 25 octobre à Strasbourg pour faire le point sur les progrès réalisés et discuter des possibilités de projets conjoints et de synergies supplémentaires.

Le Conseil de l'Europe a participé à un certain nombre de manifestations organisées par l'Unité d'action contre le terrorisme qui portaient sur des questions relatives à la lutte contre le terrorisme telles que les partenariats public-privé et la coopération juridique internationale, à plusieurs reprises en tant que conférencier spécialisé, et il a dirigé les débats lors d'une session de l'atelier d'experts de l'Unité sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes. L'OSCE a fourni un modérateur pour une conférence internationale du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les conditions propices à la propagation du terrorisme, alors que le Conseil de l'Europe a contribué au Bulletin d'information du réseau contre-terrorisme de l'OSCE.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a collaboré avec le Conseil de l'Europe sur des questions relatives aux migrations, à la bonne gouvernance, ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, notamment par le biais de représentations croisées lors de réunions.

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a poursuivi sa coopération sur des questions relatives aux élections avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Commission de Venise. La coopération avec la Commission de Venise a continué de s'avérer extrêmement précieuse pour faire passer des messages cohérents sur la législation touchant à des questions constitutionnelles. Les deux organismes ont élaboré des comptes rendus conjoints ou coordonné et coorganisé des manifestations de suivi pour exposer leurs commentaires et engager des débats publics sur la législation en question. Un mécanisme visant à assurer la complémentarité de leurs recommandations a été mis au point par le Bureau et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance.

Le Bureau a financé en 2007 un site Web sur les Roms et les Sintis et l'Holocauste, ce qui représente une étape supplémentaire dans la coopération de longue date entre le Bureau et le Conseil de l'Europe sur les questions relatives aux Roms. Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a prononcé le discours principal au cours de la journée spéciale consacrée aux Roms lors de la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*. La coopération avec le Commissaire a porté sur tous les domaines visés par le mandat du Bureau. Ce dernier a participé tout au long de l'année au groupe de haut niveau sur l'inclusion sociale des minorités ethniques.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a lancé la première publication commune avec le Conseil de l'Europe intitulée *National Minority Standards. A Compilation of OSCE and CoE Texts*, et a maintenu ses contacts réguliers et poursuivi ses activités communes avec les organes du Conseil de l'Europe s'occupant de questions relatives aux minorités nationales.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Au cours de l'année, les relations OSCE-OTAN ont inclu à la fois une coopération pratique et un dialogue politique plus intense. Des contacts réguliers ont eu lieu à un niveau politique élevé et au niveau des experts.

Le Président en exercice de l'OSCE a pris la parole devant le Conseil de l'Atlantique-Nord le 19 novembre, évoquant le rôle de l'OSCE dans l'observation des élections, au Kosovo, dans les conflits de longue durée sur le territoire de l'ex-Union soviétique, dans la lutte contre le terrorisme et en Afghanistan.

Le 11 juillet, le Secrétaire général de l'OSCE a fait un discours au Conseil de partenariat euro-atlantique dans lequel il a donné une vue d'ensemble de l'Organisation et mis en relief les valeurs et les engagements qu'elle défendait. À cette occasion, il a également rencontré le Secrétaire général de l'OTAN et d'autres représentants de haut rang.

Des réunions OSCE-OTAN au niveau exécutif ont eu lieu en mars et en septembre au cours desquelles ont notamment été abordées des questions régionales et des questions relatives aux activités politico-militaires.

Le Centre de prévention des conflits a participé à l'*Atelier organisé dans le cadre des fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix de l'OTAN* à Washington D.C. en février, afin de faire part des expériences de l'OSCE en matière d'assistance. Le Centre a également procédé à des échanges réguliers d'informations sur les activités de projet relatives aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles, ainsi que sur les activités relatives aux frontières dans le cadre du *processus d'Ohrid* pour les Balkans occidentaux.

Des représentants de l'OTAN ont pris part à un certain nombre de manifestations organisées en 2007 par l'Unité d'action contre le terrorisme, notamment la table ronde de Vilnius et la Conférence sur le renforcement des partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme. En outre l'OTAN a contribué à la lettre d'information du réseau de l'OSCE de lutte contre le terrorisme.

En décembre, la Présidence espagnole de l'OSCE, l'OTAN et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ont organisé à Valence (Espagne) un atelier sur les aspects environnementaux et sécuritaires de la pénurie d'eau, de la dégradation des terres et de la désertification dans la région méditerranéenne. La Conférence a débouché sur un ensemble de recommandations aux organisations internationales pour renforcer la sécurité environnementale dans la région.

Autres organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales

Le Secrétaire général a participé à la réunion des ministres des affaires étrangères du Processus de coopération en Europe du Sud-Est (PCESE) et au *dixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement* du PCESE, qui se sont déroulés tous les deux à Zagreb,

respectivement en mars et en mai, ainsi qu'aux réunions du Conseil des ministres des affaires étrangères et du Conseil de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) à Douchanbé en octobre. D'autres responsables de haut niveau ont représenté l'OSCE aux sommets de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldavie) à Bakou en juin, de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire à Istanbul également en juin, et de l'Initiative centre européenne à Sofia en novembre, ainsi qu'aux réunions des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire à Istanbul en octobre, et à la *Réunion de la table régionale du Pacte de stabilité* à Zagreb en mai.

Les secrétaires généraux de l'OTSC et de la Communauté économique eurasiennne ont pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE, respectivement en février et en juillet. Des représentants d'un certain nombre d'organisations et d'initiatives internationales, régionales et sous-régionales ont pris part au Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid les 29 et 30 novembre, tandis que les secrétaires généraux de l'OTSC et du GUAM ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEI ont tenu des réunions bilatérales avec le Secrétaire général de l'OSCE en marge du Conseil ministériel. Le Secrétaire général de l'OTSC et le Secrétaire exécutif de la CEI ont participé à la *Réunion tripartite de haut niveau* de cette année, tandis que le Directeur du Centre de prévention des conflits a pris part à la Conférence de l'OTSC à Moscou en février. Des représentants de l'Unité d'action contre le terrorisme et du Département des ressources humaines ont visité le Comité exécutif de la CEI à Minsk.

L'OSCE a poursuivi en 2007 sa fructueuse coopération avec l'OIM, en particulier avec son Bureau de liaison à Vienne. Leurs représentants ont pris part aux manifestations pertinentes organisées par les deux organisations.

Des contacts institutionnels avec le CICR ont été maintenus avec la visite au Secrétariat de l'OSCE du Conseiller diplomatique de l'Unité de diplomatie humanitaire en février.

Le Centre de prévention des conflits a travaillé avec le Pacte de stabilité à des activités relatives aux frontières dans le cadre du *processus d'Ohrid*. Il a également coopéré avec le Centre régional d'information d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre à l'élaboration de projets connexes. Le Centre a entretenu des relations au niveau exécutif avec l'Arrangement de Wassenaar et a présenté les récentes activités de l'OSCE concernant les armes légères et de petit calibre à la réunion de son groupe de travail général le 18 octobre.

L'Unité d'action contre le terrorisme a appuyé les travaux des organismes internationaux spécialisés portant sur la sécurité des conteneurs/de la chaîne logistique, en particulier la mise en œuvre du Cadre de normes de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ainsi que les initiatives en la matière de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Organisation maritime internationale. Des ateliers conjoints de l'OSCE et de l'OMD sur la mise en œuvre du Cadre ont eu lieu en Serbie et au Kazakhstan.

En liaison avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation internationale de normalisation, l'Unité a contribué à des mesures de renforcement des capacités pour l'introduction de documents électroniques contenant des identifiants biométriques et pour des questions relatives aux appels d'offres publics. Ont ainsi été organisés conjointement une manifestation à l'échelle de l'OSCE tout entière et un atelier régional axé sur les partenaires méditerranéens de l'OSCE. L'Organisation internationale de

police criminelle (Interpol) a également été l'un des principaux partenaires de l'Unité dans le cadre de son programme visant à améliorer la sécurité des documents de voyage et a contribué à plusieurs manifestations de l'OSCE.

Tout au long de l'année, l'Unité a approfondi ses relations avec le Centre antiterroriste de la CEI qui a participé à diverses manifestations de l'Unité portant sur le renforcement de la coopération juridique en matière pénale liée au terrorisme et sur la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a maintenu ses bonnes relations de travail avec l'OIT, en particulier avec son Programme des migrations internationales, et l'OIM, avec lesquelles il a élaboré et lancé l'édition méditerranéenne en arabe et en anglais du *Manuel sur la migration de main-d'œuvre*. Le Bureau a également contribué aux réunions du Groupe de Vienne sur les migrations, organisées par l'OIM.

Le Bureau du Coordonnateur a coopéré avec l'OCDE dans le cadre du réseau anticorruption (*Plan d'action d'Istanbul*), ainsi qu'avec le Pacte de stabilité en matière de lutte contre la corruption. Le Bureau a également poursuivi sa collaboration avec le Groupe eurasiatique sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'OCDE a contribué à l'Atelier régional sur le guide de l'OSCE intitulé *OSCE Investment and Business Guide*, organisé en octobre en Albanie. L'OCDE et la BERD ont participé à l'*Atelier d'experts de l'OSCE sur les systèmes d'indicateurs pour l'évaluation des programmes publics de développement des PME* qui a eu lieu en juin.

Institutions financières internationales

Avec le soutien de la Banque mondiale, de la BERD et de la Banque asiatique de développement (BAD), l'OSCE a tenu en octobre à Tachkent une conférence ayant pour thème les *Principaux défis pour assurer la sécurité environnementale et le développement durable dans la région de l'Asie centrale : dégradation des terres et pollution des sols* qui était centrée sur le transfert de technologies et la gestion des ressources en eau et en terre.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a axé son dialogue en cours avec les institutions financières internationales sur la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir l'intégration sociale dans les pays où il est engagé. Ce thème et la coopération pratique entre les deux institutions sur le terrain, qui porte sur la fourniture d'une assistance en matière d'élaboration de manuels, de programmes scolaires et d'enseignement des langues, ont figuré à l'ordre du jour de la réunion avec le Vice-Président de la Banque mondiale pour l'Europe et l'Asie centrale. En outre, la BAD a poursuivi son partenariat avec le Haut Commissaire dans le cadre de la coopération régionale et d'activités menées dans des pays donnés.

Organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales (ONG) ont été invitées et ont contribué aux principales réunions et manifestations de l'OSCE. Elles ont également continué de coopérer

avec le Secrétariat, les institutions et les présences de terrain de l'OSCE, souvent en tant que partenaires de projets.

Le Bureau du Représentant pour la liberté des médias a entretenu des contacts étroits avec les ONG s'occupant de questions relatives aux médias dans tout l'espace de l'OSCE, notamment Reporters sans frontières, l'Institut international de la presse, Article 19, Privacy International et le Comité mondial pour la liberté de la presse.

Faits saillants de la coopération sur le terrain

Europe du sud-est

La **Présence en Albanie** a travaillé avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe sur la réforme électorale, notamment sur un projet relatif à l'état civil, et avec la Commission européenne dans le domaine de l'assistance à la police. Elle a coopéré avec l'ONU et l'OTAN au Kosovo/Serbie sur des questions de coopération transfrontière d'intérêt commun.

La **Mission en Bosnie-Herzégovine** a travaillé en coopération avec des organismes internationaux tels que le HCR, le PNUD, l'OTAN, les forces de l'UE en Bosnie-Herzégovine, la délégation de la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Bureau du Haut Représentant dans divers domaines liés à ses programmes.

La **Mission en Croatie** a travaillé en étroite consultation avec la délégation de la Commission européenne, le HCR et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) sur des questions relatives à l'état de droit ainsi qu'au retour et à l'intégration des réfugiés.

La **Mission au Monténégro** a encore accru son niveau de coopération et de coordination avec d'autres organisations internationales dans tous les domaines de programme, en tant qu'élément clé de ses activités diplomatiques et programmatiques.

La **Mission en Serbie** a coopéré avec des agences de l'ONU telles que le PNUD, le HCR, le TPIY et l'ONUDC, avec l'UE, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, la Banque mondiale, la BERD et d'autres, ainsi qu'avec des ONG dans ses cinq domaines programmatiques, à savoir état de droit/droits de l'homme, démocratisation, application de la loi, médias, économie et environnement.

La **Mission au Kosovo** a continué de s'employer à renforcer sa fructueuse coopération avec les autres institutions internationales sur le terrain et avec les gouvernements des États participants.

En étroite coopération avec le TPIY, la **Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit** a mis en place un programme global de formation au droit humanitaire international, qui a été élaboré pour aider les juges, les procureurs et les enquêteurs à s'occuper des affaires relatives aux crimes de guerre et des affaires criminelles complexes.

Europe orientale

Le **Bureau de Minsk**, le PNUD et l'Agence suisse pour la coopération au développement ont participé au *Programme de coopération et de réinsertion* pour les régions touchées par Tchernobyl. Le Bureau a tenu des consultations régulières avec l'ONU, le Programme TACIS de l'Union européenne et la Banque mondiale sur des questions d'intérêt commun. Le Bureau et l'ONU ont organisé des activités pour commémorer la Déclaration des droits de l'homme et contre la violence domestique.

La **Mission en Moldavie** a coopéré étroitement avec l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'UE pour promouvoir la démocratie, l'état de droit, la liberté des médias et les droits de l'homme ainsi que pour lutter contre la traite des êtres humains.

Le **Coordonnateur des projets en Ukraine** a mené une coopération efficace avec les agences de l'ONU, l'OIM et La Strada.

Le **Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie** a poursuivi sa coopération avec les agences de l'ONU, en particulier avec le HCR, sur des questions liées au conflit. En outre, le Bureau a contribué à la libération de prisonniers de guerre en coopération avec le CICR.

Caucase du sud

Le **Bureau de Bakou** a travaillé avec le Conseil de l'Europe sur la législation relative à la liberté d'association et sur les moyens d'améliorer les relations entre les médias et le gouvernement, avec l'UNICEF sur la justice pour mineurs, avec l'OIT sur le renforcement des efforts de lutte contre la traite et avec le PNUD sur l'amélioration de la coordination de l'aide.

La **Mission en Géorgie** a coopéré avec les principaux partenaires de l'OSCE, à savoir les agences de l'ONU, le Conseil de l'Europe, l'UE et l'OTAN. La mise en œuvre du *Programme de relèvement économique* d'un montant de 2,5 millions d'euros pour la zone du conflit géorgio-ossète avec la Commission européenne, le PNUD et le HCR est un exemple de coopération concrète sur le terrain.

Le **Bureau d'Erevan** a coordonné des activités internationales en présidant des groupes de travail sur les élections, la lutte contre la corruption, le médiateur, la législation relative aux médias, l'égalité entre les sexes, la lutte contre la traite et les migrations. La plupart des projets conjoints ont été menés avec le PNUD, le Conseil de l'Europe, l'UE, la Banque mondiale et l'Agence américaine pour le développement international.

Asie Centrale

Le **Centre d'Achgabat** a coopéré avec les agences de l'ONU, le Programme TACIS de l'UE et le *Peace Corps* des États-Unis pour former des fonctionnaires, traiter de questions sanitaires et environnementales et apporter une aide aux associations d'agriculteurs. Les activités du Centre avec les établissements d'enseignement supérieur se sont accrues.

Le **Centre d'Astana** a coopéré étroitement avec diverses organisations internationales : en matière de développement parlementaire avec le PNUD ; sur la sécurité et la gestion des frontières avec l'OIM, le PNUD et le Programme BOMCA de l'UE ; sur la gestion transfrontière de l'eau avec la CEE-ONU et sur les questions d'égalité entre les sexes avec le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes et le PNUD.

Le **Centre de Bichkek** a organisé un cours de formation à l'intention des futurs membres du personnel des opérations de terrain de l'OSCE avec le concours d'un formateur venu du Centre d'action contre les mines du Tadjikistan, mis en place par le PNUD. Le Centre a coopéré avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe dans le domaine de la réforme constitutionnelle et il a également tenu des consultations régulières avec la Commission européenne et un certain nombre d'autres organisations internationales.

Le **Centre de Douchanbé** a coopéré régulièrement avec plusieurs organisations internationales, telles que le PNUD, le Bureau de l'ONU pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, le Programme BOMCA de l'UE, la Commission européenne et d'autres agences internationales d'aide et de développement.

Le **Coordonnateur des projets en Ouzbékistan** a travaillé avec le PNUD à la mise en œuvre d'un projet dans la dimension économique et environnementale. La coordination des activités avec d'autres organisations internationales et institutions financières a caractérisé le travail du Bureau en 2007.

Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération et avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Interaction avec les partenaires pour la coopération

Rapport de la Présidence de l'OSCE

Au cours de sa Présidence, l'Espagne a fait de l'amélioration des relations avec les partenaires pour la coopération et de l'examen de certaines des principales propositions qu'ils avaient formulées au fil du temps une question de principe.

Elle-même pays méditerranéen, l'Espagne a fait des relations avec les partenaires méditerranéens une priorité pour l'année. La *Conférence de la Présidence de l'OSCE sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans*, qui s'est tenue à Cordoue les 9 et 10 octobre, a marqué un tournant important dans les relations avec les partenaires méditerranéens. Pour la première fois également, dans le cadre de la deuxième partie du *Forum économique et environnemental*, une séance plénière au cours de laquelle des experts de nombreux partenaires méditerranéens ont pris la parole a été consacrée aux *défis que posent la gestion des ressources en eau et la lutte contre la désertification dans la région méditerranéenne*.

L'Espagne a consolidé la pratique consistant à inviter régulièrement les partenaires pour la coopération aux séances du Conseil permanent, où ils rejoignent désormais les États participants à la table principale. Les partenaires ont également participé de plus en plus aux séances du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

À la réunion du Conseil ministériel tenue à Madrid, les Ministres des affaires étrangères sont parvenus à un consensus sur deux documents importants concernant les partenaires. Dans la *Déclaration sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération*, les Ministres ont réaffirmé l'intérêt des États participants à renforcer les relations avec eux. La *Décision sur l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan* a également marqué un tournant décisif. L'Unité pour les questions stratégiques de police a assisté l'Afghanistan dans ses efforts visant à accroître la sécurité et la stabilité en organisant un cours de formation à la lutte contre les stupéfiants à l'intention de 10 policiers afghans. Les réunions traditionnelles entre la Troïka ministérielle de l'OSCE et les partenaires pour la coopération ont également eu lieu au cours du Conseil ministériel.

La Présidence espagnole a conclu avec succès les négociations relatives à l'établissement d'un fonds de partenariat, qui a été finalement adopté en marge du Conseil ministériel à Madrid grâce également aux efforts de la Belgique et de la Finlande, qui présidaient les Groupes de contact respectifs.

Avec le soutien de la Présidence finlandaise du Groupe de contact méditerranéen et du Secrétariat, l'Espagne a également parrainé diverses activités axées sur la Méditerranée, dont un atelier sur la sécurité des documents de voyage, qui a eu lieu en novembre, un atelier sur la gestion de l'eau et la dégradation des terres en Méditerranée tenu en décembre et un séminaire, également en décembre, à l'occasion du lancement de l'édition en arabe du *Manuel pour l'établissement de politiques de migration de main-d'œuvre efficaces*.

À l'initiative de la Belgique et de la Finlande, les Groupes de contact asiatique et méditerranéen ont tenu leur première réunion commune. Ils y ont fait le point des relations entre l'OSCE et les partenaires en prenant en considération un document de réflexion préparé par le Secrétariat et ont formulé un certain nombre de propositions importantes visant à améliorer les relations. La Présidence finlandaise de 2008 continuera d'encourager de telles réunions communes.

Rapport de la Présidence du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération

Activités du Groupe de contact asiatique. Sous la Présidence belge, le Groupe de contact asiatique a tenu cinq réunions qui ont porté sur des questions relatives aux trois dimensions offrant de bonnes perspectives pour un dialogue accru. La gestion et la sécurité des frontières, la dégradation des terres et la contamination des sols, la lutte contre la traite des êtres humains et la sécurité humaine ont figuré parmi les thèmes abordés. Le Groupe de contact a également tenu un débat approfondi sur l'intensification des relations entre l'OSCE et le Forum régional de l'ANASE, principale enceinte pour le dialogue de sécurité en Asie.

Conférence OSCE-Mongolie. Le principal événement de l'année a été la *Conférence OSCE-Mongolie de 2007 sur le renforcement de la sécurité coopérative entre l'OSCE et les partenaires asiatiques pour la coopération*, qui s'est déroulée à Oulan-Bator les 12 et 13 juin et a constitué la première conférence de ce genre organisée en Mongolie. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour figuraient notamment la mise en œuvre volontaire des normes, principes et engagements de l'OSCE, les besoins particuliers des pays en développement sans littoral, le développement du transport, la dégradation des terres et la désertification, la réforme du système judiciaire, l'assistance à la police et la sécurité et la gestion des frontières, ainsi que la démocratisation, les droits de l'homme et les libertés fondamentales en tant que pièces maîtresses de la sécurité et de la stabilité.

Les participants ont proposé d'accroître les possibilités d'exécution d'activités conjointes et de projets axés sur les résultats. Ils se sont largement prononcés en faveur de la création d'un fonds de partenariat, qui a été institué en marge du Conseil ministériel en tant qu'outil pour réaliser ces objectifs. Du point de vue de la sécurité régionale, l'Asie centrale a été qualifiée de pivot entre l'OSCE et les partenaires asiatiques. La réunion a de ce fait insisté sur la nécessité de s'employer à résoudre les problèmes des pays sans littoral en favorisant la coopération régionale dans les domaines du transport et de la facilitation des échanges et en renforçant les capacités de la police ainsi que la sécurité et la gestion des frontières.

Activité liée à la sécurité humaine. Un atelier informel sur la promotion du concept de la sécurité humaine dans l'espace de l'OSCE a eu lieu à Vienne en mai à l'initiative du Japon et de plusieurs autres pays coparraineurs. Certains participants ont souligné que l'approche globale et coopérative de l'OSCE en matière de sécurité et le concept de sécurité humaine partageaient de nombreux points communs : ils sont tous deux transnationaux, multidimensionnels et servent à encourager l'action des États et des individus pour assurer la sécurité. D'autres se sont demandés quel impact le concept de sécurité humaine pourrait avoir sur les activités déjà menées au sein de l'OSCE. Un troisième groupe a relevé l'absence de définition convenue de la sécurité humaine et les difficultés qui en résultaient pour lier le concept à l'OSCE.

L'atelier a permis un débat intense et instructif dans le cadre duquel les États participants et les partenaires pour la coopération ont eu réellement la possibilité d'échanger leurs points de vue. Il a été décidé de poursuivre le dialogue à la prochaine occasion appropriée.

Quatrième Forum de paix de Jeju. Du 21 au 23 juin, la Belgique et le Secrétariat ont représenté l'OSCE au quatrième *Forum de paix de Jeju* en République de Corée, qui était organisé par le *Jeju Peace Institute* en association avec l'*International Peace Foundation*. Le *Forum* a comporté une séance spéciale sur le thème *d'Helsinki à Jeju : élaboration du processus de Jeju pour un mécanisme de coopération multilatérale en Asie du Nord-Est*. Au cours du débat, les participants ont exprimé leur intérêt pour l'OSCE en tant que modèle pour la promotion de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est. Il est dit dans la *Déclaration de Jeju* que : « Les questions actuelles de sécurité d'importance critique en Asie du Nord-Est [...] exigent d'urgence l'adoption de nouvelles mesures pour encourager la coopération multilatérale en matière de sécurité dans la région ». La Belgique est prête à apporter son soutien à l'organisation d'un séminaire de suivi à Vienne en 2008 qui porterait sur le *Partage de l'expérience de la CSCE/OSCE dans le domaine de la coopération multilatérale en matière de sécurité avec l'Asie du Nord-Est*.

Rapport de la Présidence du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

Activités du Groupe de contact méditerranéen. Le Groupe de contact méditerranéen, présidé par la Finlande, s'est réuni à sept reprises en 2007, intensifiant encore l'échange d'idées entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens. En outre, plusieurs réunions des points de contact ont eu lieu durant l'année afin de préparer les réunions au niveau des ambassadeurs et l'ordre du jour du *Séminaire méditerranéen de 2007*.

Dans le cadre des réunions du Groupe de contact, les participants ont débattu de questions relatives à la dimension humaine et à la sécurité telles que les activités menées par l'OSCE dans les domaines de la lutte contre la traite et le terrorisme, ainsi que de tolérance et de migration. Le dernier thème cité a été examiné à la fois en relation avec l'OSCE et avec la réunion de suivi de la *Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement* qui s'est déroulée à Madrid le 21 juin.

Le Groupe de contact s'est penché sur les développements concernant l'espace de l'OSCE et sur les thèmes présentés par les partenaires méditerranéens intéressant leurs pays et l'OSCE.

Il a en outre tenu des débats ciblés avant et après les grandes manifestations de l'OSCE, telles que la *Conférence de haut niveau sur la lutte contre la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels* et la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*.

La Présidence espagnole a organisé une réunion informelle entre les partenaires et les trois représentants personnels s'occupant des questions relatives à la tolérance pour débattre de la lutte contre la discrimination. Afin de maintenir l'élan acquis dans ce domaine de la plus haute importance, la Finlande a proposé la tolérance comme thème du *Séminaire méditerranéen de 2007*, ce que tous les partenaires méditerranéens ont accepté.

Comme les années précédentes, le Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire à Vienne a informé le Groupe des aspects intéressant le partenariat qui ont été abordés au cours de la *Session annuelle* de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

Vers la fin de l'année, le Groupe de contact et les points de contact se sont préparés intensément à la Réunion du Conseil ministériel de Madrid et à celle avec la Troïka ministérielle de l'OSCE, qui ont débouché sur une déclaration et sur la création d'un fonds de partenariat.

Séminaire méditerranéen de l'OSCE. Le *Séminaire méditerranéen*, qui s'est déroulé à Tel Aviv (Israël) les 18 et 19 décembre, a porté sur le thème *Lutte contre l'intolérance et la discrimination et promotion du respect et de la compréhension mutuels*. Des intervenants de haut niveau y ont débattu de questions relatives à la tolérance, donnant lieu à un échange de vues. Malheureusement, la situation politique en Méditerranée orientale et au Moyen-Orient a empêché les États participants et les partenaires de renforcer leurs relations autant qu'ils ne l'auraient souhaité. La Finlande espère néanmoins que cela demeurera une exception dans le dialogue de l'OSCE avec les partenaires méditerranéens. Elle a été encouragée par les résultats de l'activité parallèle à l'intention des organisations non gouvernementales qui était organisée pour la première fois la veille du Séminaire et a souscrit à la recommandation d'organiser davantage d'activités de ce genre à l'avenir.

Rapport du Secrétaire général

Le Secrétariat a contribué à renforcer les relations avec les partenaires pour la coopération en conseillant et en secondant les Présidents des Groupes de contact, ainsi qu'en organisant un certain nombre d'activités avec les partenaires méditerranéens, le *Séminaire méditerranéen* et la *Conférence OSCE-Mongolie*. En prévision de la première réunion commune des Groupes de contact, le Secrétariat a également élaboré un document de travail très complet sur les relations entre l'OSCE et ses partenaires pour la coopération.

À l'invitation du Ministre afghan des affaires étrangères, le Secrétaire général s'est rendu en juillet à Kaboul, où il a tenu des consultations avec le Président Hamid Karzai et des représentants de haut niveau du Gouvernement afghan. Il a également eu des consultations avec de hauts représentants des principaux acteurs internationaux présents à Kaboul, dont la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la Force internationale d'assistance à la sécurité et la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan.

Au cours de leurs entretiens, les représentants ont débattu des possibilités d'approfondir la coopération entre l'OSCE et l'Afghanistan. Ils ont mis en évidence un certain nombre de ces domaines, tels que la fourniture d'une assistance pour la formation et le perfectionnement de jeunes diplomates par le biais d'échanges avec l'Académie de l'OSCE à Bichkek ou de stages à l'OSCE. Les participants ont insisté particulièrement sur le soutien à l'Afghanistan pour renforcer ses capacités à gérer la frontière entre ses provinces septentrionales et le Tadjikistan, ainsi que sur une formation complémentaire à l'intention des experts de police afghans en matière de lutte anti-drogue dispensée à l'Académie de Domodedovo en Russie.

Dans le prolongement de la visite du Secrétaire général, un représentant de la Section de la coopération extérieure a assisté, sur invitation spéciale des coprésidents, à la sixième réunion du Conseil commun de coordination et de supervision, qui s'est déroulée à Kaboul le 3 octobre. Un représentant de l'Unité des frontières du Secrétariat a participé à une table

ronde d'experts dans le cadre du Pacte de Paris qui s'est tenue du 29 octobre au 2 novembre à Kaboul.

Comme suite au *Séminaire méditerranéen de l'OSCE de 2006*, l'Unité d'action contre le terrorisme a organisé un atelier sur la sécurité des documents de voyage pour la région méditerranéenne qui s'est déroulé du 13 au 15 novembre à Madrid (Espagne).

Le partenariat méditerranéen de l'OSCE « encourage à la fois les États participants et les partenaires à poursuivre des objectifs communs tandis que nous nous attaquons à des problèmes de nature transfrontalière, tels que le terrorisme, le trafic d'armes et de drogues, la criminalité organisée, l'immigration illégale, l'intolérance et la dégradation de l'environnement ».

– M. Taous Feroukhi, Ambassadeur d'Algérie

Toujours à titre de suivi, un séminaire a eu lieu pour lancer la traduction vers l'arabe du *Manuel pour l'établissement de politiques de migration de main-d'œuvre efficaces*, outil destiné aux spécialistes gouvernementaux et des partenaires sociaux. Le séminaire était organisé par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, sous les auspices de la Présidence espagnole de l'Organisation et du Royaume du Maroc, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du travail. Les débats ont porté sur divers aspects de la gestion des flux migratoires. Ils ont donné lieu à une série de recommandations à l'intention de l'OSCE concernant notamment l'élaboration de modules spécifiques de formation pour les responsables politiques ainsi que pour les partenaires sociaux, les médias et le personnel diplomatique ; l'organisation d'ateliers thématiques basés sur certains chapitres du *Manuel* ; et la fourniture d'un soutien à des activités supplémentaires en rapport avec des politiques migratoires sensibles aux différences entre les sexes. Le séminaire s'est tenu à Rabat (Maroc) les 12 et 13 décembre.

Le dialogue de l'OSCE avec les partenaires méditerranéens « est susceptible de contribuer à la stabilité régionale grâce à une plus grande harmonie dans la façon dont nous faisons face aux défis communs liés à la paix, à la sécurité, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la gouvernance et au développement régional ».

– M. Shehab A. Madi, Ambassadeur de Jordanie

Comme suite aux débats dans le cadre de la deuxième partie du *Forum économique et environnemental* sur les défis à la gestion des ressources en eau et à la lutte contre la désertification dans la région méditerranéenne, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a organisé, en coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), un atelier de la Présidence de l'OSCE et de l'OTAN sur la *pénurie d'eau, la dégradation des terres et la désertification dans la région méditerranéenne – liens environnementaux et sécuritaires*. Au cours de cet atelier ont été évalués les liens entre la *pénurie d'eau, la dégradation des terres et la désertification* d'une part et la *sécurité* d'autre part. Les participants y ont débattu des solutions appropriées et du rôle concret que l'OSCE, l'OTAN et d'autres organisations pourraient jouer pour favoriser la sécurité environnementale dans la région.

Les participants ont souligné qu'il était indispensable de sensibiliser davantage à la question et d'accroître le dialogue entre les pays du bassin méditerranéen. Plusieurs des participants ont souligné qu'il importait de procéder à une étude ou évaluation régionale sur la pénurie d'eau, la dégradation des terres, la désertification et la sécurité. Les exposés liminaires, les recommandations et les conclusions des groupes de travail ainsi que les contributions écrites seront publiés en 2008.

Interaction avec les organisations en dehors de l'espace de l'OSCE

L'OSCE a encore intensifié le dialogue et la coopération à tous les niveaux avec les organisations et institutions en dehors de son espace. L'Organisation les a invitées à participer aux manifestations les intéressant, notamment au Conseil ministériel de Madrid.

En novembre, le Secrétaire général s'est rendu au siège de l'Organisation des États américains (OEA), où il a tenu des consultations avec le Secrétaire général Jose Miguel Insulza et d'autres responsables de l'OEA. Le Président du Conseil permanent et le Secrétaire général de l'OSCE ont participé, en mai, à une réunion du Groupe des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) qui s'est déroulée à Vienne sous l'égide de l'Azerbaïdjan. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes (LEA), a prononcé un discours liminaire à la Conférence de Cordoue sur l'intolérance à l'égard des musulmans.

À l'invitation de la Finlande, le chef de la Section de la coopération extérieure a fait un exposé sur l'expérience de l'OSCE dans les domaines de la diplomatie préventive et des mesures de confiance et de sécurité dans le cadre d'une réunion du *Groupe de soutien intersessions* du Forum régional de l'ANASE (FRA) à Helsinki les 29 et 30 mars. En marge de la réunion, des contacts ont été noués avec le Secrétariat du FRA. Des représentants de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie centrale et du FRA ont pris part à la *Conférence OSCE-Mongolie*.

La LEA, l'OCI et l'OEA ont participé à un certain nombre de manifestations organisées par l'Unité d'action contre le terrorisme traitant de questions telles que les partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme, le renforcement de la sécurité des documents de voyage et la lutte contre l'incitation au terrorisme sur l'Internet. L'OEA a aussi contribué activement au *Bulletin d'information du réseau contre-terrorisme de l'OSCE* et s'est employée à promouvoir les activités pertinentes de l'OSCE dans son propre bulletin en la matière.

Le Centre de prévention des conflits a participé à un symposium organisé par la LEA au Caire en juin sur *la voie à suivre après la Conférence des Nations Unies de 2006 chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères et de petit calibre: le présent et l'avenir*. Le BIDDH a pris part à la *deuxième Réunion de mise en œuvre de la déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections* organisée par l'OEA.

Partenaires méditerranéens pour la coopération :

*Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie.
La Finlande a présidé le Groupe de contact méditerranéen en 2007.*

Partenaires asiatiques pour la coopération :

Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande. La Belgique a présidé le Groupe de contact méditerranéen en 2007.

Abréviations

ALPC	Armes légères et de petit calibre
ANASE	Association des nations d'Asie du Sud-Est
APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
BAD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CEI	Communauté d'États indépendants
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CMC	Commission mixte de contrôle
CPC	Centre de prévention des conflits
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
ENVSEC	Initiative Environnement et sécurité
EUROPOL	Bureau européen de police
FCE	Forces armées conventionnelles en Europe
FCS	Forum pour la coopération en matière de sécurité
HCMN	Haut Commissaire pour les minorités nationales
LEA	Ligue des États arabes
MDCS	Mesures de confiance et de sécurité
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OEA	Organisation des États américains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTSC	Organisation du Traité de sécurité collective
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TACIS	Programme d'assistance technique à la communauté des États indépendants (programme parrainé par l'Union européenne)
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
Traité FCE	Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

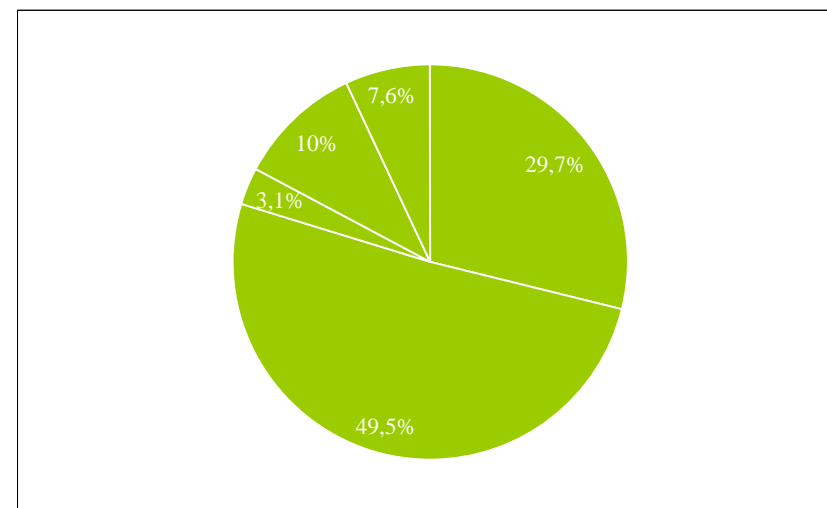
Budget de l'OSCE pour 2007, par fonds

(Décision No 780 du Conseil permanent, c.1)

Fonds	Euros	% du total
Secrétariat	30,868,600	18.35%
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	14,939,900	8.88%
Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	2,852,800	1.70%
Représentant pour la liberté des médias	1,260,200	0.75%
Mission au Kosovo*	34,638,400	20.59%
Tâches en Bosnie-Herzégovine	17,944,200	10.67%
Mission en Croatie*	7,324,000	4.35%
Mission en Serbie	7,507,500	4.46%
Présence en Albanie	3,726,600	2.22%
Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	9,948,700	5.91%
Mission au Monténégro	2,200,900	1.31%
Mission en Moldavie	1,868,800	1.11%
Coordonnateur des projets en Ukraine	2,467,800	1.47%
Bureau de Minsk	897,500	0.53%
Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite	9,600	0.01%
Mission en Géorgie	10,106,200	6.01%
Bureau d'Erevan	2,315,800	1.38%
Bureau de Bakou	2,476,500	1.47%
Groupe de planification de haut niveau	179,600	0.11%
Processus de Minsk	791,300	0.47%
Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie	1,030,000	0.61%
Centre d'Almaty**	1,981,800	1.18%
Centre d'Achgabat	1,228,400	0.73%
Centre de Bichkek	4,085,800	2.43%
Coordonnateur des projets en Ouzbékistan	1,611,500	0.96%
Centre de Douchanbé	3,937,600	2.34%
TOTAL GÉNÉRAL	168,200,000	100.00%

Budget de 2007 par institutions et par régions

Asie centrale	7.6 %
Caucase	10.0 %
Europe orientale	3.1 %
Europe du Sud-Est	49.5 %
Secrétariat et institutions	29.7 %



* Réf: Décision no 828 du Conseil permanent sur la révision du buget unifié de 2007 pour la Mission de l'OSCE en Croatie et la Mission de l'OSCE au Kosovo

** Rebaptisé Centre d'Astana en vertu de la Décision No 797 du Conseil permanent en date du 21 juin

Statistiques relatives au personnel

Personnel recruté sur
le plan international

Nationalité	Achgabat	Albanie	Astana	Bakou	Bichkek	Bosnie-Herzégovine	Croatie	Douchanbé	Erevan	Géorgie	Kosovo	Minsk	Moldavie	Monténégro	Ouzbékistan	R.P. Conf. de Minsk	Serbie	Skopje	Ukraine	Total, opérations de terrain	Secrétariat	Liberté des médias	HCMN	BIDDH	Total, Secrétariat et institutions	Total général	
Albanie																				0					0	0	
Allemagne		1	1	1	1	4	1	1		5	26	1	2	1			2	3	1	51	14	1	1	3	19	70	
Andorre																				0					0	0	
Arménie						1					3	1								5	1			2	3	8	
Autriche		3				5	1			1	14			1			1	4		30	9	1	2	3	15	45	
Azerbaïdjan						1					2							1		4	2				2	6	
Belgique											4									4	2		1		3	7	
Biélorussie										1								3		4	1	1	1	2	5	9	
Bosnie-Herzégovine	1									1	8						1	1		12	1		1	1	3	15	
Bulgarie		2				2		1		4	5	1	1	3						19	6			1	7	26	
Canada					1	1				1	6									11	7			6	13	24	
Chypre																				0	1				1	1	
Croatie						1					3						1	1		6	2				2	8	
Danemark								1			1									2	2			2	4	6	
Espagne		1		1		2	3			1	17							6		31	15			1	16	47	
Estonie							1			1	1		1				1			5				1	1	6	
États-Unis d'Amérique	1	4			1	14	3	2		2	28		2	2			5	6	1	71	15		1	4	20	91	
ex-République yougoslave de Macédoine											3									3					0	3	
Fédération de Russie					1	4		2	1	1	2							3		14	12	1		2	15	29	
Finlande		1				2	1			1	3					1				9	7		1	2	10	19	
France	2	2		1	1	8	1		1	4	9	1	2		1			2		35	8	2		4	14	49	
Géorgie																	1	2		3	1		1	2	4	7	
Grèce						1					6									7	2				2	9	
Hongrie			1			1				3	2				1	2		2	1	13		1			1	14	
Irlande						2					4							2	1		9	5		1		6	15
Islande																				0				1	1	1	
Italie		3	1	1		10	1	3			19			1			5	9		53	9		1	4	14	67	
Japon																		1		1					0	1	
Kazakhstan																1				1	1			3	4	5	
Kirghizistan						1														1	1				1	2	
Lettonie		1																		1	2			1	3	4	
Liechtenstein											2									2					0	2	
Lituanie		1			1			1												3					0	3	
Luxembourg																				0	1				1	1	
Malte																				0	1				1	1	
Moldavie			1		1				1		2						1			6	2		1	1	4	10	
Monaco																				0					0	0	
Monténégro											1									1					0	1	
Norvège			1	1		1		1			2		1	1			4	1		13	2		3	1	6	19	
Ouzbékistan								1			2									3				2	2	5	
Pays-Bas		4				3		1			6						1			15	3		3	3	9	24	
Pologne		1					1			3	7		2			1				15	2		1	8	11	26	
Portugal											3						1	1		5	1				1	6	
République tchèque		1				1	2			3	1		1			1	1			11	3				3	14	
Roumanie		2				2		1		1	8			1				2		17	3			1	4	21	
Royaume-Uni		4				2		2	1	3	9		1	1		1	6	5		35	12			9	21	56	
Saint-Siège																				0					0	0	
Saint Marin																				0					0	0	
Serbie				1																1	2				2	3	
Slovaquie						2	1			1	1									5	2				2	7	
Slovénie						1								1			1	2		5					0	5	
Suède			1		2	3		1			8			1			2	2		20	7			1	8	28	
Suisse					1	1					2									4	1	1			2	6	
Tadjikistan						2					2									4	1				1	5	
Turkménistan																				0	1				1	1	
Turquie		1				1					3			1			3	6		15	6				6	21	
Ukraine	1				2			1	1	2	1							3		11	3		1		4	15	
Personnel recruté sur le plan international	5	32	6	6	12	79	16	16	8	39	226	4	13	14	3	6	40	68	3	596	179	8	20	71	278	874	
Personnel recruté sur le plan local	16	84	19	18	57	507	94	74	31	154	688	9	34	32	13	11	138	183	18	2180	186	3	9	61	259	2439	

Annexes

Adresses de contact

Section de la presse et de l'information

Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstrasse 6
1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 6000
Télécopie : +43 1 514 36 6996
Courriel : info@osce.org
www.osce.org

Assemblée parlementaire

Radhusstræde 1
1466 Copenhague K (Danemark)
Tél. : +45 33 37 80 40
Télécopie : +45 33 37 80 30
Courriel : osce@oscepa.dk

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Aleje Ujazdowskie 19
00-557 Varsovie (Pologne)
Tél. : +48 22 520 06 00
Télécopie : +48 22 520 06 05
Courriel : office@odhr.pl

Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales

Prinsessegracht 22
2514 AP La Haye (Pays-Bas)
Tél. : +31 70 312 55 00
Télécopie : +31 70 363 59 10
Courriel : hcnm@hcnm.org

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Wallnerstrasse 6
1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 68 00
Télécopie : +43 1 514 36 68 02
Courriel : pm-fom@osce.org

Opérations de terrain de l'OSCE

Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie

Sheraton Tirana Hotel & Towers,
1st floor
Tirana (Albanie)
Tél. : +355 4 235 993
Télécopie : +355 4 235 994
Courriel : Post.Albania@osce.org

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Fra Andjela Zvizdovica 1
71000 Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)
Tél. : +387 33 752 100
Télécopie : +387 33 442 479
Courriel : info.ba@osce.org

Mission de l'OSCE en Croatie

Florijana Andraseca 14
10000 Zagreb (Croatie)
Tél. : +385 1 309 66 20
Télécopie : +385 1 309 66 21
Courriel : osce-croatie@osce.org

Mission de l'OSCE au Kosovo

Beogradska 32 Siège de l'OSCE
38000 Prishtine/Pristina
Tél. : +381 38 240 100
Télécopie : +381 38 240 711
Courriel : press.omik@osce.org

Mission de l'OSCE en Serbie

Cakorska 1
11000 Belgrade (Serbie)
Tél. : +381 11 36 06 100
Télécopie : +381 11 36 06 119
Courriel : ppui-serbia@osce.org

Mission de l'OSCE au Monténégro

Bulevar Svetog Petra Cetinjskog 147
81000 Podgorica (Monténégro)
Tél. : +381 81 40 64 01
Télécopie : +381 81 40 64 31
Courriel : omim@osce.org

Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

QBE Makedonija Building, 11
Oktomvri Str. 25
MK-1000, Skopje
(ex-République yougoslave de Macédoine)
Tél. : +389 23 23 40 00
Télécopie : +389 23 23 42 34
Courriel : info-mk@osce.org

Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk

Prospekt Gasety Pravda 11
220116 Minsk (Biélorussie)
Tél. : +375 17 272 34 97
Télécopie : +375 17 272 34 98
Courriel : office-by@osce.org

Mission de l'OSCE en Moldavie

Str Mitropolit Dosoftei 180
2012 Chisinau (Moldavie)
Tél. : +373 22 88 78 03
Télécopie : +373 22 22 34 96
Courriel : moldova@osce.org

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

16 Striletska St.
01034 Kiev (Ukraine)
Tél. : +380 44 492 03 82
Télécopie : +380 44 492 03 83
Courriel : osce-ukraine@osce.org

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 68 58
Télécopie : +43 1 514 36 61 24
Courriel : helmut.napiontek@osce.org

Caucase du Sud

Bureau de l'OSCE à Bakou

The Landmark III
96 Nizami St.
Bakou (Azerbaïdjan)
Tél. : +994 12 497 23 73
Télécopie : +994 12 497 23 77
Courriel : office-az@osce.org

Mission de l'OSCE en Géorgie

Krtsanisi Governmental Residence
Krtsanisi St.
0114 Tbilisi (Géorgie)
Tél. : +995 32 202 303
Télécopie : +995 32 202 304
Courriel : po-ge@osce.org

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

4 Freedom Square, GMT Plaza,
1st floor
0105 Tbilisi (Géorgie)
Tél. : +995 32 99 87 32
Télécopie : +995 32 98 85 66
Courriel : prcio@osce.org

Bureau de l'OSCE à Erevan

89 Teryan St., 0009 Erevan (Arménie)
Tél. : +374 10 54 10-62,-63,-64
Télécopie : +374 10 54 10 61
Courriel : yerevan-am@osce.am

Asie centrale

Centre de l'OSCE à Achgabat

Turkmenbashi, Shayoly 15
744005 Achgabat (Turkménistan)
Tél. : +993 12 35 30 92
Télécopie : +993 12 35 30 41
Courriel : info_tm@osce.org

Centre de l'OSCE à Astana

10 Beibitshilik St.
Astana 010000 (Kazakhstan)
Tél. : +7172 326804, +7172 321940
Télécopie : +7172 328304
Courriel : almaty-kz@osce.org

Centre de l'OSCE à Bichkek

139 St. Toktogula
720001 Bishkek (Kirghizistan)
Tél. : +996 312 66 50 15
Télécopie : +996 312 66 31 69
Courriel : pm-kg@osce.org

Centre de l'OSCE à Douchanbé

12, Zikrullo Khojaev Str.
734017 Douchanbé (Tadjikistan)
Tél. : +992 372 24 58 79, +992 372 24 33 38
Télécopie : +992 372 24 91 59
Courriel : cid-tj@osce.org

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

Afrosiyob Street 12 B, 4th floor
700015 Tachkent (République d'Ouzbékistan)
Tél. : +998 71 120 44 70
Télécopie : +998 71 120 61 25
Courriel : osce-cit@osce.org

[back cover]

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États par le biais du dialogue politique au sujet des valeurs partagées et par des activités pratiques qui ont une influence durable sur le cours des événements.

Section de la presse et de l'information
Bureau du Secrétaire général
Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstrasse 6
1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 6000
Télécopie : +43 1 514 36 6996
Courriel : info@osce.org
www.osce.org



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe